

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DU JEUDI 9 DÉCEMBRE 2021

--- o O o ---

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 02/12/21 s'est réuni le jeudi 9 décembre 2021, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Kadir Mebarek, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Henri Mellier, Madame Marie-Liesse Dupuy, Monsieur Noël Boursin, Madame Brigitte Tixier (du point n° 1 au point n° 6), Monsieur Mathieu Duchesne, Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Christopher Domba, Monsieur Charles Humblot, Madame Aude Rouffet (à partir du point n° 4), **Adjoints** Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Monsieur Michel Robert, Monsieur Gilles Ravaudet, Madame Pascale Gomes, Madame Odile Razé, Madame Aude Luquet (du point n° 1 au point n° 3), Monsieur Baytir Thiaw (à partir du point n° 3), Monsieur Giovanni Recchia, Monsieur Olivier Pelletier, Monsieur Mohammed Hadbi, Monsieur Guillaume Dezert (à partir du point n° 2), Madame Semra Kilic, Madame Eliana Valente (à partir du point n° 4), Monsieur Khalid Obeidi, Monsieur Emmanuel Adjouadi, Madame Hélène Pajot, Madame Angélique Dehimi, Madame Bénédicte Monville, Madame Céline Gillier, Monsieur Jason Devoghelaere, Madame Cécile Prim, Madame Catherine Asdrubal, Monsieur Philippe Martin, Monsieur Michaël Guion, Madame Ségolène Durand, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Madame Aude Rouffet (du point n° 1 au point n° 3), Monsieur Mourad Salah, Monsieur Baytir Thiaw (du point n° 1 au point n° 2), Monsieur Guillaume Dezert (pour le point n° 1), Madame Eliana Valente (du point n° 1 au point n° 3).

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Brigitte Tixier a donné pouvoir à Monsieur Henri Mellier (à partir du point n° 7), Madame Monique Cellierier a donné pouvoir à Madame Pascale Gomes, Madame Aude Luquet a donné pouvoir à Monsieur Charles Humblot (à partir du point n° 4), Madame Sylvie Bordeaux a donné pouvoir à Monsieur Khalid Obeidi, Monsieur Arnaud Saint-Martin a donné pouvoir à Madame Bénédicte Monville, Monsieur Eric Tortillon a donné pouvoir à Madame Cécile Prim.

SECRETAIRE :

Noël Boursin

Monsieur Vogel : Je voudrais, avant de commencer le Conseil, faire un point sur l'épidémie. La situation sanitaire se dégrade, très rapidement. Notre taux d'incidence en Seine et Marne a plus que triplé, et est passé de moins de 100 pour 100 000 habitants à plus de 360 en quinze jours. Donc on est vraiment dans une nouvelle vague. Pour autant, il y a une grande différence

par rapport aux vagues précédentes, c'est la vaccination. On observe déjà, du fait de ces vaccinations, une décorrélation entre le nombre de personnes infectées et le nombre de personnes hospitalisées. Il est donc essentiel que nous poursuivions la campagne de vaccination, donc les rappels qui doivent être effectués. J'ai lancé, d'ailleurs, un appel – j'ai rappelé aux Maires de l'Agglomération qu'ils peuvent nous mettre du personnel à disposition, notamment les personnels des CCAS, que les élus eux-mêmes peuvent venir aider au centre de vaccination. Notre hôpital doit très rapidement monter en puissance pour faire face aux demandes. On estime qu'en Seine et Marne il y aura le rappel de 785 000 personnes, c'est énorme, et il faut faire très, très vite ; donc l'hôpital va être mobilisé au maximum. La Ville, et l'Agglomération donc, participent, sont en première ligne. Nous, évidemment, il faut que nous respections les gestes barrière en limitant les rassemblements, surtout les rassemblements festifs parce que ce sont les plus contaminants, et en portant le masque même à l'intérieur des bâtiments. C'est la raison pour laquelle j'ai pris la décision, pour la seconde année – on en a parlé avec Pascale – comme la quasi-totalité des communes de l'Agglomération – on a fait un tour de table ce matin – de ne pas organiser de vœux, ni à destination de la population, ni à destination des agents, et de supprimer parallèlement toutes occasions de rassemblements conviviaux qui terminent par un repas ou qui commencent par un apéritif, qui sont des foyers de contagion. Voilà ce que je voulais vous dire. Je vous tiendrai au courant, bien sûr, au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

## **1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Vogel : Alors, le secrétaire de séance, je prends, je regarde. Si je suis l'ordre du tableau, c'est Noël. Noël Boursin.

Monsieur Boursin : Oui.

Monsieur Vogel : Il est d'accord.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DESIGNE** Monsieur Noël Boursin en qualité de Secrétaire de séance.

## **2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2021**

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a des observations sur ce compte-rendu ? Oui, Madame Monville.

Madame Monville : Bonsoir à toutes et à tous. Je voulais, plus que sur le compte-rendu, faire une remarque sur le film des séances du Conseil Municipal parce que, la plupart du temps, on ne voit pas qui parle. Je pense que, quand on retransmet un Conseil Municipal, il faut quand même s'assurer de la qualité des images qu'on retransmet, et que les gens qui regardent puissent suivre en sachant exactement qui parle. Donc il serait bon non seulement que la caméra se dirige vers celui – vers celui ou celle – qui parle, et puis, ce n'est qu'une suggestion mais je pense que ce serait bien aussi d'afficher son nom, pour que les gens sachent qui parle, puisque c'est à eux qu'on s'adresse.

Monsieur Vogel : On va voir comment on peut faire ça, à la fois de rectifier le tir de la caméra, et de mettre un nom en-dessous, on va s'en occuper. Oui, Ségolène.

Madame Durand : Oui, alors moi je voudrais revenir sur la page 38 du compte-rendu, où j'ai demandé les documents d'une association dont on a voté la dernière fois une subvention, et la réponse de Monsieur Boursin était : « J'ai cherché tout à l'heure sur l'ordinateur car je voulais aller chercher le dernier rapport d'activité et je n'ai pas réussi à aller sur le réseau. J'attendais un peu la question. Je vous propose de vous faire parvenir les rapports d'activité qui montrent ce que fait cette association et comment elle est conduite. Le service Vie associative va se faire un plaisir de faire un document pour les deux groupes. » Malheureusement, nous n'avons pas eu ce plaisir. Je pense que le problème doit être récurrent puisque j'attends toujours des réponses à d'autres questions depuis début septembre. J'aimerais bien qu'on puisse nous transmettre ces documents qui devaient nous être transmis très rapidement puisque vous deviez les avoir.

Monsieur Vogel : Noël, tu veux répondre ?

Monsieur Boursin : Sur le réseau, je ne vais pas répondre grand-chose parce que je ne suis pas le meilleur en réseau. Par contre, sur le document, l'information est qu'il nous manque deux documents, et on a bloqué même l'attribution du logement pour l'instant. Voilà. Mais, dès qu'on a les documents, je ne sais pas si on les mettra sur le réseau ou si on vous les fera parvenir par papier mais on le fera.

Monsieur Vogel : Ok. Donc on prend acte, et je passe à la délibération 3.

Le Compte-rendu Analytique de la séance du 10 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Chaque membre du Conseil Municipal peut en tant que de besoin apporter une rectification au présent procès-verbal. Cette rectification sera enregistrée au procès-verbal suivant.

### **3 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE ET DES MARCHES**

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a des observations sur ce compte-rendu ? Madame Monville.

Madame Monville : Plusieurs observations. D'une part, dire que les marchés qui sont passés concernent pour beaucoup des spectacles ou des animations, et qu'on ne peut que se réjouir de la volonté manifeste d'animer la ville de Melun et d'offrir à sa population des spectacles qu'on espère tous de qualité – moi, je dois dire que je ne connais pas tout ce qui est là, mais il y a quelques points qui nous apparaissent positifs, comme par exemple, je veux le dire parce que ça tenait au cœur de Monsieur Saint-Martin qui n'est pas là, le fait d'organiser quatre journées d'ateliers scientifiques au centre social Lavoisier du 22 au 26 novembre. En effet, on voit bien combien la culture scientifique parfois manque de débats sereins sur des questions aussi fondamentales que l'épidémie par exemple, donc c'est bienvenue. Il y a cependant quelques points qui nous semblent un peu problématiques : toujours ces ateliers de réflexologie dont on se demande exactement ce qu'ils comportent, mais là, Monsieur Saint-Martin avait en son temps exprimé la position du groupe sur ce point. D'autre part, un atelier pour réaliser une fresque au centre social Schuman, c'est très bien. Mais nous, on n'a pas pu s'empêcher de remarquer la différence de prix entre un atelier pour réaliser une fresque et puis la réalisation d'une fresque dans le centre-ville. Encore très bien cette fresque dans le

centre-ville, mais je vous avais déjà dit la dernière fois que l'on souhaitait que les mêmes moyens soient mis dans l'ensemble de la Ville, y compris dans ces quartiers populaires. J'ai une question. Une véritable question cette fois-ci. La location de balayeuse pour deux mois. De quoi s'agit-il ? Quand est-ce que ça intervient ? Est-ce que vous avez décidé de rendre la Ville propre pour deux mois seulement ? J'en profite pour dire que la ville, souvent les trottoirs ne sont pas très propres. Ce n'est pas faute de voir les agents de la municipalité travailler, mais je pense qu'il y a beaucoup de travail dans une ville de 40 000 habitants comme Melun, et que peut-être le personnel dédié à l'entretien des rues n'est pas suffisant. Donc voilà. Ma question, et d'autre part, est-ce que le personnel d'entretien des rues est suffisant pour pouvoir entretenir les rues de la ville ? Ce ne me semble pas être le cas pour l'instant.

Monsieur Mebarek : La balayeuse, c'est effectivement momentané puisque la balayeuse dont on est propriétaire est en panne, et le temps de la réparation, on a dû en louer une autre. Concernant le personnel, c'est la propreté urbaine, ça fait partie des postes sur lesquels on ne rogne pas. D'ailleurs, j'ai eu une réunion cet après-midi sur le budget ressources humaines 2022, et ça fait partie des services qu'on continue à pourvoir. La difficulté que l'on a avec ce service c'est, il faut le reconnaître, c'est que c'est quand même difficile comme poste, comme métier. On a parfois des agents qui quittent leur poste, donc qu'il faut remplacer. Certains ne correspondent pas aux attentes que l'on a. Mais en tout cas, c'est un service que l'on renforce régulièrement et que l'on va encore renforcer en 2022. On en parlera dans le cadre du Vote du Budget.

Monsieur Vogel : Mathieu, sur les autres questions.

Monsieur Duchesne : Merci Monsieur le Maire. Merci à vous, Bénédicte, pour vos encouragements. Le service évènementiel, effectivement, a beaucoup travaillé ces derniers mois de façon à ce que ces périodes de Fêtes de fin d'année soient le plus festives possibles, dans un contexte sanitaire qui est compliqué. Concernant la fresque dont vous parliez sur les murs du centre social Schuman, ce n'est pas nos services culturels qui ont suivi ce dossier, mais ce que je peux dire, c'est qu'il s'agit d'un atelier et pas d'une création. On est à ras le sol. Et on est sur un rafraîchissement d'une ancienne fresque je crois. Il ne s'agit pas du même exercice, c'est aussi pour ça que la facture n'est pas la même, vu que l'artiste n'est pas payé de la même façon. Je vous rassure, il y aura d'autres fresques dans les quartiers nord avec les écoles, avec les centres sociaux, bien évidemment, dans les mois à venir.

Monsieur Vogel : Allez-y.

Madame Gillier : Oui. Alors moi, j'ai deux questions qui sont en fait des questions-remarques. Je vous donne les numéros de marché. C'est le 210092, c'est le même d'ailleurs, 1 et 2, où il n'y a aucun minimum ni maximum, avec simplement un montant estimatif. Or j'avais cru comprendre que ce n'était plus possible. Il y a eu un arrêt de la cour de justice européenne de juin 2021 qui impose un montant maximum obligatoire en termes d'achat public, même s'il peut y avoir – il y a eu un décret en fait, au mois d'août qui peut permettre de le faire de manière très temporaire, en tout cas jusqu'au mois de janvier 2022 – mais quand même c'est très surprenant qu'à moins d'un mois où cette tolérance est en vigueur, on ait des marchés sans montant minimum ni maximum.

Monsieur Vogel : On va vérifier votre point. On va demander au service juridique.

Monsieur Mebarek : On va vérifier, comme le dit Monsieur le Maire, le point juridique. Après il s'agit de marché de désamiantage donc c'est très précis sur les aspects techniques.

Monsieur Vogel : Bien. Je vous propose de faire passer la délibération 10, de la traiter tout de suite parce que Brigitte est très, très enrhumée. Ce n'est pas le Covid mais elle a du mal à parler donc elle pourra nous quitter après. Brigitte.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.

#### **4 - ECOQUARTIER DE LA PLAINE DE MONTAIGU - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ (CRAC) 2020**

Madame Tixier : Merci Monsieur le Maire. En fait, il s'agit de vous présenter, de vous communiquer le CRAC. Vous savez que tous les ans, on a le compte-rendu annuel fait par l'aménageur concernant l'Ecoquartier Woodi. Je vous propose en effet de le balayer rapidement. Je rappelle que c'est sur l'activité 2020. Il n'est pas question de parler de l'actualité 2021. J'espère que vous m'entendez. Et donc, s'agissant de toutes les réalisations, des différentes activités, qui ont pu avoir lieu au cours de cette année 2020. En reprenant, en parcourant le sommaire, sont considérés, bien évidemment, l'ensemble des rappels sur les procédures en cours sur les taxes foncières, les différentes procédures liées à l'indivision Buisson – on a été dans la nécessité d'arrêter, entre 2014 et 2017, l'aménagement de cette partie de la Plaine de Montaigu en raison d'un recours que l'indivision Buisson était amenée à porter ; il s'agit d'une nouvelle procédure, en tout cas de la suite de l'indivision puisqu'une des requérantes est décédée. L'indivision poursuit l'aménageur, puisque c'est lui qui est donc l'actuel propriétaire de cette grosse parcelle. Concernant le projet, vous avez tour à tour l'évocation du projet urbain, des équipements publics. Sur le projet urbain, nous sommes donc dans la tranche 2, la tranche 1 étant pratiquement terminée. La tranche 2 a attaqué l'année dernière, en commençant par plusieurs grosses réalisations : le groupe scolaire, la crèche et le restaurant scolaire. L'équipement sportif, quant à lui, en 2020, n'était pas encore totalement en phase d'étude, et donc nous verrons qu'il est maintenant en 2021. Ensuite donc, les projets d'infrastructures connexes qui ont forcément été très importants puisque donc le barreau de liaison RD 605 est une réalité maintenant et l'aménagement de la RD 605 qui a commencé. J'en profite pour faire juste un petit aparté pour vous signaler que s'il y a quelques situations difficiles à certaines heures au niveau du trafic sur cette partie, c'est tout simplement parce que nous avons tenu – la Ville a fait une grosse pression si je puis dire sur le Département pour que nous puissions assurer la sécurité des habitants d'un côté et de l'autre du quartier Montaigu, de façon à ce qu'il y ait un endroit où la traversée de cette Départementale RD 605 puisse être faite en sécurité, ce qui n'est pas le cas depuis la création de Woodi, et donc c'est dans ce cadre-là que des travaux sont actuellement réalisés pour faire des rétrécissements de chaussée pour pouvoir permettre l'établissement d'un feu tricolore qui permettra donc de laisser traverser sans danger les piétons qui souhaiteront le faire. Et ce sera donc à l'intersection de là où se présentera prochainement donc, une fois que le boulevard urbain sera terminé, la percée qui permettra la liaison entre le quartier Montaigu et l'Ecoquartier. Donc il faut être un petit peu patients, les travaux seront opérationnels pour la fin de l'année, mais il s'agissait de la sécurité de nos habitants et le temps avait assez duré. Surtout avec la nuit qui arrive vite maintenant, il était nécessaire de faire ces travaux. Ce n'est pas dans le CRAC, mais j'en profite pour vous donner l'information. Ensuite donc, sur le développement durable

et les certifications, vous avez pu constater la démarche HQE concernant l'aménagement de l'Ecoquartier. Je rappelle que pour l'instant, nous sommes toujours dans la phase 1 des attributions du titre d'écoquartier. L'Ecoquartier, en effet, répond à des normes et il y a quatre items. Pour l'instant, nous sommes toujours dans le premier de ces quatre items. La charte de développement durable, alors là, il est clair que nous sommes excessivement attentifs à cette charte, et au respect de cette charte, avec entre autres, pour tout ce qui est lots de constructions individuelles – il y a vraiment une obligation pour les nouveaux propriétaires de répondre à des critères très stricts avec des grilles qui ont été faites, en lien bien sûr avec la Ville sur les différents aménagements qui doivent être réels dans ces lots individuels. Ensuite donc, la communication, les actions de communication que l'aménageur a pu faire en 2020, les frais de communication. C'est vrai qu'ils font beaucoup d'efforts sur cet aspect important pour pouvoir avoir une commercialisation cohérente et qui surtout rentre dans les délais. Les commercialisations continuent de se faire à un rythme... ils ont repris à un rythme meilleur en 2021 que lors du CRAC 2020, vous avez bien évidemment la réponse déjà à vos questions par rapport à la situation de la pandémie. Ça a été, évidemment, un coup difficile pour eux, comme pour beaucoup. Donc, dans les logements collectifs, les terrains à bâtir, l'accession à la propriété provenant de réservataires, le nombre d'enfants, là aussi on travaille de façon très précise par rapport à ce qui est fait régulièrement sur la commercialisation pour savoir exactement comment sera doté et quel nombre d'enfants pourront participer à leur nouvelle vie scolaire dans le cadre de l'ouverture, en 2022, du groupe scolaire Denis Mukwege qui ouvrira bien pour la rentrée 2022. Il est clair que là, nous travaillons de concert avec les différents services, dont le service de l'éducation, pour pouvoir réserver, évidemment, les places nécessaires. Concernant le bilan financier, je ne vais pas rentrer dans les chiffres. L'aménageur mentionne que bien évidemment son bilan tourne encore au négatif. Mais ce que l'on peut constater, au final, c'est que leur marge est de la même importance que celle qui était lors du CRAC 2019 ; c'est-à-dire qu'ils ont réussi à passer les difficultés sans trop de casse, si je puis dire. Si vous avez des questions plus particulières, je peux y répondre. Je voudrais juste dire qu'en terme de livraison, parce que souvent il est évoqué ce nombre d'habitants maintenant, fin 2020, il y a donc eu 417 logements qui ont été livrés, 300 logements collectifs et 117 terrains à bâtir. C'est dire que là pratiquement, c'est ce que je disais tout à l'heure, la phase 1 est en phase d'être terminée. Ils mentionnent bien sûr que certaines livraisons ont été décalées pour raison de pandémie à début 2021, sur le lot Crédit Agricole Immobilier justement, 80 logements n'ont été faits que début 2021 mais ils le mentionnent quand même dans le CRAC de 2020 puisque c'est juste le décalage de quelques jours. Sur les travaux à venir, là aussi ils anticipent sur les travaux pour 75 maisons individuelles qui ont été pratiquement réalisées pendant cette année 2021. Donc, le rythme de travail et d'avancement de l'Ecoquartier a repris un rythme de croisière tout à fait optimum et nous espérons, là nous sommes en train de travailler l'information sur des nouveaux immeubles qui vont sortir de terre et donc les permis de construire sont à l'étude en ce moment pour pouvoir aller les poser avant la fin de cette année. Et je peux vous assurer que, que ce soit mon collègue Guillaume Dezert ou moi, nous sommes très attentifs à la qualité de ces dépôts, enfin la qualité des demandes de PC. Après, le dépôt des fois, c'est une autre affaire. Mais sachez que nous sommes très vigilants sur ce sujet et que nous nous montrons très exigeants. Voilà, je suis à votre disposition pour répondre à vos questions. Je suis désolé pour le manque d'audition de mon propos.

Monsieur Vogel : Bien. Madame Monville.

Madame Monville : Plusieurs choses, et plusieurs remarques. Dans un premier temps, rappeler l'histoire de ce quartier, et l'opposition que nous avons constamment exprimée contre ce projet et dont nous continuons à dire qu'il était une bêtise, et que de continuer à urbaniser comme vous êtes en train de le faire la Plaine de Montaigu est non seulement une bêtise, mais fragilise considérablement notre communauté face aux enjeux du réchauffement climatique. Quand on dit qu'il faut zéro artificialisation des sols, ce à quoi s'était engagé, je le rappelle, le Président de la République, quand on dit qu'il faut zéro artificialisation des sols, ça voulait dire concrètement dans la ville de Melun qu'il ne fallait pas détruire le bois de Montaigu pour construire un écoquartier. Alors, on est heureux de voir que vous avez enfin obtenu la première des certifications, mais on attend de voir si oui ou non vous obtiendrez la deuxième. Ceci ne change rien au fait qu'aujourd'hui nous avons des gens qui vivent là-bas et que ces gens doivent, évidemment, être traités avec le même égard que n'importe quel Melunaise et Melunais. Et ce n'est pas le cas. Et ce n'est toujours pas le cas. Et ce n'est toujours pas le cas pour une raison que nous avons plusieurs fois dénoncé ici aussi : pour votre imprévision, pour le fait que vous avez préféré d'abord générer du marché public, de l'argent pour les grandes entreprises du BTP, plutôt que de vous soucier des équipements nécessaires pour la population qui allait vivre là. Pour l'instant, ces gens n'ont toujours pas d'école. Enfin, ils vont avoir un passage piétons correct. Mais pour l'instant, ces gens n'ont toujours pas d'école. Ils n'ont toujours pas de crèche. Ils vivent encore à moitié dans un chantier. Et, par ailleurs, vous avez un bus qui dessert le quartier entre 6h30 et 9h30, et ensuite le soir de 16h30 à 18h30 ou quelque chose comme ça. Je ne me souviens plus des horaires qui sont indiqués ; je vais les retrouver. Mais enfin, c'est dérisoire. Deux heures le matin, deux heures le soir pour pouvoir quitter son quartier pour aller travailler et y rentrer pour aller dormir. Cette conception de l'aménagement du territoire, elle est profondément anti-écologique, ça c'est un fait. Profondément anti-écologique, et je le répète, parce qu'après vous pourrez toujours venir faire le greenwashing que vous voulez, mais en attendant Woodi est un quartier qui s'est construit sur les ruines d'un bois. Si ce quartier a quelque chose à voir avec un bois, comme son nom l'indique, c'est bien de l'avoir détruit. Et pour ce faire, vous avez plusieurs fois modifié le PLU. Et encore ici, dans le CRAC 2020, on rappelle la dernière modification du PLU pour pouvoir, en effet, urbaniser ces terrains. Par ailleurs, vous avez amené un trafic routier conséquent, supplémentaire conséquent, pour la Ville de Melun, pour ce quartier en particulier, et pour les villes avoisinantes – on se souvient des lamentations du maire de Voisenon qui, pour autant, ne cesse pas de vous soutenir à la Communauté d'Agglomération, et on se demande pourquoi. Donc, là, vraiment, moi, ce quartier, c'est une colère noire. C'est vraiment une colère noire, parce que vous continuez à nous présenter ça comme quelque chose de positif. Non ce n'est pas positif. Oui ça a été une erreur. Alors, maintenant qu'on dit que c'est une erreur, il faut essayer de ne plus reproduire cette erreur. Or qu'est-ce qu'on voit ? A chaque fois que vous nous présentez des choses autour de l'Ecoquartier, c'est que vous continuez d'augmenter l'urbanisation du quartier. Les problèmes que vous avez rencontrés – les problèmes de succession, etc. – auraient pu permettre de remettre sur la table, justement, certaines des constructions qui devaient se faire et qui, du coup, ont été arrêtées. Vous ne l'avez jamais fait, et vous n'en avez jamais même manifesté la volonté. Et ça c'est grave. Surtout quand on prétend, ensuite, vouloir lutter contre les effets du réchauffement climatique. Et puis enfin, une autre chose : le bilan financier négatif de l'aménageur. La dernière fois que l'aménageur a eu un bilan financier négatif, souvenez-vous, ça a voulu dire pour nous de lui accorder des logements supplémentaires. La possibilité de construire des logements supplémentaires. Et on a augmenté le nombre de logements sur la Plaine de Montaigu. D'où ma crainte, là : est-ce que ça veut dire que la collectivité va devoir, éventuellement, dédommager l'aménageur ? Effectivement, c'est presque la moitié de sa commercialisation quand même, c'est presque la moitié qui n'est pas réalisée. Donc c'est



beaucoup dans les temps que vous aviez concertés ensemble au début de ce projet. Donc ce projet est un projet anti-écologique, et c'est un projet qui, aujourd'hui, ne répond pas aux attentes de ses habitants qui sont des Melunaises et des Melunais comme les autres, et qui devraient avoir une école, des bus, un passage piétons correcte et un Maire qui lutte contre la pollution de l'air en faisant en sorte que ces gens-là ne soient pas entourés par des routes, des voies rapides, où on roule à 80 avec des doubles voies et des voitures qui vont et qui viennent en permanence et de plus en plus nombreuses.

Monsieur Vogel : Brigitte.

Madame Tixier : Je ne vais pas reprendre la totalité de votre propos, puisque justement j'étais contente de pouvoir vous annoncer, en effet, ce passage piétons parce que la Ville s'est battue pour l'avoir. Bon, a priori vous le mentionnez encore comme quelque chose qui n'est pas positif, donc c'est un petit peu dommage. Sachant que vous mettez en avant la difficulté pour les habitants, sachez que les habitants de Woodi sont en effet des Melunais à part entière. Dans notre esprit, il n'y a pas de différence. A telle enseigne que nous sommes très régulièrement en lien avec eux, en lien avec un comité de quartier excessivement dynamique et très constructif ; et de ce fait, nous travaillons vraiment de concert avec eux. Je veux juste vous rappeler qu'en fait, il y a eu un traité de concession, au cas où ça vous ait échappé, en 2011, et que ce traité de concession, il a donné une règle par rapport à un aménageur privé, et que cet aménageur privé, il travaille comme n'importe quel privé, en lien avec la Ville. S'agissant de l'arrêt qu'il y a pu avoir pendant ces trois ans dont nous parlions à l'instant, les choses seront parties comme elles étaient prévues, parce que comme toute entreprise, elle a des objectifs. Alors, c'est vrai que parfois on peut être contre les entreprises, on peut être contre la façon dont on est organisé dans la société française, mais c'est l'entreprise qui est le maître-mot puisqu'en fait c'est un aménageur privé qui travaille avec la Ville, et donc au fur et à mesure – d'ailleurs, tout à l'heure, on va vous présenter une autre délibération pour montrer donc, en effet, le passage du foncier de l'aménageur à la Ville qui en prend possession. Donc, on ne va pas relancer encore le débat ici, parce que ce n'est ni le lieu ni le moment de pouvoir régler l'organisation sociétale de l'ensemble de notre pays, la communauté européenne... C'est ainsi. L'aménageur, il a en effet des objectifs : de travailler dans les meilleures conditions pour lui, en acceptation bien sûr de tous les différents sujets qui concernent cet écoquartier avec la Ville. Sachez que, systématiquement, la Ville est toujours – là, je ne l'ai pas mentionné mais il y a tout un tas d'instances qui gèrent cet écoquartier, la construction de cet écoquartier. Ce sont des réunions régulières, ce sont des comités techniques qui ont lieu une fois tous les mois, des comités de pilotage qui ont lieu régulièrement également, et des instances qui sont en permanence de concert du côté de l'aménageur et du côté de la Ville. Enfin, pour ce qui est de l'école, les habitants qui ont acheté dans cette première tranche étaient parfaitement informés qu'ils n'auraient pas l'école tout de suite ; au même titre qu'ils étaient parfaitement informés des commerces qui n'arriveraient que dans la deuxième tranche. Alors s'ils n'ont pas été informés par des commercialisateurs peut-être un petit peu trop pressés de signer le bon de commande, c'est une chose. Mais en tout cas, la Ville n'a jamais trahi ni trompé quelque habitant que ce soit dans les autres quartiers, ou que ce soit dans le quartier Woodi. Je pense qu'on a l'habitude de dire les choses comme elles sont. Cette école, ne me lancez pas sur le sujet parce que je vous en ferai trois heures, et dans deux heures je ne pourrai plus parler. Cette école, elle va être exceptionnelle. Ce sera une école de référence dans toute la région Ile de France. On ne va pas se plaindre, non plus, que les choses peuvent être bien. Et si elles sont comme elles sont, c'est parce que la volonté de la Ville a été qu'elles le soient. Alors arrêtez systématiquement de nous faire des procès, et les habitants prennent la patience parce qu'ils savent. Et pour les

rencontrer très souvent je peux vous dire qu'ils sont très impatients d'avoir cette école de cette qualité-là. Alors arrêtez s'il vous plaît de gâcher, un petit peu aussi, ce que vivent les habitants. On sait que c'est difficile. Mais il n'y avait pas trente-six solutions. Soit à un moment on fait les choses dans un ordre qui nous paraît logique, parce qu'ouvrir une école au milieu de rien – et imaginez une école – ouvrir une école pour deux classes, c'était totalement invraisemblable. Et d'ailleurs, l'Education Nationale n'aurait jamais donné son feu vert. Dire qu'il y a des règles, elles se respectent, et on peut imaginer révolutionner tout et chaque chose. Mais là, en l'occurrence, non. Ce sont des considérations qu'on ne peut pas retenir. Et je vous donne quand même une bonne nouvelle aussi, puisque j'ai parlé des commerces. Donc là, le commerce aussi, nous allons travailler de concert avec le propriétaire car la Ville a demandé à ce que les commerces ne soient que – les murs des commerces ne soient que la propriété d'un seul investisseur pour pouvoir continuer d'avoir une qualité de commerce et que chaque cellule ne puisse pas, au bout de quelques années, devenir des commerces qui ne seraient pas forcément de qualité. Et donc, c'est un travail que nous menons depuis plusieurs mois avec cet investisseur, Lisis, et qui va donc mener à pouvoir voir l'ouverture de commerces courant de l'année 2021. Et là aussi, si vous connaissez un boulanger qui veut s'installer avec quatre maisons autour de lui, vous me le dites surtout, parce que c'est un héros : ça veut dire qu'il n'a pas peur d'installer des centaines de milliers d'euros d'investissement pour ne pas travailler. Donc je veux dire que stop, arrêtons de nous envoyer la balle sur ce type d'arguments qui ne sont pas recevables.

Monsieur Vogel : Henri.

Monsieur Mellier : Oui, Monsieur le Maire, moi, je voulais simplement dire à Bénédicte Monville, sur le fond du dossier, je crois qu'elle fait une grosse erreur. Le fond du dossier, c'est la Plaine de Montaigu, et non pas le Bois de Montaigu. On n'a détruit aucun bois à cet endroit-là, on a construit sur des champs, Madame. D'ailleurs, vous nous le reprochez aussi, et c'est votre droit. Mais enfin, si l'urbanisation a été ouverte, et elle l'a été, par la Région Ile de France qui a modifié – et à l'époque cette Région, je ne vous ferais pas l'affront de vous dire qui la dirigeait, mais enfin, ce n'était pas l'actuelle présidente de la Région, c'était un certain Monsieur Huchon. Enfin bref, ça a été fait sous une majorité d'où vous étiez plus ou moins proche, je n'en sais rien. En tout cas, l'urbanisation de la Plaine de Montaigu, c'est la Région Ile de France qui l'a décidée et qui a obligé toutes les communes à se mettre en conformité à notre POS – à l'époque, il n'y avait pas de PLU. C'est ça l'histoire. Donc il ne faut pas réécrire l'histoire à l'envers. Moi, j'aime bien quand vous dites des choses qui sont sensées, et quand c'est des contre-vérités, je trouve que ce n'est pas bien et je vous le dis. Maintenant pour l'école, franchement là, c'est extraordinaire. On n'est pas en ville-nouvelle ici. On n'est pas en ville-nouvelle avec des subventions d'état qui financent des écoles dans des champs en attendant que les élèves arrivent. Ce n'est pas ça du tout. Et en plus, je rejoins ce qu'a dit Brigitte : il n'y a pas eu du tout de coup tordu dans cette affaire, tout le monde le savait. Mais par contre, ce que vous oubliez de dire, et que je suis obligé de dire devant le Conseil Municipal, c'est que la Ville a accueilli la totalité des enfants de la Plaine de Montaigu : 245 enfants, aujourd'hui, sont scolarisés dans nos écoles, dans de bonnes conditions ; elle a mis en place un transport spécifique qui coûte à la collectivité – mais c'est un choix qu'on a fait – 170 000 euros par an. Elle a fait en sorte que ces enfants aient une scolarité normale en maternelle, en élémentaire, etc. Voilà. Ils rejoindront leur nouvelle école, comme l'a très bien dit Brigitte, normalement, très majoritairement, en septembre 2022. Mais je ne peux pas laisser dire qu'il n'y avait pas d'école. Oui certes, il n'y avait pas d'école physique, mais il y avait des écoles pour les accueillir, pour les enseigner, pour donner le même enseignement républicain effectivement qu'à tous les autres enfants de Melun. Je crois

qu'il faut le dire, parce que là franchement, c'est un peu trop exagéré, chère Madame Bénédicte Monville.

Monsieur Vogel : Merci Henri. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Madame Grange : Est-ce que je peux parler s'il vous plaît ?

Monsieur Vogel : Oh pardon. Oui, bien sûr Marie-Hélène.

Madame Grange : Alors bon, il est vrai qu'avant c'était une plaine, maintenant il y a une urbanisation qui s'est faite. Ils savent, peut-être que cela n'a pas été dit par Brigitte, mais nous travaillons quand même avec le CAUE dans le cadre de Biodiversité Plus, puisqu'en fait nous travaillons sur les continuités écologiques au nord de Melun. Nous essayons tant que peut se faire, de travailler là-dessus et d'encourager les continuités. C'est un travail que nous menons depuis déjà quelques mois avec le CAUE. Donc la biodiversité n'est pas « complètement » évacuée.

Monsieur Vogel : Merci. Qui est-ce qui a demandé la parole ? Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui. Alors, je vais être assez technique. J'ai vu dans le rapport, et vous en avez parlé, l'indivision et les ayants droits Buisson qui ont continué la procédure en cours. Il est noté qu'il devrait y avoir une audience en Cour de Cassation courant juin 2021, et un délibéré un mois après. Nous sommes en décembre, est-ce qu'il y a eu une avancée ?

Madame Tixier : En l'occurrence, je rappelle, c'est pour ça que j'avais dit en préliminaire que c'est le compte-rendu annuel à la collectivité 2020. Pour l'instant nous n'avons pas eu de retour. Je pense que nous allons rencontrer l'aménageur très prochainement avec Monsieur le Maire, et donc on ne manquera pas de leur poser la question.

Monsieur Vogel : Oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Ensuite, sur le budget de l'aménageur. Madame Monville l'a rappelé, le budget étant en déficit de trésorerie prévisionnelle fin 2021 à quand même -32 millions d'euros, ce qui n'est pas rien pour un aménageur qui contient des banques. Cela dit, c'est un petit peu fallacieux comme budget, puisqu'on sait qu'il y a une banque qui fait partie des aménageurs, et qu'ils ne prévoient pas moins de 2.9 millions d'euros de frais financiers. Voilà. C'est un petit peu... ils font marcher la machine ensemble. Je voulais juste savoir, par rapport à la marge qui est prévisionnelle – donc j'imagine que la trésorerie est négative en ce moment parce qu'ils n'ont pas encore tout vendu, les tranches, les propriétés, etc. – à la fin ils prévoient quand même une marge déficitaire de -3 millions d'euros. Je voulais savoir si ce n'est pas inquiétant comme prévision. Est-ce que ça ne va pas s'empirer ? Et que se passe-t-il dans le cas où la marge serait négative à la fin de l'aménagement ? Est-ce que la Ville a des garanties ou est-ce que la Ville doit quelque chose à l'aménageur dans ce cas-là ?

Madame Tixier : Alors là en l'occurrence, c'est pour ça que je l'ai dit dans mon propos que c'était à peu près, pour l'année à venir, je n'ai plus le chiffre en tête mais je sais que c'était dans les moins de 3 millions également. Donc ça veut dire que malgré toute la pandémie, ils ont « maintenu en fait le cap », même si en effet leur budget est négatif. Mais c'est aussi un des objets du rendez-vous que nous avons avec l'aménageur. Croyez bien que la Ville est très attentive à cela, et que c'est des sujets qui nous préoccupent bien évidemment. Donc, il faudra

revenir vers vous quand on aura eu quelques informations complémentaires mais là encore il s'agissait de faire le bilan 2020, donc... Mais on n'est pas du tout dupe de ce que vont donner les années futures, et en tout cas c'est la préoccupation évidemment de l'ensemble de l'équipe municipale.

Monsieur Guion : Oui, enfin, j'imagine qu'il y a un contrat au départ qui définit ce qui se passe en cas de déficit dans l'aménagement. Est-ce que la Ville a pris des garanties pour ne pas avoir à payer un éventuel déficit ?

Monsieur Vogel : Kadir, vas-y.

Monsieur Mebarek : Oui. Merci Monsieur le Maire. En fait, c'est bien à l'issue du traité de concession que le bilan économique global sera apprécié. Vous savez, ces établissements financiers, l'équilibre de l'opération, ils l'apprécient sur une très longue période. Là, effectivement, il est question d'une prévision à -3 mais en réalité, il faudra faire le bilan à l'issue du traité de concession, dans plusieurs années et à ce moment-là on pourra voir la question de : est-ce que cette opération globale a été déficitaire ou pas. Moi je ne pense pas. Après, la question de qui, si cette hypothèse s'avérait, donc à l'issue du traité de concession, dans plusieurs années, après 2030, donc encore dix ans, si la question se posait à ce moment-là, il est évident que la collectivité ne participera pas. Un traité de concession a été mis en place, le concessionnaire assume son risque. A partir du moment où l'ensemble du cahier des charges, l'ensemble des obligations des parties sont respectées, et que la Ville de son côté a rempli sa part, c'est au concessionnaire d'assumer le risque de la concession.

Monsieur Vogel : Merci. D'autres questions ? Oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui. Je vous remercie pour ces réponses. Donc, très bien. Je voulais revenir sur le groupe scolaire. Vous avez répété plusieurs fois qu'il serait fini pour septembre 2022. Vous avez aussi dit que les Melunais de la Plaine de Montaigny sont des Melunais à part entière, j'entends et c'est bien normal. Et vous avez dit que vous avez l'habitude de dire la vérité sur l'Ecoquartier, même quand il y a des malchances, je l'ai bien noté. Je voulais quand même que vous disiez la vérité : est-ce que vous pouvez dire aux Melunais qui habitent l'Ecoquartier où en est la construction de ce groupe scolaire, exactement ? Est-ce que vous avez des doutes ? A quel pourcentage vous avez des doutes sur la réalisation complète pour, pas septembre 2022, il faut que ce soit prêt pour juillet je pense, puisque vous savez très bien qu'en août il ne se passe rien et qu'en juillet il va falloir faire tous les contrôles incendie etc. Juillet, c'est sept mois. Est-ce que vous pouvez dire la vérité aux Melunais : où ça en est exactement et si vous avez des doutes plus ou moins grands sur la réalisation complète à juillet 2022 ?

Monsieur Vogel : Henri, Adjoint à l'éducation.

Monsieur Mellier : Alors, on suit ça j'allais dire quasiment au jour le jour, et le directeur général des services techniques qui est derrière moi pourrait préciser un certain nombre de choses, mais les comptes rendus de chantier que je lis, bien attentivement, montrent que l'ensemble des deux écoles – je rappelle que c'est un groupe scolaire élémentaire et maternelle – et du restaurant scolaire nous seront livrés effectivement en juillet 2022. J'espère. Fin juin, même, c'est encore mieux. Fin juin, donc c'est parfait. Donc nous, on a anticipé bien entendu, Monsieur Guion, la totalité de l'équipement, des réunions, comme vous dites, de sécurité etc. Dieu sait s'il y a des contrôles actuels, même sur un certain nombre de

plans. Moi, je n'ai pas, à l'heure où je vous parle – je regarde toutes les semaines les paiements, les ceci, les cela, enfin tout va bien, il n'y a pas de soucis. On a eu un petit souci à un moment quand il a beaucoup plu il y a deux ou trois mois parce qu'on a eu, effectivement, des choses à réparer. Aujourd'hui, tout est hors d'eau donc tout est bien. Franchement là. Il n'y a pas eu de rupture d'approvisionnement. C'était ça notre inquiétude, Monsieur Guion. Il n'y a pas eu de rupture d'approvisionnement sur les matériaux qu'on a choisis – le bois, l'acier, etc. Tout ce qui, aujourd'hui, posait problème. On a un maître d'œuvre qui, vraiment je pense, a très bien anticipé tout ça, toutes ses commandes et tout ce qui se passe. Franchement, c'est un chantier, celui de l'Ecoquartier, pour y aller assez souvent, pour l'avoir visité avec d'autres collègues etc., l'Académie l'a fait également, qui ne pose pas de difficultés particulières. La crèche, elle, sera livrée un peu plus tard, en janvier 2023 pour être complètement transparent, ça c'est sûr. Mais, voilà, moi je n'ai pas de doutes sur l'ouverture de ça. A telle enseigne, Monsieur Guion, que je me suis réuni avec l'inspecteur d'académie adjoint, il n'y a pas plus tard que huit jours, avec la directrice de l'éducation, pour voir le nombre de classes qu'on allait ouvrir en fonction des élèves que l'on avait, et j'attends la réponse. Voilà, c'est un groupe scolaire, en tout, de seize classes. Je pense qu'on en ouvrira dix, vu les effectifs que nous avons. Dix à la rentrée prochaine. Voilà.

Monsieur Vogel : Merci Henri. C'est bon ? Oui, Madame Monville.

Madame Monville : Alors déjà, juste, le discours de Madame Tixier mériterait d'être repris mot à mot, mais je ne vais pas le faire. Je vais vous épargner cette joute, mais quand même. Juste pour dire que sur toutes les vieilles cartes de la Ville de Melun figure encore le Bois de Montaigu, et qu'il s'appelle le Bois de Montaigu. Donc, vous pouvez aller sur tous les panneaux d'affichage public au dos desquels il y a une carte de Melun et vous trouverez le Bois de Montaigu. Je l'ai ici en photo, je peux vous l'envoyer à tous, et vous trouverez le Bois de Montaigu. Donc arrêtez de faire semblant que vous n'avez pas détruit la nature de notre ville, vous l'avez détruite. Déjà. Donc, déjà, pour commencer. Non mais, attendez, vous l'avez détruite. Et ce qui reste en plus, vous avez des projets dessus. Ce qui reste aujourd'hui entre l'hôpital et l'Ecoquartier, vous avez des projets dessus. Donc arrêtez de prétendre le contraire parce que c'est faux.

Monsieur Mellier : .... L'argumentation dans le précédent mandat sur la Butte de Beauregard et sur la construction de l'hôpital, où là, c'est vrai, une partie de la Butte de Beauregard a été déboisée, on en a convenu, on a d'ailleurs dit où ça avait été reboisé, etc. Mais alors là, sur la Plaine de Montaigu, vous le savez très bien, Bénédicte, c'était des champs qui étaient loués, qui étaient la propriété de la SCI du Domaine de Voisenon ; on y cultivait la betterave, le blé et ce que vous voulez. Il y avait quelques bosquets qui sont conservés aujourd'hui, n'est-ce pas Brigitte ? Qui sont conservés, on les voit très bien dans l'urbanisation. Moi je trouve que franchement on ne parle pas du même endroit, ce n'est pas possible. Là où il y a l'école, il n'y avait que des champs. Il n'y a pas eu besoin d'abattre un seul arbre planté là. C'était des champs. Donc je ne comprends pas du tout cette polémique, je la trouve même mal à propos.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Monville, et puis on essaie de terminer là-dessus.

Madame Monville : Sur l'Ecoquartier, oui.

Monsieur Vogel : Allez-y.

Madame Monville : Non, j'ai juste une autre demande à faire à Madame Tixier, j'ai cru

comprendre qu'elle partirait donc je voudrais le faire maintenant, et à l'occasion de cette délibération puisque vous avez dit à l'instant, enfin tout à l'heure quand vous parliez, vous avez dit que vous teniez compte de l'avis des habitants, et que vous avez à cœur de les consulter, que vous tenez compte de leur avis, et que vous ne leur avez jamais menti. Alors, vous savez sans doute que dimanche dernier s'est tenue à Schuman une caravane d'une association qui s'appelle « Pas Sans Nous », qui est une association qui revendique le fait que les habitants des quartiers populaires doivent être associés aux projets ANRU qui les concernent, et qui est une association qui était venue soutenir le quartier Schuman, les habitantes et les habitants du quartier Schuman dans leur volonté d'être entendus. Peut-être que les Melunaises et les Melunais ne le savent pas, et je souhaite leur dire ce soir. Les habitantes et les habitants du quartier Schuman se sont organisés seuls, et vous ont rendu au mois de juin si mes informations sont bonnes, le travail qu'ils ont fait et qui, en l'occurrence, a été fait avec des urbanistes, a été fait avec des architectes, de manière à prévoir, montrer, qu'il était possible de faire dans ce quartier une rénovation urbaine qui corresponde à leur demande et qui corresponde aussi à la nécessité de le réhabiliter. Il se trouve que vous leur avez promis de leur donner une réponse sur ce document qu'ils vous ont fourni. Il se trouve que pour l'instant la réponse ils ne l'ont pas, au point que le président de l'ANRU s'est déplacé dimanche. Il s'est déplacé à Schuman dimanche. Et vraisemblablement, lui-même ne comprend pas comment se fait-il qu'aujourd'hui le comité engagement de l'ANRU qui devrait se réunir au mois de décembre et examiner les propositions des habitants – or nous sommes déjà le 09 décembre – comment se fait-il que les habitants de Schuman n'ont aucune idée de ce qui s'est passé avec le document qu'ils vous ont donné, de si oui ou non ce comité d'engagement ANRU va se tenir au mois de décembre. La convention de programmation qu'ils ont, qu'ils veulent pouvoir rédiger avec le Maire à partir du document qu'ils ont fourni, où en est-on ? Où en est-on aussi de la promesse que vous leur avez faite de les entendre ? Où en est-on ?

Madame Tixier : Je vais être très brève. Une, parce que ce n'est pas, en effet, du tout le sujet, mais je comprends très bien que vous ayez envie de vous adresser aux habitants via ce moment, et donc ça va me permettre aussi de m'adresser aux habitants, comme quoi ça tombe bien, ça va nous arranger tous. Il ne vous a pas échappé, Madame, quand même, que nous sommes très au fait de ce quartier Schuman. Et nous sommes en proximité des habitants. Et de plus, vous avez raison, de souligner l'action de ces deux associations qui ont fait un super boulot et à telle enseigne que nous sommes arrivés aux mêmes conclusions, à quelques choses près, sur un scénario qui est envisagé par le cabinet d'études qui a été missionné depuis déjà plus d'un an pour la clause de revoyure. Je rappelle juste ici, pour que chacun ait la bonne information, que le NPRU portait à la fois sur Chateaubriand et Lorient, et que Schuman n'avait pas été accepté par l'ANRU. La proposition que nous avons faite n'avait pas été acceptée par l'ANRU à ce moment-là, et que l'ANRU avait demandé cette clause de revoyure. Cette clause de revoyure, la Ville s'y est engagé et a missionné donc un cabinet d'études, et un cabinet d'études également de concertation – un cabinet qui est spécialisé là-dedans et qui nous avait été adressé par l'ANRU. C'est dire que le travail de la Ville de Melun et de l'ANRU est un travail qui se fait en totale concertation et transparence. N'allons pas imaginer, et n'allons surtout pas faire penser aux habitants des choses qui sont fausses. En fait, le comité d'engagement est un comité qui doit se tenir avec des éléments très précis, qui soient de la Ville mais aussi des bailleurs. Ce comité d'engagement ne peut être que lorsque les choses sont bien entendues par d'autres et que les scénarios peuvent être présentés. Sauf que, il s'avère, que la situation de la Ville est ce qu'elle est, la situation financière de la Ville est ce qu'elle est, et nous n'avons jamais caché aux habitants que la situation de la Ville est ce qu'elle est, à telle enseigne que nous avons eu un comité de pilotage où bien évidemment le

conseil citoyen était présent, selon toute normalité. La Préfète de l'égalité des chances était là également. Tout le monde a entendu les mêmes choses qui ont été dites par les techniciens, et approuvées par les élus, dont Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération. Donc ne faites pas entendre des choses qui sont fausses. Là, en l'occurrence, il s'agit de pouvoir étudier la faisabilité de ces projets du point de vue financier par rapport aux engagements que peuvent tenir l'ANRU et ses partenaires financiers parce que, là aussi, il faut rappeler que les partenaires financiers de l'ANRU sont tous autour de la table et ont leur mot à dire. Ce n'est pas uniquement une décision qui tombe comme ça d'une autorité vis-à-vis d'une ville ou d'un quartier. Donc là en l'occurrence, s'agissant de cet aspect-là, une étude financière est en train d'être faite par les services de l'Etat et nous n'avons pas encore reçu les réponses. Et tant que nous n'avons pas les réponses, nous ne pouvons pas, déceimment, aller engager la Ville sur des décisions financières fortes, parce que je rappelle qu'actuellement les projets de l'ANRU sont financés à 50 % par l'ANRU et donc les 50 % d'autres sont financés par la Ville. Il serait déraisonnable d'imaginer que la Ville puisse s'engager dans une fantaisiste volonté de dire « oui, oui, nous pas de problème, ça va marcher, on pourra payer ». On a des gens responsables qui sont aux affaires, faites-nous au moins cette reconnaissance-là. On ne va pas s'engager comme ça à la légère. Et si Madame la Préfète, et Monsieur le Préfet, puisque nous avons eu une réunion à la Préfecture il y a quelques mois, sont au courant de ce dossier, c'est justement parce que la Ville ne veut pas s'engager n'importe comment. On a plusieurs demandes qui ont été faites, et nous en attendons les réponses. Voilà juste la vérité Madame.

Madame Monville : Donc pour être tout à fait sûre de vous avoir bien comprise, Madame Tixier, ça veut donc dire que vous allez examiner quoi pour savoir si oui ou non c'est finançable ? Est-ce que vous allez examiner le projet que vous avez conçu pour le quartier Schuman ? Est-ce que vous allez examiner le projet que les habitantes et les habitants de Schuman ont conçu pour le quartier Schuman ? Ou est-ce que vous allez faire ce que vous aviez dit que vous feriez, c'est-à-dire de construire un projet qui soit commun à la fois à vous et aux habitantes et aux habitants du quartier Schuman et qui sera ensuite, dont la faisabilité en termes financiers sera ensuite évaluée. Ca, c'est une première question. Et ma deuxième question, pour être tout à fait sûre là encore de vous avoir bien comprise, est-ce que ça veut dire que le comité d'engagement de l'ANRU qui doit se tenir au mois de décembre donc, qui aurait dû, qui devrait se tenir au mois de décembre, aura lieu ou pas ?

Madame Tixier : Au niveau de la date de ce comité d'engagement, elle n'est pas déterminée pour la bonne raison que je viens de vous donner précisément sur cette décision qui n'appartient pas pour l'instant à la Ville, mais qui appartient à l'ANRU. Donc, sur le principe, certes nous avons des délais qui étaient décembre, mais là malheureusement nous ne pouvons pas les tenir tant que nous n'avons pas les réponses et l'assurance que financièrement nous pourrions partir dans cet esprit. Et vous avez certainement bien entendu et bien compris mon propos quand je vous ai dit que le travail des deux associations qui a été fait avec les habitants, à leur initiative et un petit peu à la vôtre, est un travail très intéressant et qui arrive pratiquement à la même conclusion que le travail qui était fait, entre autres, par le cabinet d'études qui nous accompagne.

Madame Monville : Je voudrais juste, Monsieur le Maire, récuser une chose, et je le fais très vite je vous le promets, mais je voudrais le faire : ce travail n'a aucun cas été fait à l'initiative de qui que ce soit d'autre que les habitantes et les habitants de Schuman. Ces gens-là sont adultes, grands. Ils pensent, et ils conçoivent les choses par eux-mêmes, et elles-mêmes, puisqu'en l'occurrence beaucoup de femmes se sont engagées dans ce processus.

Madame Tixier : Je voudrais ajouter le fait que ce sont des habitantes qui sont excessivement dynamiques.

Monsieur Vogel : Pour en finir avec cette question, parce que là on ne traite pas de la délibération mais on répond aux habitants qui nous suivent – mais c'est bien, comme ça la situation est claire, vous avez posé les questions que vous n'auriez pas pu poser à la fin du Conseil mais vous les avez posées maintenant parce que peut-être que Brigitte ne sera plus là à ce moment-là – simplement je voudrais dire aux habitants que j'en reste à ce que j'ai toujours dit : il n'y aura pas de démolition à Schuman, il n'y a pas d'inquiétude à avoir, leur projet a été transmis et comme l'a dit très justement Brigitte, il ressemble parfaitement, il s'imbrique dans notre projet qui a été élaboré. Ca, c'est une chose, c'est un des aspects du problème et d'ailleurs l'ANRU insiste sur le fait que le projet doit être stimulant etc., enfin bon. Donc c'est très bien. Et puis, il y a un deuxième aspect au problème, c'est que nous avons dit à l'ANRU à quelles conditions nous pouvions financer ce projet. Et donc nous attendons, comme l'a dit Brigitte, que l'ANRU nous réponde sur ces deux dossiers qui se suivent. Voilà.

Madame Monville : Juste un dernier point.

Monsieur Vogel : Oui.

Madame Monville : Les espaces publics à Schuman sont délaissés.

Monsieur Vogel : Non mais.

Madame Monville : C'est vrai que vous avez plusieurs fois répondu là-dessus que comme il y allait y avoir la rénovation du quartier etc. mais comme on ne sait pas quand est-ce qu'elle va avoir lieu, il faudrait penser maintenant à entretenir les espaces publics de Schuman.

Monsieur Vogel : Oui, oui. Donc, on vote sur la délibération, Ecoquartier, pas ANRU. Délibération. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Alors attention. Qui est-ce qui s'oppose, pour que ce soit bien clair ? Qui est-ce qui s'abstient ? Elle est votée. Il fallait approuver ou pas. On passe à toute une série de délibérations financières traditionnelles de fin d'année, Kadir.

Adopté par 6 voix contre, 32 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le compte rendu annuel à la collectivité - CRAC - pour l'année 2020 présenté par l'aménageur de la concession d'aménagement « Plaine de Montaigu ».

## **5 - BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2022 DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS EN 2021 ET DES CREDITS DE PAIEMENT DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DE 2011 A 2021**

Monsieur Mebarek : Effectivement, il s'agit d'une délibération traditionnelle dans l'attente du Vote du Budget qui interviendra autour de la fin du mois de mars 2022, on doit permettre au Maire d'engager des dépenses au début de l'année 2022, des dépenses d'investissement. Et



donc, traditionnellement, en fin d'année, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser des dépenses dans la limite de 25 % des crédits engagés l'année d'avant des dépenses d'investissement, pour celles qui ne sont pas gérées de autorisations de programme. Pour toute opération qui fait l'objet d'une autorisation de programme, le Maire pourra engager les crédits avant le Vote du Budget dans la limite des crédits de paiement qui sont d'ores et déjà inscrits sur la maquette financière que vous connaissez puisque, dans les autorisations de programme, d'ores et déjà on indique la répartition des crédits de paiement sur plusieurs années. Voilà l'objet de cette délibération.

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a des questions ? On peut passer au vote ? Non, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Je voulais être sûr, par rapport à la discussion qu'on avait eu la dernière fois sur la Décision Modificative et sur la subvention hasardeuse qui n'avait pas été notifiée et qui vous a valu une décision modificative la dernière fois, je voulais être sûr que, à la manière d'un garde-barrière, vous avez bien vérifié tout ça, qu'une subvention n'en cache pas une autre, que les crédits prévus étaient bien notifiés, sinon nous risquerions d'avoir droit à une décision modificative avant fin janvier 2022.

Monsieur Mebarek : Monsieur Guion, merci de vos bons conseils. On apprend vraiment à chaque Conseil Municipal avec vous. Je retiens la leçon. Pour le coup, j'ai fait ce que vous m'avez demandé, donc ça va. Mais merci de me le rappeler à chaque fois.

Monsieur Vogel : Bien. Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Une explication de vote : évidemment nous voterons pour cette délibération, il n'est pas question de bloquer les services.

Monsieur Vogel : Très bien. Qui est-ce qui s'oppose ? S'oppose ? Vous pouvez compter. S'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Ok. Délibération suivante, Kadir.

Adopté par 6 voix contre et 36 voix pour, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** l'engagement, la liquidation, et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) comme annexé à la délibération.

**AUTORISE** l'engagement, la liquidation, et le mandatement des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une Autorisation de Programme dans la limite des Crédits de Paiement prévus au titre de l'exercice 2022 par les délibérations d'ouvertures d'Autorisations de Programme 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.

**PRECISE** que ces crédits seront inscrits au Budget Primitif 2022 lors de son adoption.

**6 - GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR DE 100% DU PRÊT N° 126028 D'UN MONTANT TOTAL DE 992 000 € - HABITAT 77 - DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION DE 64 LOGEMENTS SITUES RESIDENCE RIBOT, CALMETTE, SIEGFRIED A MELUN**

Monsieur Mebarek : Il s'agit d'accorder une garantie d'emprunt pour Habitat 77 dans le cadre d'une opération de réhabilitation et rénovation énergétique de 64 logements situés résidence Ribot, Calmette et Siegfried à Melun. Donc un montant d'emprunt de 992 000 euros pour lequel la Ville donne sa garantie, si vous le votez, à hauteur de 100 %.

Monsieur Vogel : On peut passer au vote ? Non.

Madame Prim : Oui, on voulait savoir quels types de résidence, et est-ce qu'il y aurait de la rénovation énergétique dans le cadre de la réhabilitation ?

Monsieur Mebarek : Oui, oui.

Monsieur Vogel : La réponse est oui.

Madame Prim : D'accord. Merci.

Monsieur Vogel : Donc on passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération suivante.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1** : L'assemblée délibérante de Melun accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 992 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 126028 constitué de 1 ligne de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 992 000 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre de contrat de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**7 - VERSEMENT PAR FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE POUR LE SYSTEME D'INFRASTRUCTURE MUTUALISEE DU SYSTEME D'INFORMATION**

Monsieur Mebarek : Il s'agit, une fois n'est pas coutume, de verser un fonds de concours à l'Agglomération. Habituellement, c'est l'inverse. Dans le cadre de la direction mutualisée du système d'information – donc l'informatique – l'Agglomération doit investir dans une nouvelle infrastructure informatique, donc c'est des serveurs, des logiciels, de la maintenance... l'ensemble des prestations nécessaires pour faire tourner le service informatique. Elle dispose jusqu'à présent d'une infrastructure qui avait été acquise en 2015, au moment où la DMSI prenait place. Et à l'époque, cette infrastructure avait été calibrée pour les communes de l'époque. Entre temps, le service s'est développé. L'équipement en question a été amorti. Il est donc temps de le remettre à niveau et donc d'investir. Etant précisé que dans le cadre de la convention de mutualisation qui lie l'Agglomération à la Ville, chaque commune prend sa part puisqu'il s'agit d'une mise en commun ; c'est un outil commun. Chaque commune prend sa part dans le financement dudit investissement et compte-tenu du ratio d'utilisation dudit équipement qui est fixé à 25 % pour la Ville de Melun, elle doit participer, la Ville, à hauteur de 25 % du coût TTC de cet investissement, soit 106 515 euros. Voilà. Donc il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à approuver la convention de financement et de verser ce montant.

Monsieur Vogel : Bien. Oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui. Alors, sur le fond là, il s'agit d'un investissement de 500 000 euros d'informatique, vous l'avez dit : serveurs, logiciels, maintenance. Je vous ai déjà posé la question en conseil d'agglomération pour la délibération mère, on va dire, de ce projet. Je n'ai pas eu de réponse de la part de votre voisin à l'Agglomération, le Maire de Boissettes, qui ne savait même pas qu'il y avait un audit de sécurité qui avait été payé. Et donc, sur le fond, on fait cet investissement sans être sûrs, sans avoir vérifié l'audit, sans avoir regardé ce qu'il faut. Je ne suis pas sûr que les maires qui participent au fonds de concours ont été au courant de cet audit et savent pourquoi on fait ces investissements, mais bon, on aura la réponse plus tard, j'ai posé la question en Agglomération. C'était sur le fond. Sur la forme, je ne peux que vous féliciter car, vous l'avez dit, c'est l'Agglomération qui finance une partie, et l'autre partie qui est financée par les villes qui sont adhérentes à la DMSI – la Direction Mutualisée des Services Informatiques. Et comme vous l'a justement fait remarquer la Cour des Comptes, il n'y a pas de raison objective à ce que l'Agglomération finance en elle-même autant, 50 % de ce fonds, puisque l'Agglomération n'a que 6 % des postes informatiques. Donc c'est déjà quelque chose d'un petit peu biaisé. Mais en tant que Melunais, je vous félicite complètement puisque Melun doit payer beaucoup plus cher et paye beaucoup moins, et vous arrivez même à faire payer des villes qui ne sont pas adhérentes à la DMSI, comme Dammarie par exemple. Donc je vous félicite, pour Melun c'est tout bénéf. Bravo, on votera pour.

Monsieur Vogel : Vous cherchez à mettre la zizanie entre l'Agglomération et Melun. Kadir.

Monsieur Mebarek : L'outil en question, il sert bien aux services de l'Agglomération. L'Agglomération, elle s'étend. Depuis 2015, elle a vu ses compétences très sensiblement augmenter. Ses personnels également. Et elle a également des besoins en matériel informatique. Donc l'Agglomération utilise pleinement ces outils. Et il est normal que l'Agglomération prenne sa part dans l'investissement. Après, vous félicitez que la Ville, finalement, paie moins que son utilisation. Il y a un ratio qui a été établi. 25 % correspond à l'utilisation melunaise. Après, le principe d'une mutualisation à l'échelle d'un territoire de vingt communes – bon là c'est moins, il y a moins de vingt communes pour la DMSI – mais le principe d'une mutualisation : les communes qui, si elles avaient investi toutes seules, auraient payé beaucoup, beaucoup plus cher, payent moins dans une mutualisation avec

l'Agglomération. Il n'est pas totalement incongru qu'une agglomération prenne peut-être une part plus importante pour éviter que des communes avec de très faibles moyens puissent financer elles-mêmes un serveur pour leurs propres besoins.

Monsieur Vogel : Bien. On passe on vote ? Non, Madame Monville.

Madame Monville : Pardon. J'étais en train de boire. J'ai plusieurs choses à dire par rapport à la DMSI. D'une part, vous l'avez rappelé, mais au passage, comme ça à la fin, qu'effectivement toutes les villes ne sont pas adhérentes, et en particulier Dammarie les Lys qui n'est pas la moindre des villes de notre agglomération, qui considère que son service informatique est pour l'instant plus performant que la DMSI ne le serait. D'autre part, ce qu'on observe quand on a affaire à la DMSI, et ce qu'on entend aussi, c'est que les moyens manquent. Et en particulier les moyens humains. Que les agents qui travaillent sont surchargés, et que les moyens manquent pour remplir correctement leurs missions, et que par ailleurs beaucoup, sinon la plupart d'entre eux, sont en CDD, c'est-à-dire ont des contrats de travail précaires. Donc, est-ce que vous considérez qu'il y a suffisamment d'agents pour remplir le service qu'on leur demande ? Par ailleurs, quelle est la part de CDD dans les emplois de la DMSI ? Et est-ce que vous entendez pérenniser ces emplois ?

Monsieur Mebarek : Alors on s'est téléporté dans un conseil communautaire. Clairement, c'est des questions auxquelles les élus – en tout cas moi, et puis le Maire en tant qu'élus melunais, ce n'est pas le lieu ; et ce d'autant plus d'ailleurs qu'on n'a même pas autour de la table la délégation informatique représentée par Thierry Segura. Après, le fait de dire que le service de la DMSI est majoritairement composé de CDD, moi je suis très, très surpris. C'est une information que je ne confirme pas, pas du tout.

Monsieur Vogel : Vous reposez la question à l'Agglomération. Oui, Madame Monville, allez-y.

Madame Monville : Moi, je veux dire quand même que ça pose problème ce type de réponse. Aujourd'hui, on a une Communauté d'Agglomération à laquelle on délègue de plus en plus de compétences importantes qui sont des compétences qui regardent la vie quotidienne des gens. Il se trouve que le service informatique de l'Agglomération, et le service informatique du coup des villes qui dépendent du service informatique mutualisé, regarde les citoyennes et les citoyens melunais. On ne voit pas pourquoi on ne pourrait pas poser ce genre de questions dans le Conseil Municipal de la ville qui est concernée par le service informatique et obtenir des réponses de la part du maire, en l'occurrence, de la ville qui est concernée.

Monsieur Vogel : Non, non, non. Madame Monville, là, vous exagérez.

Madame Monville : Ah bon ?

Monsieur Vogel : Oui. Parce qu'il y a des institutions dans une république.

Madame Monville : Donc on ne parle pas de l'Agglo au Conseil Municipal ?

Monsieur Vogel : Non, non, laissez-moi. Vous avez parlé très largement, on vous a tous écouté, maintenant laissez-moi vous répondre. Il y a des institutions dans une république. Il y a des questions qui relèvent de l'Agglomération, et des questions qui relèvent de la Ville. Si vous avez envie d'avoir de bonnes réponses à vos questions, vous posez les questions au bon

endroit. Ici, ce n'est pas le sujet. On traite notre sujet. Vous avez le droit, d'ailleurs on a un prochain conseil communautaire, je vous ai dit tout à l'heure, qui aura lieu dans deux temps. Vous gardez votre question, vous la poserez à ce moment-là, aux bonnes personnes, au bon endroit. Sinon tout est dans tout, et réciproquement. Il n'y a plus besoin d'institutions. On peut parler de tout, on ne respecte rien. Il y a un ordre du jour, on n'en tient pas compte. On parle aux personnes directement, sans tenir compte des assemblées. C'est une conception de la démocratie que je ne partage absolument pas. Ici nous sommes là, élus, pour trancher un certain nombre de questions qui nous sont posées, qui sont inscrites à l'ordre du jour ; on ne parle pas d'autre chose. On ne fait pas de révolution permanente. Voilà. Si vous avez une question à poser sur ce sujet, vous la posez. Si vous n'en avez pas, on passe au vote. Et bien on passe au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. Délibération suivante.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la convention de financement par fonds de concours du système d'infrastructure mutualisée du système d'information.

**AUTORISE** le Maire ou son Adjoint en charge de la modernisation de l'action publique, du développement des initiatives et de la participation citoyenne, de la promotion numérique et du développement des outils numériques à signer la convention de financement par fonds de concours du système d'infrastructure mutualisée du système d'information.

**DIT** que les crédits en dépenses sont inscrits dans le budget 2021 en section d'investissement.

## **8 - COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL-DE-SEINE**

Monsieur Mebarek : Alors, effectivement, il s'agit de la communication du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération dont vous avez tous et toutes reçu la communication. Là, effectivement, c'est de droit : ce rapport doit être communiqué aux membres des conseils municipaux avant le 31 décembre de l'année, donc voilà. On ne va pas faire un exposé détaillé de ce rapport, vous en avez tous pris connaissance, en tout cas je l'espère. C'est un rapport qui est assez exhaustif et assez bien illustré, notamment en matière d'exemples d'actions. Voilà. Moi, tout simplement, trois mots. L'année 2020, s'il y a une chose à retenir de l'année 2020, c'est l'année Covid. 2021 étant une année Covid, et 2022 le sera aussi. Mais 2020 c'était l'année Covid avec tout ce que ça impliquait en termes de mesures. Et en 2020, l'Agglomération a pris sa part de responsabilité dans cette crise sur plusieurs volets qui relèvent de sa compétence. Sur le volet économique déjà, très tôt, l'Agglomération a mis en place un certain nombre de mesures. La première a été face à la multiplication des différents dispositifs de soutien aux entreprises, l'Agglomération a mis en place un guichet unique qui permettait aux entreprises du territoire de pouvoir, en un point unique, avoir la bonne information, constituer les bons dossiers pour avoir les aides diverses et variées que l'Etat mettait en place, et ça, ça a été un élément important pour les entreprises, notamment les petites entreprises de notre territoire. L'autre élément important, également sur le plan économique en 2020, ça a été le soutien financier puisque c'est la baisse des cotisations foncières des entreprises ; la baisse des cotisations minimales de la CFE a profité à un tissu important d'entreprises sur notre territoire puisqu'elle a profité essentiellement aux TPE et

PME qui sont celles qui ont le plus souffert de la crise. Et c'est 1 million d'euros de réinjection dans l'économie locale qui a été fait puisque cette baisse de fiscalité était de cet ordre-là. Parallèlement à ça, un certain nombre de dégrèvements avait été mis en place, notamment pour les entreprises qui étaient liées au tourisme. Nous avons également abondé le fonds résilience qui est un fonds qui permettait à la Région de faire des avances de trésorerie aux entreprises, donc là c'est plus de 200 000 euros qui a été apporté. Voilà, sur le terrain économique, l'année 2020, l'Agglomération a joué sa part et elle a continué d'ailleurs à le faire en 2021. Sur le thème de la santé, rapidement, l'Agglomération a loué des locaux pour servir de centre de dépistage. Elle a également distribué du matériel, y compris des masques et des blouses à l'hôpital de Melun. Sur le volet de l'éducation, elle a continué à accompagner des enfants puisque vous savez que dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville, elle gère le dispositif Programme de Réussite Educative. Donc plusieurs centaines d'enfants qui sont suivis au sens large, ce n'est pas que l'éducation au sens éducation nationale, mais vraiment c'est un accompagnement au sens éducation sur tous les aspects de l'éducation des enfants, y compris sur les problématiques du soutien à la parentalité auprès des parents. Et toute cette action, elle a continué à être faite pendant la période de confinement, à travers des dispositifs en distanciel. On a également les référents de parcours PRE qui ont continué à garder avec les familles qui étaient suivies avec des échanges téléphoniques très réguliers pendant le confinement. Donc voilà. Economique, santé, éducation / social. La particularité de l'année 2020, pour moi, ça a été cet aspect-là et l'Agglomération a été au rendez-vous. Après, on a tout un tas d'autres actions qui ont été menées. Je vous laisse éventuellement poser vos questions. Je crois qu'Henri veut compléter par deux – trois éléments maximum.

Monsieur Mellier : Moi, je me suis attaché simplement à faire un focus sur, puisque j'étais jusqu'en juillet 2020 le vice-président chargé des transferts de compétences et des fonds européens – ça je le suis toujours – sur ces aspects-là, parce que je pense qu'il faut dire un certain nombre de choses. Donc, on a transféré effectivement un certain nombre de compétences Ville de Melun à la Communauté d'Agglomération, et le moins qu'on puisse faire c'est revenir devant le Conseil Municipal pour dire est-ce que ces compétences ça a marché, etc. Alors, l'année 2020 n'est pas la bonne année, parce que, comme l'a dit Kadir, l'année Covid. Si je prends la première compétence qu'on a transférée, le tourisme, effectivement c'est une année sinistrée. Pour prendre un exemple, on a reçu 978 visiteurs alors qu'on en avait reçu plus de 10 000 en 2019. Ça n'a pas de sens. Donc simplement, la Communauté d'Agglomération a fait quelque chose, c'est-à-dire qu'elle a investi en termes de tourisme : elle a transformé l'Office de Tourisme, et il y a maintenant un accueil que vous connaissez à l'Espace Saint Jean. C'est elle qui a payé 250 000 euros, et ça, ça va permettre de booster considérablement l'accueil touristique à partir de maintenant. Et non seulement la compétence tourisme n'a pas été rabaissée, mais je pense qu'elle s'est beaucoup agrandie. Une autre compétence qu'on avait transférée en son temps, il y a bien longtemps de ça, c'était la compétence enseignement supérieur. Je rappelle que c'était une compétence facultative ; l'université, pendant longtemps, a été gérée par la Ville de Melun. Aujourd'hui, alors là, c'est un envol par rapport à ce qu'a fait la Communauté d'Agglomération. Je vais simplement dire les chiffres, parce qu'ils sont tellement parlants. Nous, quand on a laissé l'Université Paris II à la Communauté d'Agglomération, il y avait un peu moins de 2 000 étudiants. Aujourd'hui, il y en a 4 500, donc voilà, dont près de 1 500 à l'Université de Panthéon Assas, je vous passe les chiffres, etc. Voilà. Et puis, aujourd'hui comme vous le savez, il y a le début d'une compétence effectivement et d'une université pour faire des études de médecine. Et puis il y a beaucoup de partenariats qui ont été noués avec des centres de recherche etc. Donc, du côté de l'enseignement supérieur, on peut dire que la Ville n'aurait jamais pu faire ce que la

Communauté d'Agglomération a fait en matière de développement universitaire. Il faut s'en féliciter. Il faut dire : « voilà une bonne compétence transférée ». Ce n'était pas obligatoire, on l'a fait, et bien je pense que la Communauté d'Agglomération a su rebondir et prendre la main là-dessus. Une autre compétence qui avait fait couler beaucoup d'encre à l'époque, je m'en rappelle encore d'ailleurs, c'était l'Université Inter Ages. C'était un des fleurons de la Ville de Melun. Non seulement, là, ça n'a pas changé les choses, mais ça a aussi effectivement élargi considérablement le socle de l'Université Inter Ages, donc voilà. C'est un peu plus de 1 000 étudiants aujourd'hui ; quand on l'a transférée, on en était à 700. On peut donner des chiffres intéressants : 91 % de ces gens sont des gens à la retraite, et 70 % sont des femmes qui fréquentent l'Université Inter Ages ; c'est un point très important pour l'ensemble du territoire communautaire. Et puis, donc, 61 % de ces personnes viennent de l'Agglomération. Et on attire, on est attractif avec l'Université Inter Ages : il y a 37 % des gens qui fréquentent l'UIA qui viennent de partout, ailleurs du département. Il y a 95 enseignants. Et il y a un taux de satisfaction – il y a une enquête de satisfaction, la Communauté d'Agglomération a gradé ce qu'avait fait la Ville de Melun, elle fait des enquêtes de satisfaction chaque année – je vous donne le dernier chiffre de 2020 : 98 % de taux de satisfaction des étudiants malgré des circonstances Covid. Donc on peut dire que là aussi, les choses se sont bien passées. Le dernier focus que je voudrais faire, c'est sur quelque chose de très important qui était nouveau, notamment à la fin de l'année 2020 : c'est toute la mobilisation des fonds européens. Et ces fonds européens, ils ont profité à tout le territoire communautaire, et je voudrais, en deux minutes, vous le dire, à 19h30 j'aurai fini. On a mobilisé – je dis bien on – on a mobilisé, la Communauté d'Agglomération, 6 126 232 euros de fonds européens. Jamais. Jamais. Jamais, on a eu autant d'argent de l'Europe pour faire autant de choses. Il faut le dire, quand on s'y attache, quand on fait les choses. Et donc, on a eu 23 opérations présélectionnées, 21 conventionnées. Aujourd'hui, on est à un taux de présélection de 92 % par, j'allais dire, le comité de sélection et de suivi, et de 86 % approuvé, donc ça veut dire que des conventions suivront, par ce qu'on appelle le comité régional de programmation, puisque je rappelle que nous sommes, là, en lien avec la Région Ile de France qui est l'autorité de gestion. Quelques grands trucs quand même. Avec ça, qu'est-ce qu'on a fait ? On a quand même fait sur le territoire communautaire deux centres de santé importants. Un à La Rochette, très important, avec des transferts de médecins qui venaient de Melun pour un certain nombre d'entre eux ; mais enfin quand même, la ville de La Rochette a reçu là un peu plus de 300 000 euros pour faire son opération. Mais la grosse opération, c'est celle qui a transformé l'ancienne clinique de l'Ermitage sur la commune de Dammarie. C'est une opération qui a été très lourde à monter, et qui a fait qu'on a mobilisé 1 158 000 euros de fonds feder pour une opération qui coûtait 2.3 millions. Après, on s'est concentré sur tout ce qui était l'emploi, en matière d'aides européennes. Il y a tout un projet aujourd'hui avec l'IFSI pour des aides-soignants, pour des personnes en situation de précarité. Et bien, ça donne des beaux résultats. Aujourd'hui, sur 90 personnes sans emploi, 54 ont déjà intégré le parcours de formation. Et dedans, il y a beaucoup de Melunaises. Accompagner les demandeurs d'emploi des métiers de la santé, là aussi, il y a eu un certain nombre de personnes qui sont aujourd'hui... c'est la CAMVS qui monte tout ça. Ensuite, il y a eu un gros succès en matière d'emploi, c'est l'Atelier. On en a beaucoup parlé avec Baytir qui dirige cette affaire, mais c'est important parce qu'il y a trois antennes. Aujourd'hui, il y a eu plus de 400 porteurs de projets depuis quatre ans. Il y a eu 26 entreprises de créer définitives ; il y en a tous les jours qui se montent. Donc c'est un axe très important qui permet à des jeunes de mettre le pied à l'étrier. Le soutien sur le décrochage scolaire, Kadir en a dit un mot, mais c'est subventionné par les fonds européens. Le plan de persévérance scolaire, c'est 244 jeunes suivis. Pour Décroche ton Apprentissage, c'est 69 jeunes qui ont eu un apprentissage, grâce aux fonds européens. Une des choses importantes, effectivement, c'est le Training Center qui a été

monté avec l'aéronautique. Ces métiers-là aujourd'hui, on pouvait peut-être penser un moment que ça s'arrêterait, mais non ça repart, et ça repart de plus belle. Là, il y a 300 bénéficiaires, 130 ont déjà intégré, pour former sur des machines à commande numérique ceux qui vont fabriquer les nouveaux moteurs d'avion silencieux et non polluants. Donc ça c'est important, et puis le parcours Parc Forme, etc. Et la dernière chose que je voulais dire, c'est qu'on a investi aussi avec des fonds européens sur des rénovations thermiques de bâtiments. La première ville qui en a bénéficié, c'est Melun. C'est Melun, les 214 logements de Siegfried, Ribot, Calmette effectivement qui étaient propriété d'Habitat 77. Habitat 77 ne pouvait pas monter ce projet sans les fonds européens. Les fonds européens ont été d'1 million d'euros. Et je peux vous dire que pour avoir rencontré, et le Maire aussi, ces habitants, ils étaient dans des appartements qui étaient des passoires thermiques etc. Et bien ça fait un hiver, deux hivers... c'est le deuxième hiver qu'ils vont passer en ayant chaud, et en ayant de l'eau chaude. Et la même chose a été faite sur une copropriété dégradée au Mée sur Seine, c'était un truc qui était pourri. Ça prouve qu'on peut aller très loin si on sait monter des dossiers, et là aussi c'est 1 million d'euros qui sont tombés effectivement. Donc moi, je voulais simplement dire que ces fonds européens, c'est très concret, c'est de l'argent qui appartient à tout le monde, qui vient des états membres etc. En tout cas nous, on a fait tout ce qu'on pouvait, Monsieur le Maire, pour en tirer profit.

Monsieur Vogel : Merci Henri. Oui, allez-y, Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Monsieur Mebarek, Monsieur Mellier, moi, je ne partage pas tout à fait votre enthousiasme sur le sujet. Je trouve qu'à chaque fois qu'on lit ce genre de rapport, on se rend compte à quel point la montagne accouche d'une souris. On voit que notre millefeuille administratif a surtout vocation à engendrer l'inaction tout en communiquant sur une hypothétique ambition inverse. En aparté, je pense qu'une fusion des villes serait certainement bien plus efficiente, capable de faire en sorte que la taille permette vraiment de libérer les moyens, sans contraindre les énergies ; mais bon, pour cela, il faudrait que bon nombre d'élus accepte d'abandonner leur mandat, donc c'est de la politique fiction, on en parlera peut-être dans vingt ans. Cependant j'ai retenu deux points sur le rapport, le troisième effectivement – il y en a un troisième que vous venez de souligner Monsieur Mellier, je partage votre analyse sur l'enseignement supérieur, ce point-là est assez enthousiasmant. Je retiens deux autres points. Le premier, c'est l'aménagement du Pôle Gare, qui est quand même évoqué dans le rapport, qui est pour le coup, lui, un projet structurant. Mes remarques s'adresseront peut-être à Monsieur Robert qui, je crois, est vraiment porteur sur le sujet me semble-t-il. Vous avez communiqué récemment – je vais parler d'un point précis – communiqué dans la presse récemment sur la construction d'un pôle d'affaires pour 2025, qui s'appellerait le Prélude si mes souvenirs sont bons, en précisant qu'il comporterait une crèche – alors effectivement, le besoin est énorme, on abonde dans le sens, et puis une crèche du côté de la gare, c'est loin d'être idiot – un hôtel standing – enfin, que vous nommez standing, trois ou quatre étoiles, on ne sait pas trop, on verra. Mais vous le savez, dans notre programme, on avait noté en même temps que vous le besoin d'avoir une structure hôtelière digne de ce nom sur le territoire, c'est important. Et puis une brasserie. Alors, sur le papier, nous sommes pour et nous considérons comme acté ce que vous déclarez dans la presse sur le sujet. Par contre, j'aurais voulu savoir : il y avait une option, dont on ne sait pas trop si elle a été levée ou pas, de faire un parking souterrain en-dessous du Prélude, en-dessous de ce pôle d'affaires, et qui serait ouvert au public. Je voulais savoir si c'était encore d'actualité, si ce parking allait être construit en souterrain ou pas. Ca, c'est le premier point. Le deuxième point que je voulais savoir par rapport au rapport de la Communauté d'Agglomération, c'est le développement économique à Melun Villaroche. On n'a pas souvent l'occasion d'aborder le développement



économique en Conseil Municipal et c'est quand même un sujet important. Vous vous félicitez – enfin, il y a quelque chose qui se passe à Melun Villaroche et c'est très bien – d'avoir accueilli un centre de tri de colis postaux, enfin La Poste en gros, et une plateforme logistique de Zalando je crois. C'est bien, ça montre que le territoire peut être attractif pour ce genre d'entreprises, vous arrivez à les faire venir. Même si on sait qu'il y a eu des critiques sur le sujet, moi je note surtout que ça peut correspondre à des types d'emplois qui sont recherchés par une partie de la population qui est sur notre territoire ; on n'a pas sur notre territoire que des ingénieurs de la NASA. Cependant, même si je sais que c'est plus facile à dire qu'à faire, mais pour les éventuelles implantations futures, si on pouvait avoir des structures avec un panel de types d'emplois plus large, à l'image de ce qu'on a chez Safran qui est notre vitrine industrielle historique sur le secteur – et d'ailleurs je trouve qu'on ne parle pas assez de Safran, on ne l'arrime pas assez à l'image de Melun alors que c'est une entreprise technologique française de premier rang et on gagnerait à vraiment relier Melun et la construction aéronautique avec ses filières d'excellence. Merci.

Monsieur Vogel : Je voudrais juste répondre sur le dernier point : Villaroche et les emplois. Depuis 2015, on a fait venir à Villaroche plus de 2 000 emplois, pas seulement avec colis poste. Et puis, si le projet Zalando marche – ce n'est pas encore terminé, il faut que la Ville modifie son PLU, etc., mais c'est en cours – ça fera 2 000 emplois supplémentaires. Il ne doit pas y avoir beaucoup de régions en Ile de France où on amène 4 000 emplois en si peu de temps. D'autre part en ce qui concerne la qualification des emplois, ce n'est pas seulement de la manutention etc. puisque dans les deux cas, le siège de l'entreprise est aussi situé là. Donc il y aura un personnel de cadre etc., pas seulement des emplois de manutention. Je ne sais plus comment on l'a exprimé, c'est très, très diversifié. Voilà. Parce que dans les deux cas, il y a le siège de l'entreprise qui est sur place, avec les fonctions de direction, et de recherche, etc. Notamment Zalando, ce n'est pas de la logistique traditionnelle, c'est de la logistique très évoluée. Et avec beaucoup d'économie de coûts de transaction puisque les deux entreprises sont clientes l'une de l'autre. C'était l'idée. C'est pour ça que l'installation s'est faite à Villaroche. Voilà. Peut-être sur le pôle d'échanges multimodal, il n'y a pas de meilleur spécialiste que celui qui est en face de moi, Michel.

Monsieur Robert : Oui. Merci Monsieur le Maire. Simplement une petite précision : Monsieur Martin a dit que j'étais pilote sur le sujet. Sur le sujet du pôle tertiaire qui a été présenté dans la presse, il ne fait pas partie de ma délégation puisque je suis sur le pôle d'échanges multimodal, et qu'en l'occurrence il s'agit d'un sujet connexe d'organisation générale et d'aménagement sur le quartier. Je ne suis pas du tout à l'origine de l'article de presse. Ensuite, l'aménagement, ce que j'en sais, prévoit du stationnement, notamment pour que les salariés qui travailleront dans le projet, dans le pôle tertiaire, puissent stationner pour aller à leur travail. Ensuite, sur les mobilités en général, comme il a déjà dit sur tout le quartier du pôle d'échanges multimodal, la circulation n'est pas définitivement fixée, ni le stationnement. Nous sommes vraiment au stade du projet, mais sans qu'aucune étude d'avant-projet sommaire ne soit encore faite ; tout ça sera lancé après l'enquête publique pôle d'échanges multimodal, et c'est à ce moment-là que seront discutés soit des échanges de voies de circulation, et surtout une refonte globale du stationnement sur tout le quartier en lien avec les deux communes voisines certainement de Dammarie et La Rochette.

Madame Gillier : Oui, merci. Ecoutez, moi j'ai une petite question à vous poser, justement sur Villaroche, parce que – je vais peut-être, un peu, être différente par rapport à mon groupe, je m'en excuse – je pense que l'aéronautique est une chance pour l'économie du territoire et que ce que je constate, ce que j'ai cru constater, c'est qu'il y a des agrandissements qui se font,

mais du côté de Grand Paris Sud et pas vraiment du côté de Melun Val de Seine. Ma question, elle est : comment cela se fait-il que des choix se font sur l'autre communauté d'agglomération plutôt que sur la nôtre ? Qu'est-ce que vous pouvez mettre en œuvre pour faire en sorte de travailler un peu mieux avec Safran ?

Monsieur Vogel : Je ne sais pas à quels agrandissements vous faites allusion, mais les deux projets dont on parlait à l'instant avec Monsieur Martin, ces deux projets qui sont très importants se sont faits sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et pas sur le territoire du côté de Sénart.

Madame Gillier : On parle de La Poste et de Zalando. Moi, je vous parle des projets d'agrandissement de l'entreprise...

Monsieur Vogel : De qui ? De qui ?

Madame Gillier : Je vous parle de Safran. Oui mais, ce n'est pas la neutralité en termes...

Monsieur Vogel : Vous ne pouvez pas demander à Safran de s'installer ailleurs que là où ils sont.

Madame Gillier : Sauf que ça touche.

Monsieur Vogel : Non. Il y a une grande égalité. Ce n'est pas juste ce que vous dites. C'est normal que Safran s'agrandisse là où elle est. Si elle se trouve située dans la partie sénartaise, c'est normal que ce soit là que ça se passe. Il y a une grande égalité dans la répartition des implantations. Je dirais plutôt que c'est chez nous, dans les derniers temps, que les implantations étaient les plus nombreuses. Voilà. Et le fameux Learning Center dont parlait Henri il y a quelques minutes, il est bien installé chez nous. On ne va pas se parler de rivalité, on est complémentaire. On travaille tous dans la même direction pour essayer de développer ce territoire, et il n'y a pas de distinctions à faire.

Madame Monville : Oui. Alors, d'abord vous voyez Monsieur le Maire que le législateur a la même conception des institutions que moi, puisqu'il prévoit que l'on puisse débattre au Conseil Municipal de ce qui se passe et de ce que fait la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

Monsieur Vogel : Alors, si vous permettez au juriste de vous faire une observation.

Madame Monville : Non mais c'était drôle.

Monsieur Vogel : Non, non, non. Vous n'avez pas raison, là. Nous prenons simplement acte, et nous ne votons pas, nous n'avons pas de pouvoir de décision ici sur ce qui concerne Melun Villaroche.

Madame Monville : Mais le législateur prévoit...

Monsieur Vogel : C'est juste une information.

Madame Monville : Le législateur prévoit que nous ayons un débat.

Monsieur Vogel : Il prévoit qu'une collectivité informe l'autre. Pas que nous ayons un mélange des collectivités.

Madame Monville : Et que nous ayons un débat, pour une raison qui est évidente d'ailleurs. C'est que : une partie des conseillers municipaux et des conseillères municipales ici présents ne sont pas à la Communauté d'Agglomération.

Monsieur Vogel : Oui, mais bien sûr.

Madame Monville : Ces décisions concernent notre ville, et donc il est normal que ces conseillers...

Monsieur Vogel : Mais pas de décision.

Madame Monville : ...aient un débat. Le législateur prévoit que nous ayons un débat. Or tout à l'heure, vous m'avez nié le droit à ce débat en disant que ça concernait la Communauté d'Agglomération.

Monsieur Vogel : Non, non, non, non. Je n'ai rien nié du tout.

Madame Monville : Je ne voulais pas polémiquer avec vous, c'était juste une remarque. Par contre, j'ai des remarques à faire.

Madame Monville : Alors on ne va pas polémiquer. Je ne suis pas d'accord avec vous. Je vous ai expliqué mon point de vue.

Madame Monville : D'accord. Très bien. C'est le vôtre en effet et pas celui du législateur. Je tenais à le dire puisque vous avez sous-entendu que j'aurais une certaine conception des institutions qui ne cadreraient pas avec ce que sont nos institutions républicaines. Ce n'est, évidemment, pas le cas. Je tiens à la dire.

Monsieur Vogel : Je suis content de vous l'entendre dire.

Madame Monville : Oui. Et c'est bien dans le cadre de ces institutions que je vous combats, et que j'entends, un jour, reprendre l'hégémonie sur cette ville. Maintenant, on va en arriver à ce rapport. Moi, ce que je remarque, et vous l'avez dit d'ailleurs, et le débat que nous avons eu l'illustre parfaitement : c'est-à-dire qu'on voit bien qu'on a affaire à une Communauté d'Agglomération qui se construit essentiellement autour de compétences qui sont liées à l'attractivité du territoire, My Business is Melun, faire en sorte que cette Communauté d'Agglomération, d'une certaine manière, se développe comme on a développé, au XXème siècle, une bonne partie des métropoles françaises. Sauf que, ce développement qui est complètement passéiste dans ses modalités, c'est un développement qui aboutit, et on le voit, à des jeux de bento de ces entreprises qui vont et viennent en fonction des avantages qu'elles peuvent tirer d'un territoire. Aujourd'hui vous vous félicitez de l'installation de deux plateformes logistiques, celle de La Poste dans un premier temps, et dans un deuxième temps Zalando. Encore une fois, l'installation de ces plateformes logistiques a abouti à la destruction nette de 5 000 m<sup>2</sup> pour ce qui concerne Zalando – enfin, c'est un entrepôt de 5 000 m<sup>2</sup> donc on ne parle même pas des routes, etc., de ce qu'il y a autour de terres, jusqu'à présent, non artificialisées. Et d'autre part, la création, certes, d'emplois, mais la création d'emplois qui sont de mauvaise qualité. D'ailleurs il vient d'y avoir, et c'est intéressant, il vient d'y avoir, et

vous l'avez sans doute suivi, une décision de la commission européenne pour d'avantage réglementer et encadrer ces emplois tant il apparaît qu'ils le sont peu et que les gens sont maltraités. De ce point de vue-là, je voulais aussi souligner que ce n'est pas Zalando qui sera l'employeur des gens qui vont travailler là ; c'est une entreprise d'intérim qui donne ce qu'on appelle aujourd'hui des CDI intérimaires. Et c'est déjà le cas à La Poste. C'est dire les conditions précaires dans lesquelles vont travailler ces gens-là. En plus de la difficulté et de la pénibilité de ces emplois-là, en plus de ce qu'on a déjà dit, c'est-à-dire que beaucoup de ces emplois vont disparaître avec l'automatisation. L'automatisation des emplois. Et je voudrais revenir sur le discours de Monsieur Mellier. Beaucoup des points que vous avez soulignés sont des points positifs. Ce sont évidemment des points positifs. Néanmoins, on est quand même surpris par le manque d'ambition. C'est-à-dire que vous avez fait ce que vous avez pu, vous êtes allé chercher des fonds européens, en l'occurrence vous en avez ramenés pour 6 millions d'euros – je rappelle quand même que le budget de l'Agglo, c'est 100 millions à peu près, si je ne dis pas de bêtises. Pour 6 millions d'euros, vous avez ramené des fonds européens et vous consacrez ces fonds, là, à des actions qui, personnellement me semblent positives. Il me semble que le groupe de la droite ici présent a dit la même chose. Pour une fois, on est à peu près d'accord. Mais ça concerne 244 jeunes qui sont suivis par exemple, 69 jeunes qui sont en apprentissage, 214 logements qui sont rénovés. On parle d'une agglomération de 130 000 habitants. C'est-à-dire que, oui ce sont des politiques utiles, oui ce sont des politiques qui sont justes, mais quand elles sont aussi petites, on se demande si on n'est pas simplement dans une espèce de technique d'affichage où on va chercher de l'argent ailleurs pour mener des politiques qui sont extrêmement mesurées, pour ne pas dire très peu ambitieuses, d'une humilité effrayante, alors qu'on a 130 000 habitants. Pareil, je vous fais acte du développement de l'université, à ceci près, et c'est une critique qu'on vous a fait plusieurs fois, à ceci près que vous développez des filières qui sont des filières qui concernent des gens, disons, en majorité qui viennent de milieux sociaux plutôt favorisés – pour ce qui concerne le droit et la médecine, c'est traditionnellement le cas. Et on aimerait voir se développer sur notre Communauté d'Agglomération d'autres projets de formations supérieures qui puissent répondre à la diversité des populations qui forment notre agglomération. Donc moi, franchement, pour le coup, je suis d'accord avec ce que viennent de dire mes collègues : il faut quand même redimensionner un peu l'exaltation dont vous faites preuve quand vous parlez de la Communauté d'Agglo. On a essentiellement un projet qui est là pour construire de l'attractivité économique sur un modèle du XXème siècle totalement dépassé, qui détruit le territoire et qui ne crée pas d'emplois non délocalisables, socialement responsables, et écologiquement soutenables. On n'est pas du tout dans ce modèle-là. Et d'autre part, les choses positives que vous faites concernent extrêmement peu de gens.

Monsieur Vogel : Je voudrais répondre à ce que vous venez de dire, parce que je suis fondamentalement en désaccord avec à peu près tout ce que vous de dire. D'abord en ce qui concerne notre politique, la transition écologique, la lutte contre la pollution – vous avez fait allusion à plein de choses – n'impliquent pas un arrêt des activités, de la décroissance. Il y a des personnes ici qui vivent, qui doivent gagner leur vie, et qui doivent avoir un travail pour pouvoir faire face à leurs dépenses. C'est aussi simple que ça. Donc je ne suis absolument pas d'accord avec ce que vous dites. Je ne suis pas pour un désert avec quelques gars qui se promènent par là et avec plein d'arbres qui poussent autour. Je suis pour qu'on puisse vivre en harmonie avec la nature qui nous entoure. Il faut les deux. Et il faut du travail pour les gens, aussi bizarre que ça puisse paraître. Ensuite, je vous laisse la responsabilité des emplois de mauvaise qualité. Il n'y a pas des emplois de mauvaise qualité. Il y a des emplois et on évolue dans l'emploi. Et il y a un parcours, que toute personne doit faire. Il n'y a pas des gens qui

sont condamnés une fois pour toute à avoir des emplois de mauvaise qualité. C'est une conception de la société qui n'est pas la mienne non plus. Ensuite, vous n'arrêtez pas de dire que c'est des petits projets. 4 500 étudiants pour une ville de 41 000 habitants, ce n'est pas un petit projet. C'est énorme. Non, mais, je vous reprends. 4 000 emplois pour 135 000 habitants, c'est énorme. C'est énorme, Madame Monville. Il ne faut pas dire tout et le contraire de tout. Ensuite, vous dites qu'on développe des filières qui ne s'adressent qu'aux riches. D'abord, le droit, ce n'est pas la grande école. On n'est pas dans ce périmètre-là. Le droit, l'économie et la gestion, il y a des tas de gens de milieux défavorisés – et je suis bien placé pour le savoir – qui fréquentent ces cours-là. Ensuite, c'est faux de dire qu'on se concentre là-dessus et qu'on ne fait pas le reste. Le CNAM, c'est exactement l'inverse de ce que vous venez de dire. L'UTEC, c'est des filières technos. La Chambre de Commerce et d'Industrie qui monte ses filières près de la gare, c'est chez nous. Donc il faut arrêter de dire tout et n'importe quoi. C'est complètement faux ce que vous avez dit. Et donc, ne le dites pas. Vous pouvez parler de nos défauts, de nos manques, etc. quand ils sont objectivement justifiés. Mais pas dire le contraire de la vérité. La démocratie, c'est dire la vérité aussi. Là, vous ne l'avez pas dite. J'espère que la prochaine fois, vous nous le direz. Madame Ségolène Durand.

Madame Durand : Oui, merci. Alors moi, je vais parler un petit peu du volet sécurité et prévention de la délinquance. Et oui, Bénédicte. C'est un sujet qui nous tient à cœur. Ce rapport est beau, aussi bien sur les couleurs, sur la forme, très sympathique sur le fond : quand on lit, on est un peu au pays des Bisounours. Ceci étant, il manque quand même certains détails et je trouve ça dommage. Par exemple, vous mettez dans la colonne « En chiffres » : 313 policiers nationaux, 87 policiers municipaux et intercommunaux. 87 policiers municipaux et intercommunaux, on n'a pas le nombre exact des policiers intercommunaux, c'est un peu dommage, notamment pour la population qui parfois a un peu de mal et est un peu perdue sur les différentes polices. Ca aurait été peut-être judicieux de mettre le nombre de policiers intercommunaux, et notamment police intercommunale des transports...

Monsieur Vogel : Ils sont 5.

Madame Durand : Pour le moment, nous ne sommes que sur la police intercommunale des transports, puisque c'est le rapport 2020. Ca aurait été aussi bien d'avoir certaines statistiques, puisque, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, vous avez souvent dit que la police intercommunale avait de très bons chiffres, de bons résultats. Bon, à 5 sur une vingtaine de lignes de bus, je ne sais pas vraiment comment ils font : quel est leur mode ? Quelle est leur stratégie ? Quelle est leur organisation ? Quelles lignes ciblent-ils ? Comment arrivent-ils pour intervenir sur certains quartiers dans certaines communes où c'est parfois un peu plus difficile que dans des villages ? Ca aurait été bien d'avoir des statistiques sur ce sujet-là pour vraiment avoir une visibilité sur les actions de la police intercommunale. Après, je peux saluer le travail qui a été fait, notamment sur le dispositif innovant pour lutter contre les cambriolages. C'est un dispositif qui avait déjà été mis en place par le groupement de gendarmeries depuis plusieurs années. C'est bien d'y inclure aujourd'hui la Communauté d'Agglomération puisque nous n'avons que deux communes qui sont en dispositif gendarmerie. C'est bien d'élargir ce dispositif à toute l'agglomération. Mais on est vraiment sur des informations qui sont aujourd'hui peu détaillées, peu développées et manquent de statistiques ; on est vraiment dans quelque chose de global. Alors, très bien quand on lit, il n'y a pas de souci, mais ça manque d'informations. Et autre chose sur la forme, pour le coup, c'est en page 9, il y a marqué « bureau communautaire », alors peut-être que je n'ai pas compris, mais bureau communautaire et vous marquez tous les conseillers communautaires. Chez moi, le bureau communautaire, ce n'était pas tous les conseillers communautaires, à

moins que... Voilà, c'est une erreur de forme.

Monsieur Vogel : On essaiera de mettre plus d'informations dans le prochain rapport, des informations plus précises, notamment sur la sécurité qui est une question qui va évoluer dans les prochains mois. Oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, alors, je voudrais revenir sur ce très beau rapport, établi, j'imagine, par un journaliste d'agglomération. Les images, le texte, tout est bien. Mais ce qui est bien dans ces rapports, c'est de repérer ce qui n'est pas écrit. Et alors là, au niveau des déchets c'est intéressant puisqu'il n'est pas marqué qu'il a été mis en place Allo Encombrants. Il a été continué de mettre en place Allo Encombrants malgré le mécontentement des habitants, notamment des Melunais, malgré le fait que le Smitom ne récupère que 968 tonnes d'encombrants – ça, c'est marqué – mais ils ne disent pas qu'avant la mise en place d'Allo Encombrants, c'était 2 000 tonnes, donc -1 000 tonnes. Ca, ce n'est pas marqué, et on ne dit pas qu'il y a un mécontentement. D'ailleurs on ne fait pas d'audit, on ne sait jamais. On sait que la Ville de Melun ramasse beaucoup d'encombrants mis en place, et que du coup le Smitom ne fait pas le travail qu'il devrait faire. Par conséquent, l'Agglomération ne fait pas son travail. Donc voilà, je voulais remarquer qu'il n'y a pas ce qu'il faut dans ce rapport à ce niveau-là et j'espère que ça changera, qu'au moins on mettra en place un audit de sécurité pour prouver que les habitants sont mécontents. En tout cas il suffit d'en parler, d'Allo Encombrants, sur les réseaux sociaux entre autres et vous verrez que c'est très intéressant d'apprendre des choses là-dessus.

Monsieur Vogel : Bien. Merci. Mais vous savez que ce n'est pas l'Agglo en direct qui gère les déchets, c'est le Smitom. Mais on mettra plus d'informations – ça rejoint un peu la question de Ségolène – pour vous satisfaire. C'est bon ? On prend acte de ce rapport, et on passe à la délibération suivante qui va être présentée par Noël.

Le Conseil Municipal :

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2020 de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine et de son Compte administratif pour l'année 2020, ci-annexés.

## **9 - VERSEMENT D'UN COMPLEMENT DE SUBVENTION A L'USM ESCRIME - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

Monsieur Boursin : Il s'agit du versement d'un complément de subvention en direction de l'escrime. La note de présentation montre que l'escrime avait, au-delà de ses résultats, au-delà de l'accompagnement qu'on va essayer de poursuivre au moins jusqu'en 2024 pour récupérer quelques médailles en Seine et Marne, nous devons verser un complément de quelques 5 234 euros. Comme ça dépasse les 20 000 euros, on est obligé de passer par une délibération, c'est pourquoi nous vous la proposons au vote.

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a des questions ? On passe au vote ? Oh pardon. Monsieur Devoghelaere. Allez-y.

Monsieur Devoghelaere : Oui, alors ce n'est pas une question, plus une remarque. L'USM escrime participe au rayonnement de la Ville, d'autant au vu des victoires olympiques

récentes. Et vu que Melun pourrait être centre d'entraînement pour les JO 2024, j'entends qu'il soit nécessaire de soutenir l'USM escrime. Cependant, on entend beaucoup parler de l'escrime, mais d'autres sports ou associations mériteraient peut-être de participer au rayonnement de la Ville. Et donc je voudrais en profiter. Monsieur Boursin, vous aviez mentionné lors de notre dernière commission jeunesse et sport, une étude de 3F habitat pour remplacer les deux tours aux Mézereaux début 2022, et qu'une structure jeunesse et sport avait été évoquée. Même si nous aurions préféré voir les tours être réhabilitées et sécurisées. Ah pardon, je reprends. Donc Monsieur Boursin, vous aviez mentionné lors de notre dernière commission jeunesse et sport, une étude de 3F habitat pour remplacer les deux tours aux Mézereaux début 2022, et qu'une structure jeunesse et sport avait été évoquée. Même si nous aurions préféré voir les tours être réhabilitées et sécurisées, on souhaite des investissements allant dans ce type de structures publiques, et bien réparties sur la ville.

Monsieur Boursin : Oui, alors, ce n'est pas tout à fait comme ça. La commission jeunesse et sport a été évoquée parce que Brigitte Tixier assistait là et évoquait que la démolition des deux tours allait laisser place à une zone urbaine sur laquelle on pouvait penser des projets qui n'étaient pas encore définis. J'ai profité de cette occasion en disant, si par hasard on pouvait mettre un petit plateau d'évolution pour les activités physiques et sportives, je ne serais pas contre. Mais ce n'était pas un engagement, qu'on soit bien clair là-dessus. Autant on est parti sur Woodi, autant c'est quelque chose qui est complètement... d'ailleurs les tours ne sont pas démolies.

Monsieur Vogel : Non seulement les tours ne sont pas démolies, mais une fois qu'elles le seront, nous ne sommes pas propriétaires du terrain qui sera libéré. Cela fera partie des négociations que nous aurons avec le propriétaire du terrain, c'est-à-dire le bailleur actuel.

Monsieur Devoghelaere : Je sais bien qu'il n'y a pas de promesse, mais ça a été évoqué et voilà, j'irai dans ce sens.

Monsieur Vogel : On passe au vote ? Non, Madame Monville.

Madame Monville : Puisqu'on est dans une délibération qui vous concerne, et qui concerne les associations, je me permettrais cette question d'actualité : aujourd'hui, à Melun, ont manifesté les employés d'une grosse association que nous connaissons tous, ADSEA, qui est une association qui a la mission de la protection de l'enfance sur notre territoire. C'est une association départementale qui a 50 millions d'euros de budget...

Monsieur Vogel : Madame Monville, je vous propose de poser votre question à la fin parce que ce n'est certainement pas l'objet de la délibération.

Madame Monville : A la fin ? Très bien.

Monsieur Vogel : Voilà. Donc, je vous propose de voter sur la délibération. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. Délibération suivante, Noël.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** le versement d'un complément de subvention de 5 234 euros à l'USM Escrime, selon les crédits votés dans le cadre de la décision modificative n° 2 de l'exercice 2021.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs à conclure avec l'USM Escrime, ci-annexée.

**10 - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION N° 21971700398 AVEC VNF RELATIVE A L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL STANDARD  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur Boursin : Oui. Historiquement, depuis 69, VNF possède, vous connaissez tous le petit port de plaisance de La Plage, devant la piscine. L'ensemble a été occupé successivement par des privés, et a été occupé aussi à une époque par des opérations Ville. Depuis le Covid, nous avons mis à disposition une partie de ce foncier à l'aviron qui manquait de place pour pouvoir ranger les bateaux, garer et vivre leur discipline de manière la plus confortable. Aussi, comme VNF va récupérer la totalité, nous vous proposons de bien vouloir récupérer une surface en location à destination du club d'aviron pour un montant annuel de 2 032,85 euros.

Monsieur Vogel : On peut passer au vote ? Oui, je vous en prie.

Madame Gillier : Moi, j'ai déjà une interrogation simplement sur la forme : comment ça se fait qu'on a deux délibérations, la 10 et la 13, qui ont attiré à La Plage – non mais pour les débats, ça aurait été un petit peu mieux de les traiter l'un à la suite de l'autre même si ce n'est pas tout à fait le même sujet, c'est un petit peu dans la continuité. Je trouve qu'on gagnerait en facilité de compréhension des sujets.

Monsieur Vogel : Oui, enfin. C'est l'organisation des délégations. C'est deux délégations différentes et deux questions différentes. Voilà.

Madame Gillier : Le sujet central est le même.

Monsieur Vogel : Oui mais on a suivi l'ordre des adjoints au fur et à mesure, donc il y a toutes les délibérations de Catherine et toutes les délibérations de Noël, pour que si jamais l'un n'est pas là, on peut les faire passer dans un autre ordre etc., comme pour Brigitte tout à l'heure. Il y a aussi un avantage à faire comme ça.

Madame Monville : Mais comme ils sont là tous les deux, on pourrait peut-être pour la cohérence des débats permettre à Catherine de présenter la sienne et comme ça on débat sur les deux en même temps en fait.

Monsieur Vogel : De toute façon, c'est vraiment deux votes différents, donc si vous voulez faire une présentation générale... allez-y Madame Prim. Ce sont des choses complètement différentes ; la question de la délibération 10 et la question de la délibération 13, ça n'a rien à voir.

Madame Monville : C'était Madame Gillier, là aussi, c'est deux personnes profondément différentes.

Monsieur Vogel : Pardon. J'en perds mon latin. Madame Gillier. Pardon.

Madame Gillier : Non, moi je voulais intervenir principalement sur la 13.



Monsieur Vogel : Et bien alors, vous interviendrez à la 13. Il va falloir attendre un peu. Maintenant c'est deux délibérations différentes. Si vous avez...

Madame Gillier : Monsieur le Maire, si vous le permettez juste.

Monsieur Vogel : Oui.

Madame Gillier : Je comprends, c'est plus facile d'organiser ça par adjoint, mais j'ai une petite pensée pour les Melunais et les Melunaises qui nous regardent, c'est tout de même bien d'avoir de la continuité.

Monsieur Vogel : Alors vous attendez un tout petit peu, et vous poserez vos questions au moment de la 13. Pour ce qui est de la 10, est-ce que je peux passer au vote ? Opposition ? Abstention ? Adopté. On passe à la 11, Mathieu.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** les termes de l'avenant n° 2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial n° 201971700398, ci-annexé.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

## **11 - SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION AVEC L'ETAT PORTANT DÉPÔT DE VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES MOBILIERS AU SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHÉOLOGIE**

Monsieur Duchesne : Merci Monsieur le Maire. Comme en janvier 2017, le Conseil Municipal est invité aujourd'hui à voter la signature d'un avenant à une convention signée avec l'Etat et qui sera valable cinq ans. De quoi s'agit-il ? On parle là d'archéologie. Il s'agit du dépôt de 164 nouveaux objets liés soit à la navigation sur la Seine, soit à la poterie puisque des objets qui étaient sur les berges, retrouvés dans un ancien atelier de poterie qui était au bout du Quai Pasteur ont été rassemblés il y a quelques années de ça. Au total donc, l'équivalent de sept caisses en bois va nous être remis en janvier prochain. Autant d'objets qui, ces derniers mois, ont été lavés et inventoriés dans les locaux de l'INRAP à Brunoy, dans le 91. Comme dans le passé, et comme avec les vestiges trouvés ces dernières semaines par exemple rue Saint Liesne, les objets en question pourront donc – en étant stockés dans nos locaux, les locaux du service archéologie municipale – être valorisés par l'équipe de la commune, à l'occasion par exemple d'une exposition. Voilà. Il est donc demandé aux élus, il vous est demandé, d'approuver cet avenant à la convention.

Monsieur Vogel : Très bien. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui.

Madame Prim : Oui, alors, bien sûr, cet avenant à la convention qui permet à Melun de conserver ces nombreux objets – et d'ailleurs, c'est très beau de voir défiler le nom de tous ces petits objets – c'est très bien. Mais moi je m'interroge sur quelque chose qui a fait un peu les titres de la presse, sur l'avenir des vestiges gallo-romains découverts côte Saint Liesne, qui apparemment sont d'une importance inédite d'après l'INRAP. On voulait savoir s'il y avait

une solution pour que ce ne soit pas recouvert ; si vous alliez mettre en place quelque chose pour que cet endroit soit préservé, visible, valorisé auprès du public, et aussi valorisable d'un point de vue touristique.

Monsieur Vogel : Mathieu.

Monsieur Duchesne : Merci pour cette question. Effectivement, on peut se féliciter de ces trouvailles au niveau de la rue Saint Liesne. Il y en a eu d'autres dans le passé, il y en aura probablement d'autres à l'avenir puisque Melun est une ville riche de son histoire et avec des vestiges sous nos pieds. On peut en retrouver un peu partout, il suffit de se pencher. Donc, concernant ce four de tuilier gallo-romain qui a été trouvé rue Saint Liesne, sur un terrain de 1 500 m<sup>2</sup>, qui n'est pas accessible au public – on aurait bien demandé à des scolaires, à des collégiens d'y aller mais pour des raisons de sécurité on ne peut pas. Le four, pour répondre à votre question, il est actuellement démantelé, démonté, saucissonné, et il va être – comme je vous le disais tout à l'heure, ce ne seront pas les mêmes locaux de l'INRAP à Brunoy mais ailleurs dans un autre atelier – acheminé là-bas. Et dans deux, trois, quatre ans, ce four de 18 mètres sur 4 nous reviendra et pourra être exposé et valorisé. On ne pouvait pas... il y a un projet immobilier à cet emplacement-ci, donc on ne pouvait pas se permettre de laisser à ciel ouvert, ici, et pourquoi pas ailleurs ensuite, si on ouvre les places de Melun et qu'on fait des trouvailles, on est obligé de recouvrir et la vie continue. Mais le travail de mémoire est fait par nos chercheurs.

Monsieur Vogel : Merci.

Madame Prim : Oui enfin, moi j'ai l'impression que beaucoup de choses mémorielles, beaucoup de choses historiques à Melun ne sont pas très visibles, pas forcément très entretenues. J'entends les problèmes budgétaires, mais ça manque ; c'est-à-dire qu'on sait qu'on est une ville d'histoire, on sait qu'on est construit sur les vestiges très intéressants, mais on ne le voit pas. On ne le voit pas beaucoup. Alors, heureusement, on a un musée bien sûr. Mais au-delà de ça, dans l'espace public, je ne trouve pas ça très valorisé.

Monsieur Vogel : Bien. Vous savez qu'on a un service archéologie qui fonctionne. C'est vrai, je suis d'accord avec vous qu'on a beaucoup de richesses qu'on n'arrive pas à montrer suffisamment. Comme vous l'avez suggéré, ça demande aussi des fonds. Mais c'est une préoccupation. On est conscient de ça.

Monsieur Duchesne : J'ai eu l'occasion de le dire ici au micro, mais on peut se féliciter d'avoir encore un service municipal archéologique avec deux personnes qui travaillent à temps plein là-bas, des chercheurs qui peuvent venir faire leur travail dans le cadre d'une association également dans ces locaux. On a des expositions régulièrement organisées à l'Espace Saint Jean. Mais c'est vrai qu'il n'y a pas que les vestiges gallo-romains à mettre en valeur. Le reste du patrimoine, régulièrement, est mis en valeur par nos équipes. On va essayer de faire mieux, mais il y a déjà un travail, notamment en ligne, que vous pouvez retrouver sur la plateforme Numel. Tout ça, ça a été numérisé. Ça peut rentrer dans nos foyers, dans nos salons, petits et grands peuvent en profiter. Voilà. Et sans parler des expos Melun en carte postale, ce sera mis en avant en janvier à l'occasion du Salon des vieux papiers par exemple. Je vous y invite.

Madame Prim : Enfin, on est une ville préfecture et c'est vrai que, à côté de Fontainebleau, de Vaux le Vicomte, on a l'impression qu'on est un petit peu sur le côté de l'axe touristique

qu'on pourrait développer à Melun. Et puis, la promotion immobilière gagne sur l'histoire.

Monsieur Vogel : Deux – trois choses pour vous remonter le moral.

Madame Prim : Ah, dites-moi.

Monsieur Vogel : Premièrement dans le PLU sur lequel on travaille, on est en train d'étudier des moyens de plus visibiliser notre patrimoine. Deuxièmement, on vient de faire un accord avec Fontainebleau, dans le cadre du Louvre chez vous, pour que le château de Fontainebleau puisse être visibilisé à Melun par l'intermédiaire des moyens, notamment par microphonie. Et troisième chose, et après je crois qu'on vous en aura dit assez, il ne faut pas oublier que les écoles peuvent, visiter très couramment le service d'archéologie. C'est un des moyens faciles de montrer à nos jeunes toutes les richesses que nous en avons chez nous, qui sont très faciles d'accès par cette voie-là. C'est bon ? Oui, Madame Gillier.

Madame Gillier : Je me permets de rebondir juste sur ce que vous venez de dire parce que je suis attentivement le Facebook de la Ville de Melun et j'avais appris justement, le 03 décembre, une communication qui parlait d'urbanisme, où dans le cadre de la révision du PLU, les élus, chefs de service, représentants du Département, de la Préfecture et les partenaires se sont retrouvés en votre présence pour un atelier conservation du territoire. J'aimerais bien, alors après je sais que c'est... vous avez parlé de démocratie tout à l'heure en expliquant le sens des institutions, l'importance de respecter le débat démocratique. Quand la Mairie communique, ce serait bien de préciser seulement les élus de la Majorité ont été invités pour discuter du PLU et de la conservation du territoire, et non pas les élus, laissant penser que finalement, ce serait un temps démocratique, ouvert à toutes les forces de la Ville. Je trouve que c'est un petit peu dommageable, à la fois en termes de communication, mais aussi que les choses ne se fassent pas avec les élus de l'Opposition.

Monsieur Vogel : Vous savez, Opposition et Majorité, ce n'est pas la même chose. Alors, le jour où vous serez élue, vous serez à notre place ici, et nous on sera à la vôtre. Ca se passe en deux temps. D'abord nous, la Majorité, on élabore un projet, et on le discute entre nous. Et nous sommes légitimes pour le faire. Et après, il y aura un temps de concertation avec vous et avec tous les habitants de la Ville. Il n'y a pas de désordre comme ça. Bon, je propose – d'ailleurs ça n'a rien à voir avec la délibération, mais on est très gentil ce soir – qu'on vote sur la délibération 11. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. Délibération 12, Mathieu toujours.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention de dépôt de vestiges archéologiques mobiliers au service archéologique de la Ville à conclure avec l'Etat, ci-annexé.

**AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant et tout document s'y rapportant.

## **12 - PROGRAMME CENTRAL NATURE - DENOMINATION D'UNE ALLÉE "JOSÉPHINE BAKER"**

Monsieur Duchesne : Oui. Mes chers collègues, à l'occasion du Conseil Municipal du 22 septembre dernier, nous avons tous ici voté les dénominations des rues et du square du futur

quartier Constance Pascal, aménagé sur le site de l'ancien hôpital psychiatrique. Rappelez-vous, à cette occasion nous avons souhaité mettre en lumière les personnalités qui ont marqué à la fois le secteur de la santé, mais aussi des artistes. Et au micro ici-même, nous vous avons proposé de voter pour la création d'une rue Joséphine Baker. Au micro. Joséphine Baker. Danseuse, chanteuse, première grande star internationale noire, née Américaine puis naturalisée Française. Joséphine Baker qui était une militante. Je vais vite parce que vous connaissez quand même l'histoire, avec sa panthéonisation récemment, on en a beaucoup parlé dans les médias. Joséphine Baker était une militante au destin atypique, et elle symbolise, encore aujourd'hui, à la fois le courage, la résistance, et la réussite. Sa panthéonisation était amplement méritée. Et bien tout ça, je vous en ai parlé, peut-être moins dans les détails, au micro, et hélas nous nous sommes rendus compte que, à l'écrit, la délibération ne mentionnait pas le nom de Joséphine Baker. Donc, pour des raisons pratico-pratiques et légales, nous sommes obligés aujourd'hui de revenir vers vous et de faire voter à nouveau cette délibération, et de faire remplacer le nom de Suzanne Noël par celui de Joséphine Baker. Voilà.

Monsieur Vogel : Madame Monville. Monsieur Martin. Madame Monville d'abord, Monsieur Martin ensuite.

Madame Monville : Alors, une fois n'est pas coutume, j'ai écrit mon intervention. Donc : nous ne sommes pas opposés à la production d'un discours historique commun qui ancre ce que nous sommes : une République indivisible, laïque, démocratique et sociale, c'est l'article premier de la constitution, dans l'imaginaire collectif. Au contraire. En faisant le choix de panthéoniser Joséphine Baker et vous, de donner son nom à une rue, on pourrait penser que, le Président de la République et vous, avez décidé de défendre cette République indivisible et laïque et, par conséquent, d'agir en conséquence. Je cite à nouveau la constitution : « aucune section du peuple ne peut s'attribuer l'exercice du pouvoir » (fin de citation) parce que le pouvoir appartient au peuple dans son entièreté. Or la faiblesse des réactions du pouvoir politique et de l'exécutif que vous suivez dans la lutte contre le racisme et l'extrême droite nous préoccupe. Le racisme est un fléau qui divise le peuple et l'extrême droite nous donne partout dans le monde l'occasion de mesurer la menace qu'elle représente pour notre société : la nature antidémocratique, antiécologique et violente de ses régimes. C'est pourtant un double fléau qu'on voit prospérer ces temps-ci sans que ni vous ni l'exécutif national ne réagissent à la mesure de la situation. Et elle est grave ! Depuis un an et demi Médiapart a publié deux enquêtes sur la présence de néonazis au sein de l'armée française, encore hier. Le ménage dans l'armée n'a toujours pas été fait, le Ministère des Armées s'y est pourtant engagé. Ce week-end des militants de SOS racisme ont été pris à partie et frappés au meeting d'Eric Zemmour. Marine Le Pen et Eric Zemmour, les deux candidats d'extrême droite à l'élection présidentielle, cumulent presque 30 % des intentions de vote. Les violences policières ne sont pas combattues. La politique intérieure fait preuve d'une mansuétude insupportable à l'égard des violences policières qui s'expriment non seulement lors des manifestations sociales et antiracistes mais aussi tous les jours à l'encontre des habitants des quartiers populaires et des personnes racisées. La lutte contre le racisme et l'antisémitisme ne saurait s'accommoder d'un Ministre de l'Intérieur et d'une secrétaire d'Etat chargée de la lutte contre les discriminations qui flattent sans cesse les idéologies les plus réactionnaires. Marlène Schiappa recevait encore hier des représentants du lobby transphobe. 27 hommes, femmes et enfants migrants vers l'Angleterre sont morts en voulant traverser la Manche faute de voies légales ouvertes en Europe pour accéder au statut de réfugié auquel plus de 70 % d'entre ces personnes qui fuient leur pays ont droit. Le Ministre de l'Intérieur s'en est pris immédiatement aux passeurs dans une volonté délibérée de ne pas interroger sa propre

politique et celle de son gouvernement en matière d'immigration. Le racisme systémique dans notre société, qui confronte l'ensemble des citoyennes et des citoyens racisés, à des discriminations qui entravent leur vie quotidienne est invisibilisé. Alors oui, nous sommes d'accord pour nommer une rue Josephine Baker, mais nous voulons de la sincérité et que la lutte contre le racisme qui avait contraint cette artiste africaine-américaine à fuir un pays où la ségrégation la reléguait au fond d'un bus ne s'arrête pas là ! Et nous attendons de vous qu'elle inspire bien davantage les politiques de la Municipalité.

Monsieur Vogel : Bien. On va donner la parole à Monsieur Martin. Et puis qui l'avait demandé aussi, Madame Gillier ? C'est Madame Gillier qui avait demandé aussi la parole. Allez-y Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Monsieur Vogel, comme je ne suis pas en campagne électorale permanente, je vais essayer de revenir sur le sujet de la délibération. Monsieur Duchesne, je ne sais pas, vous avez présenté un cadencement un peu bizarre. Moi je me rappelle que le 22 septembre effectivement vous nous présentiez une délibération portant sur la dénomination des voies de l'opération immobilière qui s'appelle Central Nature sur le site de l'ancien hôpital psychiatrique. On n'y évoquait pas du tout le nom de Joséphine Baker. On n'a pas voté pour ça. Le 30 novembre, Joséphine Baker entre au Panthéon sur décision d'Emmanuel Macron, une décision a été prise et annoncée dès l'été, le 23 août. Aujourd'hui, vous nous proposez d'attribuer une allée Joséphine Baker en lieu et place de l'allée Suzanne Noël pour laquelle nous avons voté en septembre. Comme par hasard, vous évoquez aujourd'hui une volonté initiale de dénommer une voie Joséphine Baker, mais vous ne l'avez pas proposé le 22 septembre, je suis désolé. C'est un peu étrange, et vous ne m'empêchez pas de penser que vous courez mais un peu tard, après une célébration qui a fait l'unanimité au sein de la Nation. Alors, évidemment, une voie Joséphine Baker, on va voter pour. On est évidemment pour au regard du parcours exceptionnel de cette femme. Cependant, on regrette que vous proposiez la plus petite des voies sur le site. Joséphine Baker aurait, selon nous, mérité plus grand. On a l'impression que l'hommage se transforme un peu en humiliation. Par ailleurs, et cela va avec le reste, je trouve que vous êtes un peu léger sur l'écrit que vous lui consacrez dans la délibération ; vous concluez avec une formule qui reprend les termes de l'Elysée, je cite : « Elle est reconnue pour être une des meilleures incarnations de l'esprit français ». Puisqu'il s'agit ici de rendre hommage à Joséphine Baker, c'est quand même une formule qui mériterait d'être un petit peu étayée. Monsieur Duchesne, quelle définition donnez-vous à esprit français s'il vous plaît ?

Monsieur Vogel : On va garder cette question deux minutes, parce que Madame Gillier voulait ajouter quelque chose. Madame Gillier. Et puis Madame Durand après.

Madame Gillier : En fait, j'ai deux choses à rajouter. Une première qui est que je ne m'inscris pas dans ce qu'a dit Madame Monville. Du tout.

Monsieur Vogel : Allez-y.

Madame Gillier : Non mais vous m'avez entendue.

Monsieur Vogel : Rapprochez-vous du micro, on n'entend pas.

Madame Gillier : Ah, vous ne m'avez pas entendue. Je n'ai pas envie de polémiquer sur rien du tout, mais je ne m'inscris pas dans la présentation qu'a fait Madame Monville, en tout cas

un certain nombre d'éléments. Par contre, sur ce qui relève de cette proposition de dénommer cette allée Joséphine Baker qui est le sens de la note, je pense que c'est extrêmement regrettable qu'en septembre 2021 on ait mis à l'honneur un docteur en médecine qui était pionnière de la chirurgie esthétique, et du coup elle disparaît. Il y a quand même un sujet sur le fait de mettre des noms de femmes dans les rues, puisqu'en fait, il s'est passé quoi ? Une invisibilisation des femmes dans l'histoire, et aussi on ne voit pas le nom des femmes dans les noms des rues. Voilà. C'est comme ça qu'on essaye de rééquilibrer, c'est comme ça aussi que Joséphine Baker rentre au Panthéon parce qu'on essaye, collectivement, de remettre les femmes à leur juste place, parce qu'on a contribué et que nous contribuons à l'histoire, nous, les femmes. Et là, on remplace une femme par une femme. Je trouve ça absolument détestable. Je crois qu'il y avait d'autres noms qu'on aurait pu, pourquoi pas, enlever de notre belle ville. Vous l'avez dit, elle symbolise le courage et la résistance. Ça aurait été tellement mieux de rebaptiser l'avenue Thiers l'avenue Joséphine Baker. Je crois que là, ça aurait été vraiment une belle manière de lui rendre hommage et de lui laisser une place importante dans la ville. Faire cette intention-là aurait été extrêmement intéressante.

Monsieur Vogel : D'accord. Ségolène. Et après Mathieu va répondre de manière générale.

Madame Durand : Alors moi, c'est plus une question de forme encore. J'ai bien entendu tout à l'heure « vous êtes de l'Opposition, on est de la Majorité ». J'ai fait partie des deux, je sais comment cela fonctionne. Ceci étant, je respecte le travail, et notamment les fonctions de chacun. Ce serait bien que vous en fassiez autant. C'est-à-dire qu'on est ici, autour de la table, pour voter des délibérations, pas pour apprendre certaines choses qui se décident sans nous. Je m'explique : le 30 novembre, Joséphine Baker rentre au Panthéon. Le 30 novembre, sur Facebook, l'élue à la culture fait un post en disant « à Melun une rue portera son nom dans le futur quartier Constance Pascal ». Super. Ce serait peut-être bien de nous en parler. Ce serait peut-être bien que l'on décide autour de cette table, que le Conseil Municipal serve à quelque chose.

Monsieur Duchesne : Permettez que je réponde. Lors du Conseil Municipal du 22 septembre, à l'oral je le répète, au micro, j'ai cité onze noms dont six femmes, sur onze, dont Madame Baker. Joséphine Baker. A l'oral. Si bien que dans la foulée, l'article de presse sorti mentionnait – et vous pouvez aller sur le site de la République de Seine et Marne – le nom de Joséphine Baker et sa photo. Ensuite seulement sa panthéonisation a eu lieu. Donc tout ce que vous venez de dire tombe à l'eau. Effectivement, et Michaël Guion a été le premier à remarquer sur les réseaux sociaux que dans la délibération, ce dont j'ai parlé à l'oral n'était pas mentionné à l'écrit. Mais, et c'est pour ça qu'aujourd'hui on est là, à parler à nouveau de Joséphine Baker. Mais on a bien évoqué le sujet, et ce n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd, et le journaliste présent en a fait un papier qui est en ligne et que vous pouvez consulter. Je continue. Madame Monville, vous parlez de racisme, de violences policières, des réfugiés. On peut vous retrouver sur certains de ces points. Moi, je préfère, parce que vous avez été beaucoup dans une posture militante, je préfère penser aux gens qui habiteront dans cette rue, qui pourront consulter, parce qu'on s'y est engagé, la biographie de Joséphine Baker et je veux penser aux plus jeunes, sur le mur dans la rue, comme dans toutes les nouvelles rues de Melun, nous nous sommes engagés à mettre en ligne les biographies de ces célébrités. Et donc ce sera une fierté pour nous. Je préfère me concentrer sur du positif, et sur ce que vivront ces habitants de Melun dans les années à venir, quand ils diront fièrement « je vis dans la rue Joséphine Baker, au numéro 4, au deuxième étage à droite ». Voilà, la sincérité, elle est là. La vérité, elle est là. Donc je vous incite à aller consulter vos archives et à ne pas refaire l'histoire.

Monsieur Vogel : Madame Durand. Et Madame Prim après.

Madame Durand : Alors. Je vous remercie pour votre leçon de moral. Ceci étant... Je suis spécialiste ? Je vous donne beaucoup de leçons de morale, Monsieur Duchesne ? Collectivement. Mais bien sûr. Mais bien sûr. Ceci étant, c'est bien de dire les choses à l'oral, c'est mieux de les mettre dans les délibérations, d'accord ? Donc, encore une fois, quand vous dites « on en a parlé, on l'a fait », nous ce qu'on constate, c'est que dans la délibération, on n'en a pas parlé, on ne l'a pas notifié. C'est ce qu'on est en train de vous expliquer. Je sais que vous avez du mal à comprendre quand je parle, ceci étant, la réalité, elle est là. Voilà, le sujet est clos.

Monsieur Vogel : Monsieur Martin. Madame Prim.

Monsieur Martin : Pardon. Oui, Monsieur Duchesne, s'il vous plaît parce que bon, en fin de compte, là il s'agit de rendre hommage à Joséphine Baker tout simplement. Mais du coup si vous voulez lui rendre hommage, répondez à ma question parce que vous ne l'avez pas fait. Vous reprenez à bon compte dans vos écrits, là pour le coup, des formules de l'Elysée qui considèrerait que Joséphine Baker est reconnue pour être, je cite : « l'incarnation de l'esprit français ». Moi, je trouve que c'est une formule qui mériterait d'être étayée. Et j'aimerais savoir, Monsieur Duchesne, pour vous, puisque vous reprenez cette formule dans votre délibération, et ce sera une façon de lui rendre hommage, quelle définition donnez-vous à l'esprit français ?

Monsieur Duchesne : .... Il est un passage que je peux vous relire. On parle d'elle comme quelqu'un de remarquable, et qui fait de la différence un levier de réussite. Quand on pense à elle, on se dit que malgré toute ses différences, elle a réussi, et voilà. Le vivre ensemble, la cohésion est possible. Elle en a fait la preuve par son parcours. Voilà. L'esprit français, je vous écrirai une petite note à l'occasion si vous voulez, mais je ne me sens pas les armes pour improviser comme ça.

Monsieur Vogel : Madame Prim, vous aviez demandé la parole.

Madame Prim : Oui. Alors moi, le petit truc qui, moi, m'ennuie n'a rien à voir avec Joséphine Baker elle-même mais avec le fait de donner des noms propres à toutes les rues en ce moment ; ce n'est pas qu'à Melun, bon. Mais, moi, je trouve que dans cette idée, alors là je vous cite, de dire « que l'occupation historique du site et le souhait de la Ville de Melun de porter, à travers le choix du nom des voies, de transmission de patrimoine historique aux futures générations et nouveaux habitants », je pense qu'il faudrait peut-être un petit peu plus métisser ces noms propres de noms de lieux – on a la rue de l'Abreuvoir, qui existe déjà, mais pourquoi pas rue de l'ancien hôpital ; alors on a la rue de la folie douce. On en a déjà parlé ensemble, mais je trouve que ce n'est pas assez. Parce que, qu'est-ce qui éclaire le plus un habitant sur sa ville ? C'est aussi ces noms de rue. Il y a des noms de rue qui sont en rapport avec Melun, il y en a qui sont en rapport avec la médecine, ok. Mais la poésie, l'instruction, elle est aussi au détour d'une rue du Four. Voilà. Après il y a plein de noms comme ça qui peuvent être....

Monsieur Vogel : Mais on est d'accord avec vous. Est-ce qu'on peut passer au vote ? Non. Allez-y, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Je voudrais revenir sur ce qu'a dit Monsieur Duchesne, sur le fait qu'il

aurait indiqué à l'oral lors du Conseil Municipal du 22 septembre, qu'il aurait parlé de l'allée Joséphine Baker. Je viens de relire le compte-rendu analytique du 22 septembre, la délibération 27, et jamais, à aucun moment, il n'est indiqué le nom et le mot Joséphine Baker. A aucun moment. Donc si Monsieur Duchesne prend ce qu'il dit aux journalistes pour quelque chose qui passe en Conseil Municipal, ça rejoint un petit peu ce qu'il annonce sur Facebook par avance, c'est déplorable. Après, vouloir prouver que ceci n'est pas une récupération opportune de la panthéonisation de Madame Joséphine Baker après coup, il va falloir vous expliquer, Monsieur.

Monsieur Vogel : Ok. Je pense qu'on va... Vous savez, Monsieur Martin, c'est un début de réponse. L'esprit français, c'est qu'on est tous d'accord pour l'appeler Joséphine Baker, cette rue, mais qu'on discute depuis vingt minutes. C'est ça l'esprit français, on va au fond des choses. Quand même. Ce n'est pas une critique mais, voilà. Ce n'est pas une critique. Non, non. Ca suffit maintenant. Je pense qu'on peut passer au vote, puisqu'on est tous d'accord. Il est important de la dénommer cette rue. Qui est-ce qui s'oppose à cette dénomination ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. Ah non, une abstention. On passe à la délibération 13, qui est attendue. Catherine.

Adopté à l'unanimité moins 1 abstention, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le remplacement du nom « Suzanne Noël » au profit du nom de « Joséphine Baker » affecté à la voie privée (A1) du programme Central Nature.

**APPROUVE** le plan correctif ci-joint validant les noms attribués à l'ensemble des voies ; venelles et square.

**ABROGE** la délibération n° 2021.09.27.143 du 22 septembre 2021 en tant qu'elle désigne l'une des allées privées « Suzanne Noël ».

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et d'assurer les correspondances aux personnes intéressés par la nouvelle désignation.

### **13 - SITE DIT ' LA PLAGE '**

#### **PROTOCOLE D'ACCORD EN VUE DE LA FIN DE LA CONCESSION RELATIVE AU SITE DE MELUN-LA PLAGE AUTORISATION DE SIGNATURE**

Madame Stentelaire : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit ici du site dit La Plage, comme mon voisin en a parlé déjà tout à l'heure, situé en face de la piscine, quai du Maréchal Joffre. Les Voies Navigables de France sont propriétaires de ce site, La Plage, et nous en confient la gestion sous la forme d'un contrat de concession. La Ville de Melun s'en est vu confier l'exploitation de ce site jusqu'au 31 décembre 2021. Le site n'étant plus exploité depuis de nombreuses années, du fait notamment des deux phénomènes d'inondations de 2016 et 2018, la Ville ne répond plus à l'objectif même de la convention, à savoir l'exploitation économique du site. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes du protocole d'accord en vue de la fin de la concession relative au site de Melun – La Plage ; et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le protocole d'accord.



Monsieur Vogel : Voilà. Qui est-ce qui... ? Alors, dans l'ordre. Madame Prim.

Madame Prim : Oui. Moi, je me demandais pourquoi la Mairie n'a pas essayé de réhabiliter ou d'occuper ce lieu depuis 2015. J'ai lu, il y a eu des inondations, tout ça, mais il peut y avoir des systèmes sur pilotis qui peuvent être faits pour en faire un lieu de loisir et de culture. Et est-ce que vous avez demandé le renouvellement de la concession pour en avoir la maîtrise ? Et, troisième question : est-ce que vous allez collégialement, donc avec VNF, mettre quelques contraintes dans l'appel d'offre afin de s'assurer de la gratuité de l'accès au site, du respect du paysage, de la qualité des services ? Et serons-nous, citoyens, et aussi membres de l'Opposition, associés à ces décisions ?

Monsieur Vogel : Catherine.

Madame Stentelaire : La première question, c'est pourquoi nous n'avons pas exploité ce site ces dernières années. Pourquoi ? Ca ne vous a pas échappé, l'état dans lequel est ce site depuis les inondations. Ca demandait énormément d'investissements de la part d'un futur, on va dire, repreneur. La fin de concession arrivant, c'était un peu compliqué de le faire. Deuxième question, le renouvellement. Pourquoi on ne l'a pas fait ? Parce que VNF, justement, reprend à sa charge ce site afin de trouver un repreneur. Pour eux, économiquement parlant, c'est viable. Nous allons – et ça répond à la troisième question – évidemment, être près de VNF. On a un droit de regard pour savoir quelle activité sera mise en place sur ce site.

Monsieur Vogel : Oui, Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Madame Stentelaire, moi, ce que je comprends de votre délibération, c'est que le site dit La Plage, a été pendant près de 70 ans entre les VNF et la Ville de Melun, sous contrat de concession. Aujourd'hui, la Ville de Melun cherche en partie à se désengager du site, faisant constat qu'elle ne parvient pas à exploiter le site depuis de nombreuses années – vous avez fait référence à des inondations etc. Mais vous nous promettez quand même un avenir radieux, visiblement, pour la suite. Alors, si l'objectif est d'assurer une reprise d'activité en ces lieux, pouvez-vous nous dire en quoi, Madame Stentelaire, les VNF, qui ne sont quand même pas spécialement reconnus pour leur souplesse olympique, auront plus de chances que la Ville de Melun de réactiver le site ? Sachant qu'en plus, si j'ai bien lu, les travaux de réhabilitation vont être à la charge d'un éventuel repreneur sur ce site, ce qui implique un billet de rentrée, vu l'état assez conséquent. Et par ailleurs, c'est un peu contradictoire avec l'un des engagements réels : vous évoquez malgré tout un futur partenariat entre les villes de Melun et du Mée pour les deux sites qu'on mutualiserait, si j'ai bien compris, La Plage plus la pointe aval de l'île Saint Etienne. Concrètement, ça prendrait quelle forme ce partenariat et quels seraient les éléments tangibles de ce partenariat ?

Madame Stentelaire : La Ville de Melun occupe ces lieux depuis 1969 – il n'y a pas 70 ans, mais ça commence à faire. VNF en fait souhaite reprendre la main sur ce site. C'est normal : VNF est, quelque part, on va dire, son propriétaire ; nous étions locataires, contrat de concession c'est une location on va dire. Ils souhaitent reprendre la main. C'est quand même leur métier, et ils ont d'autres endroits qui sont exploités de la sorte. Il y a d'autres endroits qui sont exploités avec de la restauration éphémère, des choses comme ça. Ils savent faire. Chacun son domaine. Et donc, ils vont mettre un appel d'offres suffisamment reconnu par les personnes qui recherchent ce genre d'endroits, et ça sera quand même beaucoup plus simple pour eux de retrouver. Ca, c'est pour La Plage. Vous parlez d'association avec Le Mée. Ca ne

fait pas partie de la délibération parce que, justement, c'est sur Le Mée. Maintenant voilà, VNF pense qu'un même locataire pourrait reprendre et le site de La Plage, et la pointe de l'île du Mée en même temps. Les deux communes sont d'accord. Encore une fois, ça ne fait pas partie de cette délibération, mais pour information, c'est possible.

Monsieur Vogel : Merci Catherine. Oui, Madame Gillier.

Madame Gillier : Alors, ma collègue vous écoutait attentivement, c'est moi qui la dérangeais puisqu'à un moment donné, il y a eu bien évidemment un état de catastrophe naturelle, la seine a débordé, et on se pose la question : ce n'est pas assuré ça ? Non mais, quand il y a une catastrophe comme ça, pour remettre en état il y a des assurances. Ma question était tout à fait naïve. Je me suis dit mais, entre le moment où ça a débordé et le moment où on est en train de rediscuter de La Plage, et en fait plus largement, comment est-ce qu'on valorise les bords de Seine à Melun ? J'ai regardé. Je suis allée regarder, il y avait des vieilles cartes postales. Moi, ça m'a fait rêver. Je me suis dit « c'est trop chouette La Plage ». Et après, j'ai vu La Plage en vrai. J'ai trouvé que ça faisait beaucoup moins rêver en vrai, par rapport à ce que ça pourrait être. Et en fait, nos questions, et notre interrogation, c'est qu'on aimerait tellement que ça redevienne comme une carte postale, c'est-à-dire un lieu emblématique de Melun, un lieu où les Melunais pourraient profiter des bords de Seine. Parce qu'on est malheureusement obligé – alors c'est affreux, mais quand on va se promener, il faut pousser jusqu'à, devrais-je le dire ? Jusqu'à La Rochette, jusqu'à Bois le Roi pour avoir des beaux bords de Seine. Et La Plage mériterait d'avoir un traitement qui en fasse un lieu qui appartienne à tous.

Madame Stentelaire : Quoi qu'il arrive, de toute façon, ça ne deviendra plus La Plage en tant que telle dans la mesure où on ne peut plus s'y baigner devant, avec le passage des péniches. C'était un port de plaisance et ce n'est plus possible non plus, par rapport aux ressacs – c'est comme ça que ça s'appelle. Ca ne pourra plus être comme c'est. Mais de toute façon, nous attendons tous aussi de cet endroit que ce soit très vivant. On a tous envie d'y aller. En plus, il y a la Scandibérique qui va passer pas loin. Donc nous avons tous aussi envie d'avoir des vélos, éventuellement une halte à vélo, etc. C'est un très beau projet. VNF va faire ce qu'il faut.

Monsieur Vogel : Et pour que ça devienne un très beau projet, il faut voter la délibération. Alors, on passe au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. Délibération 14, Catherine.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** les termes du Protocole d'accord en vue de la fin de la Concession relative au site de Melun – La Plage, ci-annexé.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le protocole d'accord en vue de la fin de la concession relative au site de Melun-La Plage.

**PRECISE** qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à Voies Navigables de France.

**14 - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DES MARCHES DE MELUN - SOCIÉTÉ LOMBARD ET GUERIN - ANNÉE 2020**

Madame Stentelaire : Pardon, j'étais restée sur La Plage. La Ville de Melun a confié la gestion du service public des marchés d'alimentation à la société LOMBARD ET GUERIN, par un contrat de délégation de service public avec prise d'effet au 17 octobre 1973. La réglementation applicable dispose que le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes ; et que la Commission Consultative des Services Publics Locaux examine, chaque année, sur le rapport de son Président, le rapport établi par le délégataire de service public. La présente délibération, à laquelle est annexé le rapport du délégataire présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 10 novembre 2021, a pour objet de donner acte de la transmission et de la mise à disposition du public du rapport annuel d'activités 2020 de la Société LOMBARD et GUERIN. Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel d'activités et du compte-rendu financier produit par la société LOMBARD et GUERIN pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement de Melun dont elle est délégataire pour l'année 2020.

Monsieur Vogel : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 15, Catherine.

Le Conseil Municipal :

**PREND ACTE** du rapport d'activités et du compte-rendu financier, année 2020, produits par la société LOMBARD et GUERIN.

**DIT** que ces documents sont à la disposition du public en Mairie de Melun selon les formes et les règles en vigueur.

## **15 - OUVERTURES DOMINICALES 2022**

Madame Stentelaire : Il s'agit des ouvertures dominicales. Depuis 2016, l'article L.3132-26 du Code du Travail confère au Maire le pouvoir de supprimer le repos dominical des salariés dans la limite maximale de douze dimanches par an, au lieu de cinq auparavant, au bénéfice de chaque catégorie de commerce de détail. La liste des dimanches doit être arrêtée par le Maire avant le 31 décembre pour l'année suivante. La Ville de Melun, soucieuse du développement économique, souhaite donner aux commerçants la possibilité d'ouvrir au-delà de 5 dimanches. La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine doit être consultée. Elle l'a été le 12 octobre 2021, et n'ayant pas délibéré dans le mois suivant sa saisine, son avis est, de fait, réputé favorable. Pour l'année 2022, sont proposés : le 16 janvier et le 23 janvier pour les soldes d'hiver ; le 22 mai et le 29 mai pour la fête des mères ; le 26 juin pour les soldes d'été, le 03 juillet également ; le 18 septembre pour commerces en fête ; et les 27 novembre, 04 décembre, 11 décembre et 18 décembre pour les fêtes de fin d'année.

Monsieur Vogel : Bien. Ségolène ? Non, Monsieur Martin ? Ségolène.

Madame Durand : Je m'étonne de ne pas voir dans la liste des dates qui ont été données marqués les dimanches de vide grenier et de braderie. Est-ce que ça veut dire qu'ils n'auront plus lieu ? Est-ce que ça veut dire qu'on les supprime ?

Madame Stentelaire : Alors ça fait déjà la deuxième année que les braderies sont transformées en Commerces en Fête. Les Commerces en fête auront lieu le samedi 21 mai, et c'est ouvert le

22, et c'est également le 18 septembre pour celle d'automne.

Monsieur Vogel : Oui, Ségolène.

Madame Durand : Donc il n'y a plus de braderie ou de vide grenier ; c'est terminé. Ce sont les Commerces en Fête.

Monsieur Vogel : Madame Prim et Madame Gillier.

Madame Prim : Alors moi, je vais plusoyer vite fait ce que disait Madame Durand. Les braderies, les vide greniers, sont des évènements attendus des Melunais, principalement les vide greniers, je tiens à le dire. On est une ville, une grande ville, où il n'y a pas de marché aux puces, pas vraiment de brocantes, pas de vide greniers, et ce sont des choses qui sont attendues par tout type de catégorie de population, que ce soit des plus précaires aux plus aisés, c'est toujours des moments qu'on aime. C'est triste que ces moments n'existent plus. Voilà.

Monsieur Vogel : On passe au vote.

Madame Gillier : Non, vous m'avez oubliée.

Monsieur Vogel : Ah, pardon, Madame Gillier.

Madame Gillier : Derrière la question d'ouverture des commerces, moi j'ai une question : c'est quoi la politique de relance économique à Melun ? Parce que, c'est bien d'ouvrir des commerces plus longtemps, mais ce n'est pas suffisant, quand même, pour relancer les commerces.

Monsieur Vogel : Il faut vous tenir à la délibération. C'est...

Madame Gillier : Mais je me tiens à la délibération.

Monsieur Vogel : Non, non, non. C'est l'ouverture dominicale.

Madame Gillier : Monsieur le Maire, vous nous présentez... Ca a été présenté de cette manière-là.

Monsieur Vogel : Vous pouvez discuter de l'ouverture dominicale, mais pas de la relance en général. Sinon, ça ne va pas. On peut aussi parler de la crise économique aux Etats Unis, et des problèmes qu'a la Chine.

Madame Gillier : En général, je reste sur le terrain qu'est le mien, je reste surtout à Melun.

Monsieur Vogel : Bon. Mais là, ça n'a rien à voir. Donc on passe au vote.

Monsieur Guion : Excusez-moi, Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Ah, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui. Une explication de vote. Je suis très étonné de la réponse de Madame

Stentelaire. En tant que commerçant, je ne suis pas au courant de ça. Et pour moi, les vide greniers qui n'existent plus depuis, ce n'est pas deux ans, c'est un petit peu moins de deux ans, c'est le Covid. Pour moi, rien n'a été décidé sur la suppression de ces vide greniers le dimanche, et c'est dommage. En tout cas, je n'en ai pas eu vent au sein des réunions des commerçants, au sein des réunions publiques des commerçants – je ne sais pas au niveau du bureau, tout ça – mais pour moi rien n'a été acté au niveau des commerçants là-dessus. J'ai l'impression que c'est un petit peu une décision unilatérale et c'est dommage. Je rejoins Madame Prim là-dessus : les vide greniers du dimanche, c'était un des rares événements qui réunissait les populations nord et sud de la Ville ; il n'y en a pas d'autres en fait. Et c'est un des rares événements qui permet de manière unanime et consensuelle de piétonniser entièrement le centre-ville puisque c'est le dimanche. Donc, nous voterons contre cette délibération parce que nous ne sommes pas sûrs que cette délibération est consensuelle. Merci.

Monsieur Vogel : Ok. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est bon. Délibération 16, Charles.

Adopté par 10 voix contre et 32 voix pour, le Conseil Municipal :

**PREND ACTE** des 11 dates d'ouverture exceptionnelle pour 2022 suivantes :

16 janvier (soldes d'hiver)  
23 janvier (soldes d'hiver)  
22 mai (avant fête des mères)  
29 mai (fête des mères)  
26 juin (soldes d'été)  
03 juillet (2<sup>ème</sup> dimanche des soldes d'été)  
18 septembre (commerces en fête)  
27 novembre (fêtes de fin d'année)  
04 décembre (fêtes de fin d'année)  
11 décembre (fêtes de fin d'année)  
18 décembre (fêtes de fin d'année)

**EMET** un avis favorable sur le calendrier d'ouverture dominicale des commerces de détail proposé par le Maire pour 2022.

## **16 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS ET DU COORDONNATEUR COMMUNAL**

Monsieur Humblot : Merci Monsieur le Maire. On a une délibération qui a pour objet de revoir le tarif des agents recenseurs. Petite explication : le recensement est maintenant réalisé de manière annuelle afin de coller au plus près de la réalité de la population. L'an dernier, en raison de la Covid, l'INSEE avait repoussé ces opérations. Et donc, on envisage de procéder au recensement début 2022, bien évidemment sous réserve de l'évolution des mesures sanitaires parce que la première démarche est une démarche de contact, même si, ensuite, les habitants peuvent remplir les questionnaires et faire leurs opérations par internet. L'objectif de la délibération est d'augmenter un peu la rémunération des agents recenseurs. La rémunération n'a pas évolué depuis 2015. La délibération propose une révision des

rémunérations ; je vais vous faire grâce de la lecture. En gros, les feuilles de logements, ça c'est une feuille par logement et la proposition est d'augmenter de 2 centimes. 5 centimes sur les bulletins individuels. 2 centimes sur les feuilles d'adresse non enquêtées. De la même chose pour les adresses collectives. Inchangé pour la formation. En revanche, 5 euros de plus pour l'indemnité forfaitaire de la mission. Pour le coordonnateur communal, il y a une augmentation de 1 centime sur chaque point, comme il est précisé dans la note de présentation et la délibération.

Monsieur Vogel : Merci Charles. Est-ce qu'il y a des questions ? On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 17, Guillaume, cession d'un appartement.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DESIGNE** un coordonnateur communal et des agents recenseurs.

**FIXE** la rémunération du coordonnateur communal et des agents recenseurs suivant les tarifs de rémunération ci-dessous :

AGENTS RECENSEURS	
Feuille de logement	1,12 €
Bulletin individuel	1,95 €
Feuille d'adresse non enquêtée	1,12 €
Dossier d'adresse collective	1,12 €
Formation (par séance)	20,00€
Indemnité forfaitaire pour l'ensemble de la mission	135,00 €

COORDONNATEUR COMMUNAL	
Feuille de logement	0,36 €
Bulletin individuel	0,36 €
Feuille d'adresse non enquêtée	0,36 €
Dossier d'adresse collective	0,36 €
Formation (par séance)	20,00 €

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives relatives au recensement de la population et concernant la collecte de renseignements contrôlée par l'INSEE, en 2022.

**DIT** que les crédits nécessaires pour faire face à cette dépense seront inscrits au chapitre 012 – article 64131 du Budget Primitif 2022.

**17 - SCHEMA DIRECTEUR DU PATRIMOINE COMMUNAL  
CESSION D'UN APPARTEMENT SIS 28 AVENUE GEORGES POMPIDOU A  
MELUN  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur Dezert : Oui, merci Monsieur le Maire. Donc effectivement, là, cela concerne notre patrimoine communal cession d'un appartement sis 28 avenue Georges Pompidou. Dans une démarche d'optimisation, on cède ce patrimoine. Ca a fait l'objet d'un appel d'offres, et a été retenu le mieux disant à hauteur de 127 000 euros pour un appartement de 90 m<sup>2</sup> avec cave et parking. Il est donc demandé d'approuver cette vente et d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié.

Monsieur Vogel : Merci. Oui, Madame Prim.

Madame Prim : Une petite question : c'est vendu 127 000 euros pour 89 m<sup>2</sup>, ça fait 1 427 euros du m<sup>2</sup>. Le prix moyen dans la zone est de 2 500 euros du m<sup>2</sup>. La question, c'est : pourquoi à ce prix-là ? Pourquoi brader le patrimoine ainsi, enfin pourquoi se débarrasser du patrimoine ?

Monsieur Vogel : Guillaume.

Monsieur Dezert : Oui, au niveau du prix, il y avait beaucoup de travaux à réaliser, donc le prix tient compte des travaux qui restaient à faire pour équilibrer cette notion de prix au m<sup>2</sup> que vous avez annoncée. Après, on n'a pas, nous, Ville, intérêt à rester dans des copropriétés qui nous coutent de l'argent. On préfère avoir, effectivement, ce retour d'investissement dans notre budget. C'est de l'optimisation.

Monsieur Vogel : Merci. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 18, rétrocession.

Adopté par 6 voix contre et 36 voix pour, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** la cession d'un appartement de 89.48 m<sup>2</sup> au 3<sup>ème</sup> étage, d'une cave et d'un emplacement extérieur sis 28 avenue Georges Pompidou à Melun, parcelle cadastrée section AD n° 278, au prix de 127 000 euros net vendeur.

**DESIGNE** Maître Pierre-Alain Le Gal, Notaire à Melun, 3 place Chapu, en tant que notaire rédacteur de l'acte ou en tant que notaire associé dans le cas où l'acquéreur désignerait son propre notaire.

**PRECISE** que les frais de notaire inhérents à l'acte, seront pris en charge par Monsieur Abdelkrim et Madame Sabine Ramdani.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes notariés et documents se rapportant à cette cession.

**PRECISE** qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à Monsieur Abdelkrim et Madame Sabine Ramdani.

**18 - RETROCESSION PAR MONSIEUR MOSTEFA ET MADAME HALIMA OUDJAMAA DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AL N° 53 P D'UNE CONTENANCE DE 20 M<sup>2</sup> ENVIRON, SISE 16 AVENUE DE MEAUX CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur Dezert : Voilà. Rétrocession cette fois-ci, avenue de Meaux. On en avait déjà passé des rétrocessions avenue de Meaux, donc on le fait bout par bout. C'est un petit combat de terrain. Donc là, celle-ci, sur le 16 avenue de Meaux, une parcelle d'une contenance d'environ 20 m<sup>2</sup>, l'idée est de mettre cette parcelle privée sur le domaine public communal. Donc cession pour 1 euro. La présente délibération a pour but d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié.

Monsieur Vogel : Merci. Opposition ? Abstention ? Délibération 19.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**ACQUIERT**, auprès de Monsieur Mostefa et Madame Halima Oudjamaa, une partie de la parcelle cadastrée section AL n° 53, d'une contenance d'environ 20 m<sup>2</sup>, au prix de 1 euro.

**AFFECTE** cette parcelle à un usage de voirie communale et de la classer dans le domaine public de la Commune.

**DESIGNE** Maître Isabelle Albert, Notaire à Melun, 1 rue Saint Sauveur, aux fins de rédaction de l'acte.

**PRECISE** que les frais de géomètre seront pris en charge par la Ville de Melun.

**PRECISE** que les frais de notaire, inhérents à l'acte d'acquisition, seront pris en charge par la Ville de Melun.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ledit acte et tous documents s'y rapportant.

**PRECISE** qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à Monsieur Mostefa et Madame Halima Oudjamaa.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

**19 - ECHANGE FONCIER ENTRE LA COMMUNE DE MELUN ET LA SAS LA PLAINE DE MONTAIGU  
AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIE**

Monsieur Dezert : Là, il s'agit d'un échange foncier entre la commune de Melun et la SAS la Plaine de Montaigu, qui est l'aménageur de l'Ecoquartier. C'est la Plaine des Sports, qui est constituée d'une série de parcelles, qui vient donc en échange de deux chemins ruraux. La cession se fait de la même manière, à l'euro symbolique, et permettra effectivement la réalisation, avec une maîtrise d'ouvrage Ville, d'un équipement sportif et d'une plaine des



sports, donc une grande surface végétalisée qui permettra la pratique du sport en plein air. Voilà. C'est un échange foncier entre la Mairie et l'aménageur pour permettre la plaine des sports sur l'Ecoquartier.

Monsieur Vogel : Merci. On passe au vote. Non, Monsieur Devoghelaere. Madame Gillier. Monsieur Devoghelaere.

Monsieur Devoghelaere : Oui. Donc, il y a 19 944 m<sup>2</sup> qui reviennent à la Ville, ce serait l'occasion d'en faire un lieu de vie public, accessible à tous – une maison de quartier par exemple. A notre dernière commission jeunesse et sport la semaine dernière, on nous a dit qu'il y avait de plus en plus de jeunes, avec une belle parité garçons – filles, qui investissent les structures à leur disposition, 60 à 70 jeunes à Vivaldi. C'est très bien et il faut continuer de répondre et anticiper, innover en ce sens. Et je trouverai dommage que ce terrain échappe à la réappropriation de la ville par ses habitants en étant vendu au privé. Donc ma question : qu'est-ce que vous compte faire de ces 20 000 m<sup>2</sup> ?

Monsieur Vogel : Guillaume.

Monsieur Dezert : C'est précisé dans la délibération : c'est la réalisation d'un équipement sportif et d'une plaine des sports, sous maîtrise d'ouvrage Ville. Donc c'est un foncier qui va nous appartenir. On va réaliser les travaux, et donc ce sera un équipement qui sera fait par la Ville pour les habitants de Melun. Donc un équipement public, un gymnase, une plaine des sports, du foot, du boomerang, du babyfoot peut-être.

Monsieur Vogel : Madame Gillier.

Madame Gillier : J'ai une question, mais j'espère ne pas m'être trompée dans l'interprétation.

Monsieur Vogel : On ne vous entend pas.

Madame Gillier : C'est quoi les équipements collectifs qui ont été financés et construits par TCA ? Par l'aménageur ? Je vais reposer ma question, parce qu'elle était toute brouillonne : quels sont les équipements collectifs qui ont été financés et construits par le groupement Loticis – Crédit Agricole Immobilier ?

Monsieur Vogel : Guillaume.

Monsieur Dezert : A nouveau, je redis, mais peut-être que j'ai mal compris la question. Je m'en excuse. C'est vraiment un foncier qui va nous revenir. Actuellement, il est à l'aménageur. Le foncier nous revient. Nous construisons sur ce foncier. Nous, Ville, portons la maîtrise d'ouvrage de l'équipement public, un gymnase.

Monsieur Vogel : Voilà. Et il y a une participation de l'aménageur, notamment en ce qui concerne les voiries donc on travaille ensemble pour faire l'objet. Voilà. Et les bâtiments. Ok. On passe au vote. Non. Madame Monville.

Madame Monville : Simplement je pense que la substance de ces questions, elle est évidente : c'est que, nous, on est attaché à ce que cet équipement qui sera construit – on a compris que ça allait être un équipement public et on en est très contents ; super, un équipement public, sportif – mais qu'il soit le plus possible accessible. Est-ce qu'on sera dans un modèle du type

de ce qu'ils font à la Buissonnière à Vaux le Pénil, c'est-à-dire un espace qui est en libre accès, mais ça demande quand même des moyens d'entretien, et des moyens de surveillance, parce que, évidemment, on ne peut pas avoir l'un sans l'autre ? Ou bien, est-ce que ce sera un équipement qui sera réservé, par exemple, aux clubs de la Ville ? Donc, encore une fois, il faudra que les clubs de la Ville puissent en bénéficier. Ce n'est pas le problème de les opposer les uns aux autres. C'est de dire qu'il faut qu'on ait un équipement sportif ouvert. Et en plus, moi je dois dire que là-dessus, je pense que c'est très bien, si on veut inclure l'Ecoquartier dans la ville, d'y faire cet équipement sportif ; surtout si on arrive à y emmener des gens, justement, du reste de la Ville qui vont se déplacer pour aller là-bas fréquenter cet équipement sportif. Donc plus il sera ouvert, et c'est à escient... Excusez-moi, je sais qu'il est tard et que vous êtes fatigués mais...

Monsieur Vogel : Ce fond... s'il vous plaît là. Allez-y.

Madame Monville : J'ai cité à escient l'exemple de la Buissonnière parce que justement, il y a même des gens de Melun qui vont là-bas. C'est accessible et on peut y aller. Moi, je trouve ça très bien, là, pour le coup, c'est un super projet. Mais est-ce que ça va être ouvert à tout le monde, et le plus souvent possible ?

Monsieur Vogel : Noël, peut-être pour la question de l'ouverture.

Monsieur Boursin : Je pense d'ailleurs l'avoir présenté lors de la dernière commission sport et jeunesse. Et si on avait apporté le compte-rendu – il n'est peut-être pas encore arrivé, parce que ça ne fait pas dix jours qu'on l'a fait – mais dans le compte-rendu, il va être montré qu'il y a déjà un vrai travail de fait avec les associations sportives, avec deux axes qu'est la complémentarité entre les structures ouvertes aux pratiques de tout un chacun, avec trois orientations à l'intérieur, que ça puisse être l'intergénérationnel, que ça puisse se pratiquer hors des temps d'ouverture traditionnels, et que les équipements qui seront en dur puissent permettre – ce ne sera pas un gymnase mais des volumes qui accueilleront à la fois en salle plate, en sport collectif et en discipline dédiée, l'ensemble des scolaires et bien entendu les associations sportives.

Monsieur Vogel : Très bien. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Guillaume, délibération 20, rétrocession.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** l'échange foncier suivant :

- Cession par la Commune de Melun à la SAS La Plaine de Montaigu de la parcelle cadastrée section AC n° 347, d'une contenance totale de 4 129 m<sup>2</sup> ;
- Cession par la SAS La Plaine de Montaigu à la Commune de Melun, de l'ilot 1E4, soit les parcelles cadastrées section AC n° 633, AC n° 637, AC n° 638, AC n° 639, AC n° 640, AC n° 641, AC n° 642, AC n° 645, AC n° 646, AC n° 647 et AC n° 648, d'une contenance totale de 19 944 m<sup>2</sup>.

**DESIGNE** Maître Eric Truffet, Notaire à Melun, 3 boulevard Gambetta, en tant que notaire associé.

**PRECISE** que les frais de notaire inhérents à l'acte d'acquisition seront pris en charge à parts égales entre la SAS La Plaine de Montaigu et la Commune.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ledit acte, ainsi que tous documents se rapportant à cette cession.

**PRECISE** qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à la SAS La Plaine de Montaigu.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

**20 - CESSION PAR HABITAT 77 D'UNE PARTIE DES PARCELLES CADASTREES SECTION BD N° 111 ET N° 112, D'UNE CONTENANCE DE 625 M<sup>2</sup>, SISES 5 ET 7 RUE GATELLIET**

**AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur Dezert : Il s'agit là d'une cession par Habitat 77 d'une partie des parcelles qui sont derrière l'école Abélard, rue Gatelliet, d'une contenance de 625 m<sup>2</sup> qui sont inscrits au PLU en emplacement réservé, que nous rachetons dans le but à nouveau de faire un équipement public, de faire un nouveau réfectoire, que nous rachetons donc au prix de 93 750 euros qui est le prix fixé par les Domaines. La présente délibération a pour but d'autoriser le Maire à acheter ce terrain à Habitat 77 en vue de la réalisation d'un réfectoire ultérieurement.

Monsieur Vogel : Merci. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Merci. Délibération 21, Michel.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**ACQUIERT** auprès d'Habitat77 – Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne, une partie des parcelles cadastrées section BD n° 111 et n° 112, d'une contenance d'environ 625 m<sup>2</sup>, au prix de 93 750 euros.

**DESIGNE** Maître Nicolas Guenot, Notaire à Melun, 36 rue du Général de Gaulle, aux fins de rédaction de l'acte.

**PRECISE** que les frais de notaire inhérents à l'acte d'acquisition, seront pris en charge par la Commune.

**PRECISE** que les frais de géomètre seront pris en charge par la Commune.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ledit acte et tous documents s'y rapportant.

**PRECISE** qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à Habitat77 – Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

## **21 - CONVENTION DE SUBVENTION VERSÉE PAR LA VILLE DE MELUN A L'OPÉRATION DE REAMENAGEMENT DU QUARTIER CENTRE GARE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur Robert : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet l'approbation d'une convention de subvention versée par la Ville pour l'opération de réaménagement du quartier centre gare. En préambule, je rappelle à chacun qu'un message a été envoyé à chacun d'entre vous, d'entre nous, ce midi par les services pour envoyer un nouveau document qui se substitue au précédent ; c'est-à-dire qu'il y a toujours la même convention, mais le tableau annexé a été remplacé par un nouveau tableau. Le précédent faisant l'objet de coquilles et d'erreurs matérielles. Mais sur le fond, cela ne change absolument rien. Je vous rappelle un petit point d'histoire. Ce rapport fait suite à toutes nos précédentes délibérations de la Ville, mais aussi de l'Agglomération, sur le Pôle d'Echanges Multimodal du quartier gare. L'autorité organisatrice des mobilités qu'est Ile de France Mobilités porte le projet, et notamment, elle a approuvé son schéma de principe d'organisation le 14 avril 2021. Alors, Ile de France Mobilités le porte avec la Gare SNCF pour les projets concernant le périmètre purement ferroviaire, et la CAMVS porte le projet qu'elle a défini d'intérêt communautaire pour les opérations qui concernent les collectivités locales, le bloc local. Le projet qui vous a déjà été présenté est découpé en quatorze sous opérations. Pour faire vite, je dirais que cinq, qui sont les numéros 1 à 5, concernent le périmètre ferroviaire, et tout le reste, les numéros 6 à 14 du découpage du schéma global, soit neuf opérations, relèvent du périmètre de la CAMVS. La CAMVS décide de confier la coordination et la réalisation globale du projet à la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement par voie de concession, conformément au code de l'urbanisme. Cette concession d'aménagement prévoit la réalisation des projets communautaires, dont quatre concernent directement la Ville de Melun à plusieurs titres. D'abord, parce que ce sont des propriétés de la Ville de Melun ; les espaces relèvent de la Ville de Melun. Et que, après aménagement, ces espaces ont vocation à être remis à la Ville qui en assurera ensuite la reprise et l'entretien futur. Il s'agit des équipements qui ont été définis dans le projet global sous les numéros 6, 7, 10 et 11, c'est-à-dire respectivement le parvis nord place Gallieni ; deuxièmement le tunnel vélos qui est actuellement le tunnel piétons vélos mais qui sera ensuite le tunnel vélos ; ensuite, la place Séjourné qui est de l'autre côté de la gare où il y a actuellement la station MéliVélos mais qui va être agrandie et aménagée ; et enfin le parvis sud, place de l'Ermitage, au débouché sud du futur passage souterrain qui reliera le nord et le sud de la Ville, de chaque côté de la gare. Le coût de ces équipements, de ces quatre équipements, est estimé à 9 millions, un peu plus de 9 millions hors taxes, tel que mentionné dans le tableau qui a été envoyé. Ce coût intègre les travaux, les imprévus, les honoraires techniques, les études et les rémunérations pour l'ensemble. Ce programme sur ces quatre opérations fait l'objet de subventions qui seront versées dans le cadre du contrat projet de la Région, notamment par l'Etat, et puis également par IDFM, et un peu par le Département, pour un pourcentage de l'ordre de 51 %. Et la Ville, propriétaire qui reprendra les biens dans sa gestion future, participe pour le solde une fois les travaux réalisés et les ouvrages qui lui seront remis pour à peu près 49 %, ce qui représente, au total, pour les quatre opérations, 4 431 795 euros HT, soit en TTC 5.3 millions à peu près, les chiffres qui sont mentionnés dans la note de présentation et dans le tableau. Alors, il est prévu que, bien sûr, ces travaux seront faits en liens étroits entre la Ville et la CAMVS qui est concédante, et l'aménageur qui est concessionnaire. Il est prévu que la Ville apporte sa contribution en deux temps : en 2025, après réalisation des premiers ouvrages qui seront le tunnel vélos et le parvis sud place de l'Ermitage pour environ 2.2 millions TTC, et en 2030, pour environ 3 millions

les deux ouvrages restants que sont le parvis nord et la place Séjourné. Donc, la délibération a pour but d'approuver les termes du projet de convention dont vous avez eu connaissance, d'approuver tous les documents annexes – le tableau en l'occurrence – d'autoriser les conditions de versement de la subvention que j'ai décrites, d'approuver la liste des biens qui seront remis à la commune que j'ai listés, d'autoriser le Maire à signer la convention, et de dire que les crédits en dépense nécessaires seront inscrits aux budgets correspondants en crédits de paiement 2025 et 2030.

Monsieur Vogel : Merci Michel. Pas de questions ? On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. On passe à la délibération 22, Eliana.

Adopté à l'unanimité moins 6 abstentions, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** les termes de la convention de subvention annexée.

**APPROUVE** les documents annexes et éléments financiers relatifs au transfert de la réalisation des aménagements relatifs au quartier « centre-gare » de Melun et autorisant la participation financière de la commune au titre de ses compétences.

**AUTORISE**, au regard des stipulations de la convention annexée, les conditions de versement d'une subvention à hauteur de 4 431 795 €HT par la Ville (soit 5 318 155 TTC) au bénéfice de l'opération d'aménagement du quartier dénommé « centre-gare » à Melun.

**APPROUVE** la liste des biens remis à la commune à l'issue des travaux.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que les crédits en dépense nécessaires seront inscrits aux budgets correspondants.

## **22 - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC STATIONNEMENTS DE SURFACE ET EN OUVRAGES - ANNÉE 2020**

Madame Valente : Merci Monsieur le Maire. Alors, désolée, je suis un petit peu malade. Il s'agit ici de prendre acte de la transmission et de la mise à disposition du rapport annuel du délégataire du service public de stationnements, confié à Indigo. Le concessionnaire produit chaque année son rapport annuel pour apprécier les conditions d'exécution du service public. Le rapport qui vous a été fourni est exhaustif et met en lumière l'impact de la Covid sur les comptes de la délégation, qui peut s'expliquer par toutes les périodes de confinement qu'on a pu vivre en 2020, le télétravail, mais surtout la gratuité du stationnement durant quatre mois afin de soutenir l'activité économique. Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport technique et financier année 2020 produit par Indigo. Merci.

Monsieur Mebarek : Y a-t-il des observations ou des questions sur ce rapport ? Oui, Madame Asdrubal.

Madame Asdrubal : Je voulais revenir sur certains points de ce rapport qui est assez complet effectivement, puisqu'on peut y voir pas mal de données, des statistiques, comptes de

délégation également. Je voulais savoir si à l'avenir, il était possible de faire figurer dans ce rapport par exemple tout ce qui est horodateurs ? On a envie de savoir un petit peu où ils sont situés, que ce soit secteur centre, nord ou sud, la situation géographique de ces horodateurs, ça c'est une première chose. Ensuite les PV, je suppose que ce sont les FPS. Oui. Le tableau est assez succinct. C'est bien, on a vu que pendant trois- quatre mois, les Melunais n'ont pas été impactés par la présence des ASVP sur leurs véhicules ; par contre on peut voir que c'était en forte baisse en périodes de pré et post campagne, avec une belle recrudescence par la suite. Voilà. Ça aurait été bien aussi de nous mettre un petit topo sur les AFPS. Ensuite j'aimerais revenir sur la redevance, j'avoue que je n'ai peut-être pas tout saisi non plus : la redevance à la Mairie de 261 000 euros, et de 197 000 si je ne me trompe pas l'année qui précède, je voulais avoir des renseignements – que récupère la Ville sur ce délégataire ? On voit quand même que le délégataire n'est pas à plaindre, il récupère quand même énormément sur le dos des Melunais ; il récupère énormément. Je vois une redevance de 261 000 euros, et les frais de surveillance donc, je suppose, pour les ASVP, les 11 ASVP que composent la Ville, je voulais avoir quelques renseignements là-dessus. Enfin, sur le contrat numéro 2 d'affermage, sur les 664 places dont les 340 qui sont inactives, je voulais avoir des renseignements : où en est-on déjà des remboursements aux usagers ? J'ai vu qu'en commission, ça n'a pas été expliqué plus explicitement. Où en est-on ? Et d'autre part, la redevance qui a été versée par le délégataire de 575 000 euros, si je ne dis pas de bêtises, c'était pour certains travaux. Donc je voulais savoir où en étions-nous ? Puisque la terrasse et le deuxième étage du parking de la gare, on ne sait pas trop, on est dans le flou sur le devenir finalement de ce parking-là. Je n'ai pas terminé, je suis désolée. Ensuite, les vélos électriques, qu'envisagez-vous quand on voit ces chiffres sur un an ? Ils ont été très peu employés, utilisés pardon. On voit 41 utilisations et notamment 1 seule location annuelle sur la gare. Est-ce que vous envisagez par exemple de retirer ces vélos électriques qui ne sont absolument pas utilisés sur certains secteurs. Enfin Monsieur Mellier, j'ai vu l'insistance dont vous aviez fait part auprès du délégataire, et merci pour beaucoup, puisque la barrière a enfin été réparée et j'ai vu que vous aviez sollicité cette réparation. Cela dit, c'est un petit peu dommage d'insister aussi fortement en commission et que le délégataire agisse par la suite. Ça aurait été bien qu'il y ait une réactivité de la part du délégataire. En conclusion, je voulais juste dire que je vois le manque à gagner. Je crois que c'est l'un de vos agents qui l'a relayé. Et là encore, je ne saisis pas tout. Je vois que le délégataire parle de 615 000 euros de manque à gagner pour 2020 suite à la crise Covid ; cela dit, je vois 815 000 euros de 2017 à 2020 pour la DSP. Donc apparemment, le délégataire récupère sur trois ou quatre années une somme assez conséquente. Ce que je constate, c'est que ça reste encore une délégation où finalement il y a une récupération énorme d'Indigo, pour ne pas les nommer, beaucoup d'argent sur le dos des Melunais ; est-ce qu'un jour vous pensez prendre en régie ? Ou rester ainsi puisque les contrats vont s'arrêter ? Voilà, j'ai terminé. Je suis désolée, ça ne fait pas mal de questions.

Madame Valente : Alors, je vais essayer de répondre point par point. Concernant la présence des horodateurs, on pourrait en effet envisager qu'elle puisse apparaître sur notre application citoyenne, comme ça on pourrait visualiser où se trouvent ces horodateurs sur la Ville. C'est un point qu'on pourrait en effet développer avec l'application citoyenne. Concernant les FPS, quelle était en réalité la question ? C'était de savoir pourquoi le nombre était faible en 2020, c'est ça ? Clairement ?

Madame Asdrubal : Non, non. Pour les ASVP, c'était de savoir si des consignes leur étaient données pour qu'ils ciblent plus facilement certains secteurs que d'autres, ce qui n'avait rien à voir effectivement, excusez-moi je n'ai pas été très claire, avec ce que je vous ai dit auparavant.

Madame Valente : Moi, je ne peux pas parler de ce qui s'est passé avant que je sois élue. Les secteurs sont quasiment toujours les mêmes selon les périodes de l'année. Leur point hebdomadaire est toujours le même, ils tournent aux mêmes endroits tout le temps. Maintenant, je parle de 2021, depuis qu'on a l'application citoyenne, forcément qu'on peut envisager de les envoyer à d'autres endroits selon les réclamations mais sinon en 2020, ils avaient une feuille de route, clairement. Ensuite, tu posais la question pour le remboursement des usagers. J'imagine que c'était par rapport au parking de la gare ? Oui. Donc Indigo nous a bien fait état lors de la dernière réunion de nombreux remboursements qui ont été effectués. Certains usagers n'ont pas voulu résilier leur abonnement et l'ont maintenu malgré le fait que 370 places ont été supprimées, eu égard à la longue liste d'attente. Donc, cela leur a été proposé, mais ils ont refusé le remboursement à ce jour, mais ceux qui l'ont demandé ont été remboursés automatiquement et leur contrat a été résilié. Ensuite, concernant les vélos électriques. Alors, les vélos électriques ont été déployés à titre expérimental sur la commune. En effet, le résultat n'est pas au rendez-vous aujourd'hui, notamment du fait qu'il y ait eu plusieurs offres qui se sont multipliées, que ce soit pour la Région ou autres, et donc il a été décidé qu'on ne renouvelerait pas les vélos électriques sur les points qui sont actuellement mis en place, puisqu'en effet les abonnements étaient vraiment très faibles. Après, l'application n'était pas non plus très, très, intuitive, pour ceux qui ont déjà testés, ce n'était pas facile non plus de pouvoir les louer. Et puis, ils ont également été vandalisés à plusieurs reprises. Donc on a décidé de ne pas renouveler l'expérience. Il y avait quoi d'autre ? Ah oui, pour le parking Lebarbier, il y a eu de nombreuses remontées de réclamations puisque le fait qu'il n'y ait qu'une seule entrée et qu'une seule sortie au lieu des deux a provoqué de nombreux bouchons, soit sur la rue Bancel, soit sur la rue de l'Eperon, notamment aux heures de pointe. Voilà. Ce n'était pas forcément que parce qu'Henri a crié qu'ils ont réagi. Ils ont également surtout eu de gros problèmes pour réparer ces bornes, ce qui a fait que ça a été assez long malgré les diverses relances qu'on a pu leur faire.

Monsieur Mebarek : Je vais compléter, parce qu'il y a certains points que vous avez évoqué qu'Eliana n'a pas repris. Déjà, vous êtes responsable de la formule et moi je la conteste totalement, que de l'argent soit fait sur le dos des Melunais. Il y a une prestation, il y a une concession, il y a un service. Le service, que vous jugiez qu'il coûte cher, il faut se comparer à d'autres villes – et ce n'est pas forcément le cas, on n'est pas forcément plus cher que les autres villes – en tout cas, c'est un service et il ne s'agit pas de dire que de l'argent est fait sur le dos des Melunais. Donc ça c'est le premier point. Sur la redevance, en fait, vous avez répondu à la question que vous nous posez puisqu'effectivement Indigo verse une redevance de 261 000 euros, c'est la part fixe. Et, outre la part fixe, selon les atteintes d'un certain niveau de chiffre d'affaires, on a une part complémentaire qui vient s'ajouter à la part fixe. Compte-tenu de la particularité de l'année 2020, nous n'avons pas eu, contrairement aux années précédentes, de part complémentaire qui est venue s'ajouter à la part fixe. Etant précisé, comme vous l'avez dit également, qu'Indigo verse 30 000 euros par mois pour la prise en charge des ASVP. Concernant le parking de la gare, effectivement Indigo a participé dans le cadre de l'affermage, à titre exceptionnel parce que ce n'est pas forcément prévu au contrat, mais dans le cadre d'un avenant, Indigo avait participé à hauteur d'environ 600 000 euros aux travaux de requalification de ce parking. Malheureusement, les travaux se sont avérés beaucoup plus conséquents que ce qui avait été initialement prévu, de sorte que l'intégralité du chantier a été arrêtée, je ne vous refais pas l'histoire. Etant précisé que, aujourd'hui, pourquoi tout est à l'arrêt ? Parce que, Michel pourrait le dire aussi bien que moi, on a un projet – même plus qu'un projet, c'est sur les rails – d'un parking régional de 1 000 places qui sera situé à cet endroit moyennant démolition du parking actuel et 1 000 places seront construites. C'est un coût global de 17 millions d'euros qui va être assumé par la

CAMVS avec des larges financements de la Région et Ile de France Mobilités. Donc il est clair que dans ces conditions-là, on n'allait pas continuer les travaux pour un parking qui, de toute façon, va devenir un PSR. Et, en l'état aujourd'hui, la question du versement de 600 000 euros qui a été fait par Indigo, le sujet est en discussion avec eux parce que la concession n'est pas terminée. De mémoire, elle se termine en 2027... combien ? 2024, pardon, au temps pour moi, c'est beaucoup plus tôt que ça. Mais 2027, vous verrez qu'il y a peut-être une raison pour que j'évoque ce chiffre. Ca se termine en 2024. Et donc, la Ville aurait dû permettre à Indigo de poursuivre son exploitation jusqu'à cette période-là dans des conditions normales, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Donc nous sommes actuellement en discussion avec eux pour voir une solution alternative qui pourrait, sur un site qui pourrait être pas trop loin de la gare, en surface, pouvoir mettre à disposition d'Indigo cet espace pour y implanter des places qui seraient réservées aux abonnés de la gare et l'avantage de ce site permettrait, pendant les travaux de démolition de l'actuel parking, et en attendant la construction du nouveau, d'offrir une offre de stationnement alternative. Pendant cette période intermédiaire Indigo assurerait donc déjà jusqu'en 2024, fin de l'affermage, et dans le cadre d'une transaction qu'on pourrait imaginer avec eux, on pourrait prolonger d'un ou deux ans la possibilité pour eux d'exploiter ces parkings en surface le temps de faire la jonction avec le nouveau parking. Voilà. Et puis, sur le parking en surface, alors là pour le coup je m'emmêle dans les dates mais, c'est 2025 ? La concession de parking en régie – en régie, pardon, lapsus, vous voyez – en concession se terminera le 31 décembre 2025 et donc, dans ce cadre-là bien entendu, nous ré analyserons la situation et on concertera, y compris les élus de l'Opposition, sur des choix qui seront pris à ce moment-là. Mais, 31 décembre 2025, moi, je ne vais pas faire part de ma position personnelle. On en discutera tous ensemble au sein de la Majorité, puis après en Conseil Municipal. Mais il y a un vrai enjeu pour les années qui viennent, c'est évident. Madame Monville, oui.

Madame Monville : Je voudrais savoir pourquoi le Maire s'en va pour cette délibération.

Monsieur Mebarek : Le Maire s'en va parce qu'en tant qu'avocat, son cabinet a pu être conseil de cette entreprise – a pu, je dis bien, par le passé. Et donc, pour éviter toute question, il préfère ne pas participer au débat. Voilà.

Madame Monville : Je laisse les Melunaises et les Melunais apprécier la subtilité. Moi, j'ai quand même quelques remarques sur ce... Oui, oui, on est d'accord, la réalité. Il a eu comme client Vinci, et donc il sort du Conseil Municipal et comme ça on estime qu'on règle le problème du potentiel conflit d'intérêts. Je voudrais quand même revenir... alors d'abord, donner raison à ma collègue, c'est-à-dire que Vinci n'est pas une petite entreprise et quand on voit les profits que fait Vinci on peut dire que voilà. Indigo, c'est le nouveau nom de Vinci Parc, au cas où vous ne sauriez pas. Depuis le 5 novembre 2015.

Monsieur Mebarek : Madame Monville, la branche Indigo qui était le stationnement de Vinci a été vendue il y a plusieurs années par le groupe Vinci à d'autres actionnaires. Voilà.

Madame Monville : Quand ?

Monsieur Mebarek : Il y a plusieurs années.

Madame Monville : Parce que les dernières informations que j'ai...

Monsieur Mebarek : Elles ne sont pas fraîches, Madame Monville, elles ne sont pas fraîches.



On va vous... Elles ne sont pas fraîches, et je vous confirme que c'est sans doute un fonds qui a racheté toute la branche stationnement de Vinci il y a facile trois – quatre ans, mais on va vérifier le point.

Madame Monville : Si c'est un fonds qui l'a racheté, c'est les mêmes logiques économiques.

Monsieur Mebarek : Non mais, enfin, revenons à la délibération, Madame Monville.

Madame Monville : Alors pourquoi Monsieur le Maire sort ?

Monsieur Mebarek : J'ai indiqué que par le passé... Par le passé, il a pu être conseil donc pour éviter – il aurait pu être présent – pour éviter toute discussion, il préfère sortir. Voilà. On peut poursuivre le débat ?

Madame Monville : D'accord, on poursuit le débat. C'est une information que je vérifierai. Par ailleurs, sur cette histoire du parking de 1 000 places à la gare, Monsieur Mebarek – oh là, là, quel brouhaha pour une histoire de... – c'est l'occasion de rappeler notre opposition. Notre opposition à ce parking de 1 000 places qui va encore congestionner ce quartier de la gare qui l'est déjà terriblement, alors même que nous devrions, au contraire, faire en sorte que les voitures se garent à l'extérieur de la Ville et puissent rejoindre la gare ensuite par des moyens de transports collectifs. Non on fait un parking qui va augmenter de plus d'un tiers la capacité du parking actuel. On a toujours dit notre opposition et on continue. J'en profite pour dire aussi à propos de la délibération précédente que nous nous abstenions. Voilà. Comme on n'a vraisemblablement pas... Sur la délibération précédente, nous nous sommes abstenus. Voilà.

Monsieur Mebarek : Donc prise d'acte. Simplement pour vous indiquer qu'il suffit en trois secondes de faire une recherche sur Google, et vous constaterez que le Groupe Vinci a mis en vente dès 2013 la branche stationnement. Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Je voudrais... Je vous remercie d'ailleurs d'avoir prévu d'ouvrir à l'Opposition la future décision d'éventuellement remise en régie de tous les parkings à Melun. Je voudrais porter à votre attention les montants qui sont en jeu sur cette concession, notamment sur 2019 et 2020, puisque quand on voit la délibération et les annexes, on voit qu'Indigo – petite ou grande entreprise, vendue ou pas, peu importe – Indigo, presque avec les kleenex se plaint d'avoir perdu 615 000 euros de manque à gagner en 2020. Quand on regarde plus finement, et certains des services ont fait la bonne remarque, on remarque qu'ils n'ont perdu « que » 100 000 euros, ils ont fait 100 000 euros de perte en 2020, à cause du Covid notamment mais ils n'ont pas hésité à prendre 100 000 euros à la Ville pour la gratuité des samedis pendant quatre mois par exemple. Et, entre 2017 et 2020 au global, ils ont quand même fait 857 000 euros de bénéfices. De bénéfices. Qui incluent les 100 000 euros de perte. Ils ont fait plus de 900 000 de bénéfices sur trois années, tout en donnant 260 000 euros de redevance à la Ville. Je voudrais que les Melunais se rendent compte du montant que ça représente, les parkings, tout ce qu'ils payent, tous les ans, les Melunais, les clients, tous ceux qui utilisent les parkings bien sûr, et de l'avantage qu'il pourrait y avoir à reprendre cette gestion en régie parce que ce n'est pas si difficile que ça. Quand vous regardez le rapport, il y a à gérer les parcmètres, il y a à gérer la maintenance, évidemment c'est un métier, mais on peut le déléguer uniquement pour cette partie-là, et la souplesse que ça générerait pour le dynamisme du centre-ville de pouvoir mettre gratuit tous les samedis et pas seulement pendant quatre mois, de faire une politique cohérente commerciale de gestion des parkings – d'avoir tous les samedis gratuits par exemple ; d'avoir une gratuité de 30 minutes partout, tout

le temps, mais que ça ne coûte pas 100 000 ou 150 000 euros par an. Il faut réfléchir à ça. Le chiffre d'affaires d'Indigo sur Melun en 2019, c'est 1.6 million d'euros, et pourtant c'est bas parce que l'attractivité commerciale malheureusement a été réduite, c'était beaucoup plus avant. En 2020, c'est quand même 1 216 000 euros malgré le Covid, malgré les gratuités qu'il y a eu. Voilà. Il faut vraiment prendre ça en compte, et j'espère que vous discuterez avec tout le monde, y compris l'Opposition, de façon à envisager sérieusement la remise en régie de cette gestion et d'avoir vraiment une souplesse parce qu'aujourd'hui, vraiment, personne, si vous interrogez les Melunais, ou très peu, savent vraiment quelle est la politique de gratuité des parkings aujourd'hui à Melun. Ca a changé trois, quatre, cinq fois en deux ans.

Monsieur Mebarek : Je ne reviendrais pas sur ce dernier point. Simplement, le sujet que je voudrais évoquer, je ne sais plus qui l'a dit juste avant vous, Madame Asdrubal, on l'a évoqué tout à l'heure à propos du traité de concession mais dans un environnement totalement différent, on parlait de l'Ecoquartier, et on disait que pour apprécier l'équilibre économique d'une concession il fallait faire l'examen à la fin de la convention. Monsieur Guion, si la Ville s'est engagée dans une délégation avec Indigo, il y avait une raison il y a plusieurs années, il y a peut-être quinze – vingt ans. Vingt ans. Il s'agissait de financer des parkings qui sont bien utiles aujourd'hui aux Melunais qui fréquentent les commerces, que sont le parking Porte de Paris et le parking Gambetta. Si nous n'avions pas, à l'époque – et je parle assez librement, je n'étais pas là – mais si nous n'avions pas à l'époque eu recours à la délégation de Vinci en l'occurrence pour financer ces parkings, ça pèserait peut-être encore aujourd'hui sur nos comptes. Et, encore heureux qu'à la veille de la fin de cette convention puisque 2024 c'est après-demain, que le délégataire finisse par équilibrer le bilan global de cette opération : qu'il gagne de l'argent aujourd'hui, sans doute, il a amorti l'ensemble des équipements qui ont été réalisés au bénéfice de tous les Melunais, donc je pense qu'économiquement, chacun sort gagnant de cette opération. Madame Monville. Madame Gillier.

Madame Gillier : Oui, et bien, une fois n'est pas coutume, mais je suis parfaitement d'accord avec Monsieur Guion. Je pense effectivement que ce qui a été valable à un moment donné ne l'est peut-être plus forcément après, et s'ils prennent en concession, ce n'est pas par grande âme pour équilibrer leurs comptes, s'ils prennent les choses en gestion, c'est parce que c'est lucratif. Donc la question, elle est bien politique, à savoir : est-ce que cet argent qui peut être dégagé et réinjecté dans des politiques publiques ce n'est pas d'actualité pour 2024 en fait ? Et qu'on reprenne en régie directe la question des parkings ? Parce qu'en fait, c'est assez récurrent cette manière de faire. C'est-à-dire qu'on n'a pas l'argent, souvent la Municipalité n'a pas l'argent donc on passe en concession de service public, en délégation de service public, et c'est sans fin. On perd des compétences, on perd aussi des capacités d'entrées financières supplémentaires, et c'est quand même assez dommage. Donc c'est un cercle vicieux.

Monsieur Mebarek : C'est quand même assez extraordinaire cette capacité que vous avez à ne pas comprendre ce que je dis. Je dis qu'il s'agit d'un équilibre global : ils perdent de l'argent, ils en gagnent à la fin, tout ça, ça s'équilibre. Et quand, je reprends votre formule « ce qui a été valable à un moment donné ne l'est plus forcément aujourd'hui », Madame Gillier, en droit il y a un truc qui s'appelle un contrat. Et quand il y a un contrat, ce qui est valable il y a quinze ans quand on a signé le contrat reste valable tant que le contrat n'est pas terminé. Donc, on se donne tous rendez-vous le 31 décembre 2024, enfin même avant d'ailleurs, plusieurs mois avant, et on aura l'occasion de débattre du sujet, et à ce moment-là vous pourrez apprécier nos décisions pour le futur. Mais ce n'est pas l'objet de la délibération de ce soir. Madame Monville.

Madame Monville : Oui, bien, on espère que le débat qu'il y aura ne sera pas du même acabit que celui qu'il y a eu sur l'eau au moment où il s'agit de reconduire la délégation de service public de l'eau, où il n'y a eu aucun débat et vous l'avez fait juste avant le vote des élections municipales, de la même manière pour la prolongation de la délégation de service public. Quant à Indigo, juste pour donner une idée de l'envergure de l'entreprise, c'est 5 570 parkings dans le monde, 750 villes, 2.4 millions de places de stationnement gérées. Voilà, ça donne une idée du type d'entreprise auquel on a affaire. Je crois que tout le monde a compris ici que ce qu'on conteste, c'est ça, c'est-à-dire que le fait que l'argent qui est gagné sur le stationnement aille finalement au profit d'une grande entreprise privée plutôt qu'à la collectivité publique, mais ce n'est pas... Voilà, c'est ça qu'on conteste et donc on souhaite ce débat, et on espère qu'il aura lieu effectivement.

Monsieur Mebarek : Une dernière question, Monsieur Guion ?

Monsieur Guion : Oui. Moi, je voulais préciser que vous parlez beaucoup du passé, et nous parlons de l'avenir. Donc il faut bien faire attention à ça. Quant au contrat, il ne faut pas nous faire croire que le contrat est figé depuis vingt ans etc. : il y a eu vingt-sept avenants. Pas moins de vingt-sept avenants. Donc c'est un contrat qui vit. Donc vous avez un pouvoir de négociation là-dessus justement parce que le contrat arrive à terme. J'estime que vous ne l'avez pas assez utilisé, ce pouvoir de négociation, vu les bénéfices réalisés par Indigo alors que la fréquentation est assez basse finalement sur ces parkings. Voilà. Donc nous parlons de l'avenir, mais je reste sur le fait que vous restez ouverts à la mise en régie, vous n'êtes pas fermés a priori là-dessus, et vous voulez même en discuter avec les habitants et l'Opposition.

Monsieur Mebarek : On peut prendre acte de la présentation du rapport ? Très bien. Merci beaucoup. La délibération suivante, délibération n° 23, Baytir.

Le Conseil Municipal :

### **LE MAIRE AYANT QUITTE L'ASSEMBLEE,**

**PREND ACTE** du rapport d'activité et du compte-rendu financier, année 2020, produits par la S.A.P.P. groupe INDIGO.

**DIT** que ces documents sont à la disposition du public en Mairie de MELUN selon les formes et les règles en vigueur.

### **23 - OPERATION DE RAVALEMENT DES FACADES D'IMMEUBLE - QUATRIEME COMMISSION**

Monsieur Thiaw : Merci. Il s'agit d'une délibération classique : opération de ravalement des façades. Comme vous le savez, dans le cadre de l'opération Cœur de Ville, l'opération ravalement de façades a été mise en place pour aider financièrement les copropriétaires à rafraîchir leurs façades. L'aide financière se traduit sous forme de subvention qui peut aller jusqu'à 6 000 euros. La commission du 04 novembre 2021 s'est réunie pour étudier le dossier du syndic situé 20 rue René Pouteau. Nous avons décidé d'octroyer 5 000 euros à ce syndic, avec les conditions classiques – urbanisme, Bâtiments de France – et nous avons ajouté quelques travaux que les copropriétaires devraient effectuer avant le déblocage de la

subvention. Il vous est demandé ce soir d'accorder la subvention de 50 % de l'investissement que le syndic a engagé, et de donner 5 000 euros au syndic qui est représenté par Madame Lucille DEBOUT.

Monsieur Vogel : Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Monsieur Thiaw, à chaque Conseil Municipal vous nous faites un peu plus la démonstration de vos échecs avec vos mesurette censées nous permettre de requalifier le centre-ville de Melun. Lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur Saint-Martin et Monsieur Guion vous avaient interpellé sur le sujet. Vous leur aviez répondu avec un mépris et une suffisance qui frôlaient la grossièreté, parfaitement, comme à chaque fois que vous sombrez dans un déni de réalité, dès qu'on vous parle de vos résultats proches du néant. La situation devient de plus en plus préoccupante, tous les mois on apprend à Melun des fermetures de magasins dont les locaux retrouvent de plus en plus difficilement repreneur, voire même des fermetures de services comme l'agence de La Poste à la gare ou la boutique Orange rue René Pouteau. Dans le dernier Melun Mag, vous nous promettez une ouverture d'un magasin bio rue René Pouteau, vous la promettez d'ici la fin de l'année, mais je pense que la promesse ne sera pas tenue vu l'état des travaux intérieurs ; mais bon, on peut quand même espérer une ouverture de magasin à cet emplacement. Depuis quelques mois, on ne vous entend plus parler de dossiers de subvention pour les rénovations de vitrines – preuve s'il en est que votre dispositif ne trouve pas, ou difficilement, preneur auprès des populations de commerçants qui sont confrontés aujourd'hui tous azimut. Là, aujourd'hui, vous êtes heureux d'arriver avec un dossier, un dossier, de ravalement de façades. On va voter pour, parce que un c'est mieux que zéro, mais enfin la politique du mieux que rien, on aimerait un peu plus pour améliorer l'attractivité du centre-ville. A ce rythme, le centre-ville de Melun ne va pas évoluer favorablement et vous êtes quand même déjà à un tiers, quasiment un tiers de votre nouveau mandat. Alors ma question, elle est simple : Monsieur Thiaw, quelle mesure comptez-vous prendre pour renverser la vapeur ? Et je vous demanderais s'il vous plaît de me répondre avec un tout petit peu d'humilité parce que, en matière d'action publique, on est rarement efficace quand on en manque.

Monsieur Thiaw : Je vais vous répondre, et vous allez qualifier cette réponse de méprisante et de suffisante. Mais vous êtes totalement hors sujet : vous évoquez tour à tour les rénovations de vitrine, les actions pour le développement de la Ville de Melun. L'objectif de mon intervention – et petite parenthèse, il ne me semble pas avoir jugé le comportement d'aucun élu ; donc déjà petite parenthèse, je ne vous autorise pas à avoir un comportement, un jugement, sur ma façon d'être. Qualifier ma réponse de méprisante et suffisante, mais vous êtes totalement hors sujet donc je n'ai pas à vous répondre.

Monsieur Vogel : Madame Monville.

Madame Monville : Et bien ça, si ce n'est pas suffisant comme attitude... Excuse-moi Baytir. Parce que, c'est arrivé aussi avec des élus de notre groupe en l'occurrence. Donc là pour le coup, et moi-même qui ai été heurtée par ce qu'ont pu faire et la manière dont ont pu parler d'autres élus à d'autres moments à d'autres élus dans cette assemblée, pour le coup je donne raison à Monsieur Martin.

Monsieur Vogel : Moi, je donne tort à Monsieur Martin parce que les mots qu'il a employés étaient complètement décalés par rapport à la question posée. Il aurait pu poser la même question sans dire ce qu'il a dit. Et je comprends la réaction de Baytir. Monsieur Martin, vous

avez gâché votre question par ce que vous avez dit en plus. Vous avez attaqué la personne qui était derrière. Il ne faut jamais faire ça. On peut tous se faire plein de reproches etc. Mais ce n'est pas la peine de dire ça. Donc, si vous voulez avoir une réponse à votre question, il faut respecter les gens auxquels vous posez vos questions. Ce que je dis est tout à fait normal. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 24, Gilles.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**ACCORDE** une subvention de 50 % de l'investissement éligible TTC, plafonné à 5 000 €, soit 5 000 € au SDC 20 rue René Pouteau représenté par Madame Lucille DEBOUT pour le projet de ravalement de la façade de l'immeuble situé au 20 rue René Pouteau.

**PRECISE** que la présente subvention est accordée au SDC 20 rue René Pouteau représenté par Madame Lucille DEBOUT sous réserve de l'obtention des autorisations d'urbanisme déposées auprès de la Ville de Melun et du respect des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France, du remplacement des zingueries donnant sur la rue René Pouteau et la rue Guy Baudouin, de la remise en peinture des menuiseries donnant sur la rue René Pouteau et la rue Guy Baudouin ainsi que de la dépose et repose des câbles télécoms et des câbles électriques en façade dans un état ne dévaluant pas les travaux de ravalement pour le projet de ravalement de façade de l'immeuble situé au 20 rue René Pouteau.

**PRECISE** que les travaux de ravalement doivent être réalisés dans un délai de 12 mois à compter de la notification de la présente délibération aux bénéficiaires, conformément au cahier des charges.

**PRECISE** que les subventions ne seront versées qu'après l'achèvement des travaux dans le délai imparti, sur présentation des factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux par les services de la Ville de Melun.

**PRECISE** que les dépenses en résultant ont été inscrites au budget 2022.

## **24 - CONVENTION POUR L'ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES D'ORANGE ET DES RESEAUX AERIENS DE DISTRIBUTIONS ETABLIS SUR SUPPORTS COMMUNS**

Monsieur Ravaudet : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne l'enfouissement coordonné des réseaux électriques et des réseaux électroniques. La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), l'Association des Maires de France (AMF) et Orange, ayant constaté qu'il était nécessaire, pour les enfouissements coordonnés de réseaux existants, de mettre en place un dispositif national rationnel et efficace dans sa mise en œuvre afin de réduire les coûts de gestion, ont signé un accord national visant à répondre à cet objectif. Il y est stipulé que lorsque les réseaux électriques et de communications électroniques à enfouir ont au moins un support commun (poteaux, tranchée, etc.), la coordination entre les différents acteurs est soumise aux dispositions de l'article L.2224-35 du CGCT. Cet article prévoit la conclusion d'accord entre les collectivités territoriales et les opérateurs. Les travaux concernés portent sur l'enfouissement simultané des lignes de distribution électrique et les lignes de communication d'Orange sur le territoire de la

Commune. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention cadre entre la Commune de MELUN et l'opérateur de téléphonie ORANGE pour l'objet de la présente délibération et d'autoriser le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rattachant.

Monsieur Vogel : Merci Gilles. Pas de questions ? Madame... Non, alors opposition ? Allez-y, c'est la 24. C'est bon ?

Madame Durand : Oui, oui, oui, pardon. J'ai une question.

Monsieur Vogel : Sur la 25 ?

Madame Durand : Non sur la 24.

Monsieur Vogel : Alors allez-y.

Madame Durand : Excusez-moi, mais comme il y a énormément de documents, sur un ordinateur, ce n'est pas simple de se retrouver dans les documents. Concernant la délibération 24, je vous demande juste trente petites secondes, que je me remette sur... ça fait durer le suspense.

Monsieur Vogel : Vous voulez nous la poser au prochain Conseil ?

Madame Durand : C'est bon, je suis dessus. Délibération 24. Vous.... J'ai reperdu ma question. Ca y est ! Vous nous faites part de votre choix de l'option B, mais je n'ai pas trouvé d'éléments justifiant ce choix en lisant les documents. Pour les Melunais qui habitent ces quartiers, l'enfouissement des réseaux apporte une plus-value sur le cadre de vie et sur le patrimoine également. Cependant, tous les quartiers ne pourront pas être faits simultanément. Et le choix de l'option B, à savoir la participation financière d'Orange, permet à ce dernier d'avoir un droit de regard. En fait, je voudrais savoir comment vous allez prioriser les quartiers, d'autant que votre priorité ne sera peut-être pas la même que celle d'Orange ou Enedis ? En gardant la maîtrise complète, on aurait peut-être pu garder la liberté du planning de l'enfouissement des réseaux. Le calendrier d'enfouissement des réseaux sera-t-il indépendant de celui de la réfection des voiries ? Mais également du T Zen, puisqu'on va refaire les voiries avec le T Zen. Est-ce que vous pouvez nous transmettre ce planning des travaux ? Si oui, assez rapidement ? Et là où on ne fait pas les rues, est-ce que vous allez quand même faire ces réseaux ? Ou est-ce que forcément c'est lié ? Si la réponse est non, cela voudrait dire que certains quartiers où les rues sont en mauvais état et dont la réfection n'est pas au programme auront finalement une double peine puisque rien ne sera fait chez eux, et je pense notamment au quartier sud. Et enfin, est-ce que vous pouvez nous dire sur combien d'années vous prévoyez l'enfouissement de Melun ? Et combien y a-t-il de linéaires de réseau prévus ? Enfouissement des réseaux, oui, pardon.

Monsieur Vogel : Ca, c'est un lapsus révélateur. Nous, nous ne voulons pas enfouir Melun ; nous voulons émanciper Melun, le développer. Alors, si vous voulez l'enfouir, on n'est pas d'accord avec vous.

Madame Durand : Je suis d'accord avec vous sur le développement.

Monsieur Vogel : Gilles.

Monsieur Ravaudet : Oui, on va se contenter juste des rues à enfouir, mais ce n'est pas le sujet. Effectivement, tout est lié. On va enfouir en fonction du T Zen, des demandes de travaux. Il y a un certain lien entre l'enfouissement et les travaux à venir sur certaines rues. On sera contraint d'enfouir les réseaux là où il y aura des demandes de travaux et là où les rues vont être refaites. Si je prends la rue René Pouteau, c'est le cas. Si on refait la rue René Pouteau, effectivement on va la prioriser pour les enfouissements, et ainsi de suite sur les voies du T Zen. Par contre, on essayer d'en faire plus, que ça, mais l'ordre, la priorisation va être celle-là. Et la durée, et bien Melun est tellement grand, il y a tellement de kilomètres de rues que c'est évident, on ne pourra pas tout faire le même jour. Après, on ne perd pas de maîtrise puisqu'on a un accord de répartition des coûts entre ce que Orange prend à sa charge et ce que prend la Commune. Donc on a déterminé dans ce cadre-là, par exemple, qu'Orange prenait à sa charge les coûts de dépose, réinstallation, de remplacements des équipements, les frais d'étude, de fourniture des installations de communications, 20 % du terrassement – donc quand on ouvre une tranchée, on n'a que 80 % à notre charge – les coûts d'approvisionnement et frais de validation et de réception des installations. On n'a que peu de frais à notre charge, si ce n'est les frais de réalisation des infrastructures communes de génie civile, à 80 % seulement. Voilà.

Monsieur Vogel : Merci. Oui, Ségolène.

Madame Durand : Pourquoi l'option B ? Je n'ai pas entendu la réponse.

Monsieur Ravaudet : Je vais me tourner vers le service, parce que pour moi, on n'a traité que l'option B. L'option A, elle doit être d'époque puisque je ne l'ai pas vue.

Monsieur Olzier : Ca nous permet d'avoir uniquement une participation financière, proportionnelle, comme vous l'avez expliqué Monsieur Ravaudet, et non pas d'avoir l'intégralité à payer.

Monsieur Vogel : Très bien. Oui.

Madame Durand : Oui, excusez-moi. On prend l'option B par rapport à la partie financière et j'insiste sur le fait qu'Orange prenant à sa charge et participe financièrement, est-ce que vous êtes certain, dans la mesure où vous n'êtes pas d'accord avec Orange sur la stratégie et le choix des rues, est-ce que vous êtes certain d'avoir la décision finale ?

Monsieur Vogel : Jérôme.

Monsieur Olzier : Oui, d'ailleurs je crois que c'est indiqué dans la délibération, en fait on traite au cas par cas. Sur chaque étude de voirie ou d'enfouissement de réseaux, annuellement, un an avant, voire deux ans avant, il y a un programme pluriannuel qui se dessine et qui se réajuste au fur et à mesure, et effectivement il y a des discussions ; en principe, dans l'intérêt de tous, et surtout l'intérêt général, on arrive à un point d'accord.

Madame Durand : Est-ce que vous pouvez nous transmettre ce programme pluriannuel ?

Monsieur Olzier : Le programme pluriannuel des concessionnaires, oui, on pourra le diffuser, mais il sera actualisé à partir de février – mars 2022.

Monsieur Vogel : Merci. On peut passer au vote ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Délibération 25, Gilles, le rapport du délégataire.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la convention cadre ci-annexée entre la Commune de MELUN et l'opérateur de téléphonie ORANGE pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques de l'opérateur et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rattachant.

## **25 - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR A MELUN - ANNÉE 2020**

Monsieur Ravaudet : Oui. Donc, ça concerne la STAHL. En 1969 a eu lieu le forage de la Ville du premier puit géothermique à Melun. La Ville de Melun a confié à la STHAL l'exploitation et la gestion du service public du réseau de chaleur dans le périmètre des quartiers de l'Almont et des Mézereaux depuis 1979. En 1998, ce réseau de chaleur a été interconnecté avec celui du quartier Montaigu. A partir de 2011, il fournit de la chaleur au réseau de Vaux-le-Pénil. Le réseau est étendu en 2017 jusqu'au nouvel hôpital de Melun et alimente, à partir de 2019, l'Ecoquartier. En 2020, il a principalement été consacré à pérenniser l'installation du réseau au niveau de la production d'énergie renouvelable ou de récupération. Le concessionnaire se doit de produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. La Commission Consultative des Services Publics Locaux examine, chaque année, sur le rapport de son Président, le rapport établi par le délégataire de service public. La présente délibération a pour objet de donner acte de la transmission et de la mise à disposition du rapport annuel d'activités de la saison 2020 de la STHAL. Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel d'activités et du compte-rendu financier ; de dire que ce document est à la disposition du public en Mairie de Melun selon les formes et règles en vigueur.

Monsieur Vogel : Merci Gilles. Pas de questions ? On prend acte. Si, Madame Monville.

Madame Monville : Je voudrais juste dire que, moi, je regrette que cette délibération arrive en fin de Conseil Municipal parce que la question de l'énergie est une question cruciale, centrale, aujourd'hui. J'ai déjà eu à m'exprimer sur un certain nombre de choses par rapport à l'énergie. Invitez, Monsieur Ravaudet l'a dit à l'instant, invitez les Melunaises et les Melunais à venir consulter ce rapport et se faire une idée de la politique énergétique menée par la STHAL, et par la Ville par voie de conséquence.

Monsieur Vogel : D'accord. Délibération 26, c'est la désignation du nouveau délégataire pour le mobilier urbain. Gilles.

Le Conseil Municipal :

**PREND ACTE** du rapport d'activités et du compte-rendu financier produits par la STHAL pour le service de production et de distribution de chaleur à Melun dont elle est délégataire



année 2020.

**DIT** que ces documents sont à la disposition du public en Mairie de Melun selon les formes et les règles en vigueur.

## **26 - CONCESSION PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION, L'INSTALLATION, L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE ET LA RÉPARATION DU MOBILIER URBAIN PUBLICITAIRE ET NON PUBLICITAIRE - APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE CONCESSION**

Monsieur Ravaudet : La concession de mise à disposition, d'installation, d'entretien, de maintenance et de réparation du mobilier urbain publicitaire et non publicitaire de la Ville de Melun actuellement exploitée par un délégataire, la Société JC DECAUX FRANCE, prend fin le 31 décembre 2021. Dans un souci de garantir le service rendu aux usagers des transports en commun et dans la perspective de conforter l'information de ses administrés tout en préservant la qualité de l'environnement urbain, la Commune souhaite mettre en place un réseau cohérent de mobiliers urbains comprenant des abris voyageurs pour le réseau de transport public et des mobiliers de communication. Suite à la délibération du Conseil Municipal se prononçant favorablement sur la passation d'un contrat de concession de service pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et la réparation du mobilier urbain publicitaire et non publicitaire, une procédure a été lancée le 22 avril 2021 par un avis d'appel public à candidatures. La date limite de réception des candidatures a été fixée au 21 mai 2021. Trois sociétés ont présenté leurs candidatures : Girod Media, JC Decaux France et Philippe Vediaud Publicité. Chronologiquement, la commission ad hoc s'est réunie le 24 Juin 2021 afin de prendre connaissance de ces candidatures. Les trois sociétés citées ont déposé leurs offres aux date et heure fixées, et celles-ci ont toutes été étudiées. Des demandes de précision ont été adressés aux trois candidats. Tous les candidats ont répondu dans les délais, excepté Philippe Vediaud qui n'a pas répondu à la demande adressée le 17 septembre 2021. Une analyse détaillée du contenu des offres a été menée et présentée à la commission ad hoc. Le 08 octobre 2021, la commission ad hoc a reçu les trois candidats. Suite à ces entretiens, les candidats ont été invités à remettre une nouvelle offre pour l'offre de base et pour l'offre de base avec la PSE – la Prestation Supplémentaire Eventuelle. La date limite de réception a été fixée au 15 octobre 2021. Tous les candidats ont répondu à la demande de négociation dans les délais qui leur étaient impartis. Une ultime demande de précision a été adressée à l'ensemble des candidats le 22 octobre 2021 avec une date limite de réponse fixée au jeudi 28 octobre 2021 à 12 heures. Tous les candidats ont répondu à cette demande. A l'issue de l'analyse après négociation prenant en compte les dernières offres, il est conseillé au pouvoir adjudicateur de retenir l'offre de base et la PSE de la société JC DECAUX FRANCE Celle-ci étant économiquement et techniquement l'offre la plus avantageuse pour la Ville de Melun. Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le choix de la société JC Decaux France comme concessionnaire du service de mise à disposition, installation, entretien, maintenance et réparation du mobilier urbain publicitaire et non publicitaire de la ville de Melun à compter du 1er janvier 2022 ; d'approuver le contrat de concession de service relatif à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et la réparation du mobilier urbain publicitaire et non publicitaire de la Ville de Melun ; et enfin d'autoriser le Maire à signer le contrat de concession avec la Société JC Decaux France en retenant la

prestation supplémentaire éventuelle (PSE) relative à la mise en place et l'entretien d'un sanitaire public supplémentaire, ainsi que toutes pièces y afférent.

Monsieur Vogel : Merci Gilles. Monsieur Martin. Ségolène.

Monsieur Martin : Oui pardon. Merci d'avoir convié l'Opposition aux commissions concernant l'appel d'offres pour le renouvellement du mobilier urbain. Il va y avoir la même démarche pour les marchés forains, donc merci de nous inclure dans ce genre de commissions. On voit que le travail des agents a été conséquent sur le sujet, très bien documenté, avec une belle transparence vis-à-vis de l'Opposition. On sait que dépouiller des réponses à des appels d'offres, c'est toujours une tâche assez fastidieuse, et en plus souvent ça doit être fait dans des laps de temps assez courts. Merci à eux. Le contrat avec Decaux est très détaillé ; je le trouve plutôt, enfin même très, satisfaisant. Je n'ai donc que deux petites questions. Alors la première, il est écrit dans le contrat que vous signez avec Decaux, et je cite « les publicités devront être conformes aux lois et règlements locaux et / ou nationaux en vigueur. Les publicités ne pourront avoir en aucun cas un caractère politique, confessionnel, ou contraire aux bonnes mœurs. » Alors dans la France d'aujourd'hui, est-ce que vous pouvez m'expliquer ce qu'est une publicité contraire aux bonnes mœurs ? J'ai l'impression que c'est une notion juridique un peu floue. Ca c'est la première question. Et la deuxième – vous répondrez tout en même temps – on avait évoqué la possibilité, vous vous souvenez, en commission, d'avoir une ou deux colonnes Maurice en plus sur le territoire pour faire de l'affichage culturel, faire par exemple la promotion des spectacles qui sont programmés à l'Escale. On avait imaginé en avoir au moins une place Saint Jean. Là, si j'ai bien lu le contrat, j'ai l'impression qu'on se limite à la colonne Maurice existante, boulevard Victor Hugo. Moi, cette partie, je trouve que c'est un petit peu dommage. D'abord parce qu'une colonne Maurice c'est esthétique. Ensuite, c'est robuste. Ce n'est pas très, très cher. Et on a besoin quand même d'avoir des moyens de communiquer par tous les moyens autour des événements culturels pour y attirer du monde.

Monsieur Vogel : Gilles.

Monsieur Ravaudet : Effectivement, on avait évoqué la colonne Maurice supplémentaire. Par contre, on avait aussi évoqué que si on rajoutait cet équipement-là à la demande, on augmentait aussi le coût du marché, ça jouait sur la redevance, etc. Bon. D'en rajouter une place Saint Jean, oui, mais ce n'est pas l'heure, puisqu'il y aura un aménagement de la place Saint Jean et il sera toujours temps à ce moment-là pour en rajouter une. En ajouter une aujourd'hui pour la démonter au moment de l'aménagement, il y aurait une aberration.

Monsieur Vogel : Oui, Ségolène.

Madame Durand : Le mobilier urbain est un élément important pour l'attractivité de la Ville ; c'est quand même son image, c'est ce qu'on vit au quotidien, c'est ce qu'on utilise au quotidien, c'est ce qu'on voit au quotidien. Comme l'a dit Monsieur Martin à l'instant, ce contrat est une bonne chose, mais j'y mets quand même un bémol : je regrette que les critères environnementaux n'aient pas été mis en avant. La norme ISO 14001 est une norme d'organisation pour l'entreprise, mais aucunement une garantie que les produits qui seront installés sur la Ville de Melun seront recyclables, neutres pour l'environnement, éco-conçus, ou durables. Il aurait été peut-être judicieux de demander un engagement dans ce sens. C'est également dommage qu'il n'y ait pas eu de demande de votre part, ou de proposition de cette société – qui est quand même une société internationale et qui a des capacités d'innovation –

de mettre des équipements innovants, comme des abribus qui dépolluent l'air avec des toitures végétalisées, ou proposer des services pour les Melunais avec l'installation de plusieurs bornes Wifi dans la ville, ou encore développer la partie culturelle avec du mobilier urbain permettant d'héberger des œuvres d'art dans la rue comme on l'a déjà proposé, et d'ailleurs mis dans notre programme. Ce côté innovant aurait mis en avant la Ville, donc c'est vraiment dommage. C'est sûrement trop tard maintenant pour le demander, pour l'intégrer au contrat. Ceci étant, j'ai également une question sur ces fameuses toilettes. La dernière fois, je vous avais demandé pourquoi elles étaient fermées. Vous m'avez répondu « parce qu'il y a de la prostitution notamment dans ces toilettes, c'est pour ça qu'elles sont fermées » régulièrement, voire quotidiennement. Aujourd'hui, nous allons avoir, sûrement, de nouvelles toilettes. Comment vous allez faire pour lutter contre cette insécurité, ou en tout cas cette dérive ?

Monsieur Vogel : Gilles.

Monsieur Ravaudet : Bon alors, il y a plusieurs réponses. Alors, sur l'engagement écologique, tous, les trois qui avaient souscrits, ont pris l'engagement de prendre des matières recyclables et tout. Ils ont pris un engagement, donc on surveillera qu'ils respectent leur engagement. Ce n'était pas la peine de l'écrire une nouvelle fois puisqu'il fait partie de leurs conditions. Après, pour ce qui concerne les abribus. L'abribus, c'est justement un des critères pour lequel Decaux a été retenu : c'est qu'il donne sur ses abribus des bornes Wifi, des ports USB, donc c'est celui qui était le mieux disant pour les abribus. Des toitures végétalisées, pourquoi pas ? Mais là, encore une fois, les coûts, sachant qu'ensuite il n'y a pas le coût de pose, il y a le coût d'entretien. Et on a un autre critère à Melun dont on doit tenir compte, c'est qu'une partie de nos abribus, entre autres, on les déplacera en fonction des divers travaux qu'il y aura sur la commune et il vaut mieux déplacer un mobilier sobre qu'un mobilier compliqué, puisque toiture végétale, arrosage, tout un système qui va être lié, qui aurait emmené à des coûts qui n'auraient pas été acceptables finalement. Après, pour les toilettes. C'était spécifique, les toilettes dont on parle c'est les toilettes Mail Gaillardon ; des toilettes qui souffrent d'être sous un arbre, invisibles d'une caméra, et donc qui ont souffert de ces faits et gestes comme tout ce secteur un petit peu de l'Abreuvoir. Ce secteur va être revu puisque dans le plan travaux, il est prévu de réaménager ce secteur d'escaliers et de digue le long de la Seine, et on peut espérer que ce secteur redevienne comme n'importe quel autre secteur de Melun, un secteur agréable à fréquenter et qui reprenne une vie normale parce qu'effectivement, ce n'est pas le cas.

Monsieur Vogel : Merci. Ségolène.

Madame Durand : Pour compléter, donc pour les abribus, j'ai bien entendu, et notamment le déplacement des abribus. Est-ce que ça signifie, dans l'hypothèse où une fois que les abribus auront été déplacés, par la suite, sur un nouveau contrat, on pourra imaginer un toit végétalisé sur les nouveaux abribus ? Ca c'est la première chose. La deuxième, j'entends pour les toilettes, mais là pour le coup, je ne peux pas me satisfaire d'une réponse « on espère que ». Ce n'est pas possible. J'entends qu'il va y avoir un réaménagement, mais les dérives elles sont là, l'insécurité elle est là, et avoir de nouvelles toilettes où on risque de vivre la même chose, je ne peux pas me contenter d'un « on espère que ».

Monsieur Vogel : Gilles.

Monsieur Ravaudet : Effectivement. Mais c'était juste ces toilettes-là sur l'ensemble des toilettes. Je retire ma phrase « on espère que ». On fera que. Ensuite, pour ce qui concerne le

meublé, il est là pour dix-huit ans. Le contrat qui nous engage est un contrat de dix-huit ans si je ne me trompe pas dans les durées. On ne peut pas modifier le contenu d'un contrat en cours de route.

Monsieur Vogel : Bien. Madame Monville. Et Madame Prim. Madame Monville.

Madame Monville : Alors, je dois dire que ce qui nous préoccupe le plus par rapport à cette histoire, c'est la place de la publicité et la place de l'information au public, et ensuite à quel type de publicité on aura recours. On s'est plusieurs fois élevé ici – Monsieur Saint-Martin en particulier – contre la pollution lumineuse. Est-ce qu'on aura droit à des écrans lumineux ou pas ? Est-ce que la Ville profitera d'une surface de publicité publique, enfin à caractère public pour le coup, sur les actions qu'elle mène, qui sera augmentée d'autant de mobilier nouveau ? Et puis, pareil, sur cet espace qui nous a été confisqué depuis si longtemps, les toilettes du Mail Gaillardon, moi, j'y suis passée des tonnes de fois... enfin bon bref. Pour le coup, je vais quand même un peu rejoindre ce qui vient d'être dit parce qu'on ne va pas régler le problème si on n'a pas une véritable politique d'hébergement et d'accompagnement des personnes sans domicile fixe à Melun. Nous le savons. Sans une vraie politique d'accompagnement social et d'hébergement de ces personnes-là, nous ne ferons, à chaque fois, que déplacer le problème. Nous sommes privés de cet espace-là par lequel moi je passais systématiquement en allant au marché depuis ça fait quoi ? Au moins deux ans qu'il a été grillagé cet espace ? Peut-être pas deux ans, mais plus d'un an en tout cas. Oui, septembre 2020, donc vous voyez, ça fait un moment qu'il a été grillagé et on en est privé. C'est quand même un espace public dont les Melunaises et les Melunais sont privés au bord de l'Almont, etc., et qui pourrait être très joli. Donc encore une fois, ce n'est pas parce qu'on va passer par un nouveau délégataire qu'on va régler le problème de la pauvreté à Melun. Il faut aggraver ce problème de la pauvreté à Melun, et le faire sérieusement, dans le respect des personnes, et en pensant à la sécurité et à la tranquillité des riverains. Mais aussi dans le respect des personnes.

Monsieur Ravaudet : Alors, ça a été fermé en septembre 2020, donc vous ne pouvez pas mélanger deux choses : il y a des travaux de pré-étude, de digue pour renforcer la lutte contre les inondations et des travaux d'adaptation. Les travaux, il fallait faire des plans, les étudier, trouver une solution. Ça va passer cette année donc les travaux vont être réalisés. On ne pouvait pas aller plus vite que ça. Ce n'est pas cette résolution d'aujourd'hui de mobilier urbain qui a interdit l'utilisation de ces wc, c'est les comportements et les problèmes récurrents de ce quartier qui ont fait que. Avec les nouveaux aménagements qui sont en dehors du mobilier urbain, qui sont les aménagements d'une digue et d'un accès, le problème sera réglé. Voilà. Là, on mélange deux choses. Ensuite, la politique de la ville, ce n'est pas du tout dans cette délégation-là, c'est hors sujet. Ensuite pour la publicité, dans les abris voyageurs, il n'y en a quand même que 59 sur les 81 qui sont publicitaires ; 22 ne le seront pas. Pour les panneaux publicitaires, il y a quand même 15 dispositifs sur l'ensemble qui sont à signalisation économique et municipale, donc ils ne seront pas publicitaires. En panneaux purement publicitaires, il y a 17 administratifs, j'en ai 14 double face de 8 m<sup>2</sup> publicitaires et d'information municipale. Et sur les 47 de 2 m<sup>2</sup>, j'en ai 45 pour la publicité et l'information municipale, et 2 uniquement totalement dédiés à l'information municipale.

Monsieur Vogel : Monsieur Martin. Non, vous d'abord. Madame Prim d'abord.

Madame Prim : Je reprends... Bénédicte avait énoncé ma question au cours de son intervention, mais vous n'y avez pas répondu, je la reprends. Quel serait votre engagement concernant l'usage d'affichage lumineux ? Et du coup, combien y en a-t-il, ou combien sont

programmés ? Mettez-vous une limitation à ça ?

Monsieur Vogel : Gilles.

Monsieur Ravaudet : De base, tous les équipements publicitaires, non publicitaires, ou à signalisation économique sont lumineux.

Madame Prim : Début de l'intervention inaudible. ... de base, je pensais plutôt aux led, enfin aux téléés.

Monsieur Ravaudet : Justement, Decaux a été choisi pour cette raison-là : Decaux est en led sur l'intégralité de son mobilier, contrairement aux autres qui étaient en full HD.

Monsieur Vogel : Guillaume.

Monsieur Dezert : Oui, juste pour vous répondre. Il y a le RLP qui vient légiférer tout ça. Ça ne vous répond pas ? En tout cas, il y a le RLP donc il se doit d'être conforme au RLP.

Monsieur Vogel : Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Pour finir peut-être, mais j'ai posé une question tout à l'heure et je n'ai pas eu la réponse donc je la repose parce que juridiquement, moi, c'est une notion qui m'interpelle : est-ce qu'on peut avoir une explication de ce qu'est une publicité qui est contraire aux bonnes mœurs ?

Monsieur Vogel : Mon voisin a dit : « c'est celle qui est conforme à l'esprit français ». Il y a une jurisprudence abondante. Si vous voulez, je vous donnerai une séance spéciale. Et ça évolue dans le temps, donc ce qui est valable aujourd'hui ne l'est pas demain, et n'est pas ce qui était valable hier. On passe au vote ? Opposition ? Abstention ?

Madame Monville : Non, non, attendez.

Monsieur Vogel : Alors, opposition d'abord. Voilà, c'est clair. Abstention ? C'est bon ? C'est adopté.

Adopté par 6 voix contre et 36 voix pour, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le choix de la Société JC DECAUX FRANCE comme concessionnaire du service portant sur la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et la réparation du mobilier urbain publicitaire et non publicitaire de la Ville de Melun à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de dix-huit (18) années.

**APPROUVE** le contrat de concession de service relatif à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et la réparation du mobilier urbain publicitaire et non publicitaire de la Ville de Melun.

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat de concession avec la société JC DECAUX FRANCE en retenant la prestation supplémentaire éventuelle (PSE) relative à la mise en place et entretien d'un sanitaire public supplémentaire, ainsi que toutes pièces y afférent.

## 27 - TEMPS DE TRAVAIL DANS LA COLLECTIVITÉ

Monsieur Vogel : C'est une mise en conformité avec la législation. Depuis la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, la durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 heures par semaine et la durée annuelle à 1607 heures. Les collectivités territoriales disposaient depuis 1984 de la possibilité exceptionnelle de maintenir les régimes de travail qui était en place avant l'intervention de cette loi. La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a remis en cause cette possibilité en posant le principe de la suppression des régimes de temps de travail plus favorables que celui que la loi avait proposé. Par conséquent, tous les jours de repos octroyés en dehors du cadre légal et réglementaire doivent être supprimés car ils diminuent la durée légale de temps de travail en deçà des 1607 heures. C'est le cas par exemple, et à mon grand regret, de la journée du Maire. Je vous propose donc de mettre notre réglementation en accord avec la législation. Alors il y a eu l'avis favorable... On ne vous entend pas.

Monsieur Olivier : Il y a bien sûr eu l'avis favorable du comité technique paritaire.

Madame Durand : Oui merci. Oui, le comité technique a bien sûr rendu un avis favorable à ce sujet le 1er décembre 2021, c'est écrit dans la note de présentation. Est-ce que ce serait possible d'avoir la copie de ce comité technique ? De ces décisions du comité technique ?

Monsieur Olivier : Nous vous avons répondu dans l'après-midi, favorablement à votre question. Vous aurez le compte-rendu dès qu'il sera réalisé.

Monsieur Vogel : Voilà. Oui. Ah pardon, Ségolène.

Madame Durand : Juste excuse-moi. J'entends la réponse favorable. Ce qui m'intéresse, c'est d'avoir le document. Je reposerai la question dans l'hypothèse où on ne le recevrait pas, évidemment. Mais je compte sur votre professionnalisme pour qu'on le reçoive rapidement. La deuxième chose : comment vous allez faire sur certains services ? Alors évidemment, on va voter pour parce que c'est la loi, nous appliquons la loi donc nous sommes forcément pour. Ceci étant, on s'interroge sur certains services qui vont devoir peut-être revoir leur organisation. Est-ce que vous pouvez nous dire comment vous allez vous y prendre, comment vous aller faire pour ne pas pénaliser les agents ?

Monsieur Olivier : Comme l'a dit Monsieur le Maire, il s'agit uniquement de supprimer la journée du Maire qui était octroyée et qui était généralement le 24 décembre. Donc ça ne change rien à l'organisation des services.

Monsieur Vogel : Bien. Merci, Madame Gillier.

Madame Gillier : Oui. Je voudrais juste rappeler le sens de ce passage de 1 600 heures à 1 607 heures. C'est la journée de solidarité qui a été octroyée à un moment donné, après que nos anciens soient morts avec la canicule. A un moment donné on s'est dit : « tiens on va donner une journée de solidarité pour financer un risque qui n'existe toujours pas vraiment, qu'est celui de la dépendance ». Donc déjà, bon. Au-delà de cette belle idée généreuse et politique qui n'a jamais vu de concrétisation, c'est venu impacter les organisations de travail de dire comment on gère ? A aucun moment... Vous expliquez en fait que la fameuse journée du Maire, elle n'est plus octroyable et qu'il faut passer à 1 607 heures. Très bien. Mais qu'est-ce qui empêche, premièrement, de rajouter trois minutes de travail par jour ? Rien. Ce que dit la loi : elle dit « il faut passer à 1 607 heures ». Elle ne dit pas : « il faut enlever une journée de

congé supplémentaire ». Derrière les organisations, vous dites « on a consulté » le comité technique paritaire – moi, je suis élue ici, mais j'ai une autre casquette, une ancienne casquette de syndicaliste qui ne comprend pas que ces informations-là ne soient pas négociées en dehors des informations de consultation qui sont juste légales de devoir discuter ou simplement informer que vous allez modifier les choses dans un comité technique paritaire. Donc, j'aimerais savoir pourquoi c'est ce choix-là qui a été fait d'enlever une journée plutôt que de rajouter, par exemple, trois minutes de travail par jour ? Je dis ça parce que je l'ai négocié dans plusieurs entreprises. Et aussi, comment est décompté le temps de travail ? Est-ce qu'ils pointent ? Est-ce qu'ils ne pointent pas ? Comment c'est récupéré ? En termes de gestion, comment est comptabilisé le temps de travail des collaborateurs de la Municipalité ?

Monsieur Vogel : Jean-Baptiste.

Monsieur Olivier : Alors, on a, à partir du moment où on est passé en comité technique paritaire, on a négocié, on a échangé ; et on avait négocié avant de passer en comité technique. C'est ce que je fais tout le temps. Les trois minutes, alors là j'apprends que vous avez négocié trois minutes par jour. Je suis admiratif, parce que c'est très difficile de surveiller si on a fait trois minutes ; et au niveau de la productivité du travail, c'est vrai que ça doit beaucoup changer les choses. Non, très sérieusement, tous les services ne pointent pas, tous les services ne peuvent pas pointer. Et d'ailleurs, on en a discuté avec les syndicats, avec certaines organisations syndicales. Certaines étaient pour, certains étaient contre. Certaines étaient contre, puisque c'était « une forme de flicage ». Je reprends leurs termes. Voilà, donc le choix a été fait de retirer cette journée. C'est d'ailleurs ce qui nous était demandé par la Chambre Régionale des Comptes.

Monsieur Vogel : Merci. Oui. Monsieur Guion.

Monsieur Guion : J'en profite, et permettez-moi de remettre quelque peu en doute votre capacité à envoyer les comptes rendus de CT / CHSCT. J'ai moi-même demandé le compte-rendu d'un CT / CHSCT le 22 septembre, en Conseil Municipal ici-même, vous vous rappelez suite à la modification du règlement intérieur pour instaurer des test d'alcoolémie. On m'avait traité de complotiste. Et je n'ai toujours rien reçu à ce jour.

Monsieur Vogel : On passe au vote. Céline Gillier, allez-y.

Madame Gillier : Simplement, si vous me dites qu'il y a eu négociation, moi je vous dis : « où est l'accord ? ». Parce que les mots ont un sens ; c'est-à-dire que si vous négociez avec des partenaires sociaux en interne, il y a un accord social. Donc ça n'a pas été négocié, ça a été présenté tel quel et c'est comme ça. Et après, moi je ne veux pas rentrer sur la question de la productivité au travail. Je crois que ce n'est pas de savoir si les gens sont productifs ou pas trois minutes de plus par jour ; c'est une question de correspondre à la loi, soit de mettre en application bêtement en enlevant une journée de congé, soit trouver des arrangements qui permettent aussi à ses salariés de conserver une journée supplémentaire. Voilà. Vous avez pris un autre choix, je trouve ça dommage.

Monsieur Vogel : Bien. On passe au vote Opposition ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté par 6 voix contre et 36 voix pour, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de supprimer le jour de congé annuel supplémentaire octroyé aux agents par le Maire.

**FIXE** le nombre de jours de congés annuels à 5 fois les obligations hebdomadaires de service.

## **28 - PERSONNEL TERRITORIAL - CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur Vogel : Délibération 28, c'est la création d'emplois permanents au tableau des effectifs. Il est proposé, pour les besoins de la Maison du Citoyen et de l'Europe, deux emplois d'adjoint administratif pour une quotité de travail de 28h hebdomadaires. Pour les besoins du Conservatoire, un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe pour une quotité de travail de 2h30 hebdomadaires et deux emplois d'assistant d'enseignement artistique pour une quotité de travail de 10h hebdomadaires et de 13h30 hebdomadaires. Ségolène.

Madame Durand : Oui, je voulais juste vous remercier d'avoir mis le tableau des effectifs, puisque maintenant vous le faites automatiquement et notamment à chaque Conseil, donc je tenais à vous remercier pour ça. J'espère que vous accepterez également de le faire en Conseil Communautaire.

Monsieur Vogel : Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Oui s'il vous plaît. Concernant les deux emplois de la Maison du Citoyen et de l'Europe. Pouvez-vous nous dire où se situera cette Maison du Citoyen et de l'Europe car on en entend... ? Vous allez me dire si c'est vrai, mais on entend parler pour ça du site de l'Astrocafé. Alors si c'est vrai – c'est vrai, c'est ça ? vous le direz tous ensemble – si c'est vrai, est-ce que vous ne pensez pas quand même que c'est du gâchis qu'un lieu comme ça, avec une immense cuisine et une terrasse avec vue sur la Seine se transforme en local de cette nature ?

Monsieur Vogel : Un, ça n'empêche pas de l'ouvrir pour d'autres réceptions. Et je pense que la Maison du Citoyen et de l'Europe mérite d'être dans des locaux adaptés. Voilà. Ces deux idées qui nous portent, ça. Et l'esprit français, il est dans cette ligne aussi. Le Citoyen, la Révolution française, l'Europe. Je crois qu'on a pris toutes les délibérations.

Monsieur Martin : Vous voyez, vous finissez par me répondre sur l'esprit français.

Monsieur Vogel : Attendez, on n'a pas voté. Pardon. Oui, on vote d'abord sur la délibération, je vous donne la parole après. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de créer pour pourvoir aux besoins :

- De la Maison du Citoyen et de l'Europe, 2 emplois d'adjoint administratif pour une quotité de travail de 28h hebdomadaires ;



- Du Conservatoire de musique et de danse, 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe pour une quotité de travail de 2h30 hebdomadaires et 2 emplois d'assistant d'enseignement artistique pour une quotité de travail de 10h hebdomadaires et de 13h30 hebdomadaires.

**INDIQUE** que le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter de la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2021, chapitre 012.

## QUESTIONS ORALES

Monsieur Vogel : Madame Monville avait posé une question qui va concerner Noël. Allez-y, Madame Monville.

Madame Monville : Monsieur Boursin, ça vous concerne particulièrement, mais je pense que ça concerne l'ensemble du Conseil Municipal, évidemment. Vous devez toutes et tous être au courant. Aujourd'hui ont manifesté dans Melun des employés d'une grande association qui s'appelle l'ADSEA, qui est une association en l'occurrence qui a la mission de la protection de l'enfance, qui est une association départementale, et qui jouit d'un budget conséquent puisque c'est un budget de 50 millions d'euros. Elle est financée par le Département, donc elle a des financements publics, et elle figure parmi la liste des premiers employeurs à caractère social du Département, donc c'est quand même quelque chose d'important. Je rappelle ses missions, en l'occurrence, la protection de l'enfance. Or, il se trouve que deux articles ont alerté – un dans la presse nationale, Libération ; un dans la République de Seine et Marne – sur des pratiques de la part du président du CA, du Conseil d'Administration de cette association, des pratiques qui seraient contraires à la loi et qui contreviendraient aux missions de l'association en la privant de moyens importants dans l'exercice de son travail auprès de nos concitoyens. Il se trouve que les employés de l'association, c'est eux qui ont alerté. C'est en premier d'ailleurs, le nouveau directeur général qui a alerté, et qui maintenant fait l'objet d'une procédure de licenciement. Et pour l'instant, rien ne se passe de la part du Département. Donc, nous aimerions savoir ce que la Ville entend faire, puisque je le rappelle, l'association exerce ses missions entre autres sur le territoire de Melun, mais pas seulement, que ces missions sont essentielles, elles sont importantes, et que l'ensemble des employés des employés confirme qu'ils n'ont pas les moyens de faire leur travail. Ils n'ont pas les moyens de faire leur travail, et je vais donner quelques exemples de ce que m'ont dit les employés de l'association. Par exemple, ils ne travaillent pas dans des locaux qui sont décents, ils travaillent dans des locaux qui peuvent ne pas avoir de toilettes, par exemple. Ils n'ont pas les moyens de remplir leur mission auprès des familles. Plusieurs d'entre eux me l'ont dit. Ils disposent de très peu d'aide pour accompagner les familles. Bref, ces gens-là se plaignent de ne pas avoir les moyens de faire leur travail, or on apprend dans l'article de Libération que ce monsieur aurait loué des biens qui lui appartiennent à une association dont il est le président du CA, et des biens qui ne sont en plus vraisemblablement pas tous utilisés au bénéfice de l'association. Qu'en est-il ? Ces accusations sont graves. Ces accusations sont graves. Qu'en est-il ? Et que compte faire la Ville ? Est-ce que la Ville compte, par exemple, nous c'est notre point de vue, interroger le Département et demander au Département éventuellement de faire un audit de manière à savoir si oui ou non il y a des problèmes de ce type dans cette association ? Qu'est-ce que sont devenues aussi les évaluations externes qui doivent être produites tous les sept ans ? Elles sont où ces évaluations externes, et qu'est-ce qu'elles

disent ? Voilà. Qu'est-ce que vous comptez faire à propos de cette association, pour rassurer aussi son personnel qui est à ce point inquiet qu'ils ont manifesté ce matin dans Melun ?

Monsieur Boursin : Ici, je suis à la Mairie, je ne suis pas à l'ADSEA, même si je suis encore à l'ADSEA. Donc, je répondrai simplement sur le point de vue du Département qui diligente un audit conjointement avec la CAF. Ensuite, sur tous les propos qui ont été tenus, il y aura la police et les manifestants, le droit dira ce qui est juste ou pas, et puis il conviendra d'en apprécier les conséquences. Pour le reste, c'est une histoire interne dans une association, comme dans une entreprise. Dans les propos que vous avez rapportés, j'ai bien lu les deux rapports, il y a des propos qui sont exagérés bien entendu dans les journaux, et il y en a d'autres qui s'approchent d'une forme de réalité. Laissons les juges faire leur boulot, qu'ils soient administratifs ou judiciaires.

Madame Monville : Là, il y a un audit qui a été demandé conjointement par le Département et la CAF ? Ca date de combien de temps cette demande ?

Monsieur Boursin : L'engagement est que le rapport d'audit soit rendu pour le 31 mars 2022. L'audition ne va pas prendre une demi-journée.

Monsieur Vogel : Merci. Oui, Madame Gillier.

Madame Gillier : C'est une autre question en fait. On est en fin d'année, et comme chaque année, en plus on est le 09 décembre donc c'est l'anniversaire de la loi de 1905 sur la laïcité à laquelle je suis particulièrement attachée – d'autant que ce sont des socialistes qui sont à l'initiative de cette loi, et les radicaux de gauche, mais je te remercie, mais les socialistes, en tant que socialiste, tu me permets de citer mon parti – je tiens à juste à dire, chaque année en fait vous mettez une crèche dans les locaux de la Municipalité. Je sais, on est fatigué. Il y a beaucoup de bruit.

Monsieur Vogel : On va vous répondre par écrit, Madame Gillier, et vous dira exactement ce qu'on va faire et pourquoi.

Madame Gillier : Vous allez me répondre par écrit ?

Monsieur Vogel : Exactement. Oui.

Madame Gillier : Donc vous comptez mettre une crèche ou pas ?

Monsieur Vogel : On vous répondra.

Madame Gillier : Par écrit. Oh c'est moche.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 22h30.

